

N° 227

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1960.

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'Année 1959

ET SUR LA SITUATION DE CET ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1959,

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 114 DE LA LOI DU 28 AVRIL 1816,

MODIFIÉ EN DERNIER LIEU

PAR L'ARTICLE 164 DE L'ORDONNANCE N° 58-1374 DU 30 DÉCEMBRE 1958.

RAPPORT

ADRESSÉ

AU PARLEMENT

PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

*sur les opérations de l'année 1959 et sur la situation de cet Etablissement
au 31 décembre 1959, en exécution de l'article 114 de la loi du
28 avril 1816, modifié en dernier lieu par l'ordonnance n° 58-1374
du 30 décembre 1958.*

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a l'honneur de vous présenter, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, son rapport sur les opérations effectuées par cet Etablissement pendant l'année 1959.

Le montant des capitaux confiés à la Caisse a marqué un nouvel accroissement au cours de l'année 1959 ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

1954	1.555,5 milliards
1955	1.928,9 —
1956	2.268,7 —
1957	2.534 —
1958	2.935,9 (1) —
1959	3.411 —

L'augmentation des fonds gérés — 475,1 milliards — est due principalement à l'accroissement des excédents de dépôts d'épargne (270,8 milliards), des fonds déposés ou consignés (42,3 milliards) et à la progression des revenus du portefeuille qui passent de 134,2 milliards à 147,3 milliards.

(1) Déduction faite du portefeuille de la Caisse de retraite interentreprises (1,7 milliard) transféré à la rubrique « Dépôts divers ».

Le tableau ci-dessous, qui met en parallèle l'accroissement du volume de ces fonds (base 100 en 1949) avec les principaux indices caractéristiques de la conjoncture économique, montre que cet accroissement a continué à suivre en 1959 un rythme plus rapide que celui de la masse monétaire, des salaires et des prix.

On observe que les capitaux confiés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1959 représentent près de cinq fois la valeur correspondante de 1949, alors que les salaires sont à un coefficient voisin de 2,7, la masse monétaire aux environs de 3 et l'indice des prix de détail voisin de 1,9.

PÉRIODE.	PRIX de détail. (1) (3) — Paris.	SALAIRES nets. (2) (3) — Paris.	BILLETS en circulation. (4)	MONNAIE scripturale. (4)	CAPITAUX à la C.D.C. (5)
1949.....	100	100	100	100	100
1955.....	144,9	207	219,2	213,4	270,1
1956.....	147,7	214	239,4	237,1	317,7
1957.....	151,6	238	251,2	265,7	354,8
1958.....	177,5	255	267	277	411,3
1 ^{er} trimestre 1959.....	184	250	260	291	427
2 ^e —	184	253	265	307	445
3 ^e —	187,3	263	266	311	461
4 ^e —	191	268	269	345	478

(1) Indice d'ensemble des prix à la consommation familiale (213 articles) jusqu'en 1956 et indice des 250 articles, compte tenu du coefficient de correction depuis 1957.
(2) Nouvel indice pondéré, base 1949, sur enquêtes du Ministère du Travail.
(3) Moyennes annuelles pour les années 1949 à 1958, indices de fin de période pour 1959.
(4) Indices, en fin de périodes, établis d'après les chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques.
(5) Indices relatifs aux capitaux en fin de périodes.

Si l'on analyse l'origine des fonds reçus par la Caisse en 1959 on constate que l'augmentation de 475,1 milliards provient des mouvements suivants :

	CAPITAUX		REVENUS
	En augmentation. milliards	En diminution. milliards.	milliards.
<i>Fonds d'épargne.</i>			
Caisses d'épargne ordinaires	164,4		66,9 (2)
Caisse Nationale d'épargne (1) ..	94,2		51,1
Caisses d'épargne d'Alsace- Lorraine	10		1,8
Caisses d'épargne de la Sarre ..		0,5	—
Epargne-construction et Epargne- crédit	2,9		—
Fonds de réserve des Caisses d'épargne		0,2	1,3
<i>Institutions de prévoyance.</i>			
Sécurité sociale (compte des orga- nismes y compris la Caisse nationale de sécurité sociale dans les mines et les comptes de disponibilités cou- rantes des Caisses)		41,3	1,2
Sociétés mutualistes		0,6	0,6
Caisses de retraites et fonds divers	8,2		0,9
Fonds National de Solidarité		15,2	—
<i>Assurances.</i>			
Caisse nationale de prévoyance	10,1		7,8
Fonds commun de majoration rentes viagères et service des rentes viagères		1,6	—
<i>Consignations et dépôts divers.</i>			
Comptes de dépôt des notaires..	22,7		0,9
Consignations	5,7		0,4
Dépôts d'Alsace-Lorraine	0,3		0,1
S.E.I.T.A.	31,8		0,5
Liquidation du Service finan- cier de la C.A.A. (3)	23,3		—
<i>A reporter</i>	373,6	59,4	133,5

(1) Déduction faite de 18.988 millions versés au budget général à titre de bénéfices de la Caisse nationale d'épargne (exercice 1958 et acompte sur 1959).

(2) Y compris la somme de 3.968 millions représentant la différence entre l'excédent des produits sur les charges et le supplément d'intérêt de 0,50 % alloué aux caisses d'épargne. Cette somme a été affectée au Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

(3) Compte ouvert en décembre 1959 pour recevoir l'actif résultant de la liquidation de la Caisse d'amortissement et soldé au début de 1960 lors du reversement de cet actif au Trésor.

	En augmentation. — milliards.	En diminution. — milliards.	Revenus. — milliards.
<i>Reports</i>	373,6	59,4	133,5
Autres comptes de dépôts, comptes de règlements des préposés et comptes d'ordre	13,6		13,8
	<hr/> 387,2	<hr/> 59,4	
A l'excédent net de recettes de. il y a lieu d'ajouter le montant des arrérages, intérêts et produits divers des portefeuilles, soit	327,8 milliards		147,3
pour obtenir le total précédemment indiqué de (1)	<hr/> 475,1 milliards		

Les chiffres qui précèdent montrent que, de même que les années précédentes, la plus grande partie des capitaux reçus par la Caisse, en 1959, provient de l'épargne directe collectée par les organismes spécialisés. Ces versements représentent 271 milliards sur un total de ressources nouvelles de 328 milliards, soit un peu plus des quatre cinquièmes.

Par ailleurs, on observe une progression sensible des revenus des portefeuilles (147 milliards contre 134 milliards en 1958), conséquence de l'accroissement des actifs gérés.

*
**

Les 475,1 milliards de fonds nouveaux apparaissant au passif, trouvent leur contrepartie dans les mouvements des postes d'actif, qui ont progressé comme suit :

Fonds en caisse et comptes courants.....	40	milliards.
Actif réalisable à court terme.....	90,8	—
Actif réalisable à long terme.....	344,3	—
Ensemble	<hr/> 475,1	<hr/> milliards.

(1) Pour dégager la totalité des ressources dont la Caisse des dépôts a pu disposer en 1959, il convient d'ajouter à ces 475,1 milliards, le montant des cessions, amortissements et remboursements du portefeuille de valeurs à long terme, soit 90,7 milliards ; on obtient ainsi un total de 565,8 milliards.

Le taux de liquidité des avoirs de la Caisse a lui-même légèrement augmenté, en raison de l'importance des fonds reçus au cours de l'année.

DÉSIGNATION.	SITUATION au 31 décembre 1958.		VARIATION.	SITUATION au 31 décembre 1959.	
	Montant.	%		Montant.	Montant.
	(milliards)		(milliards)	(milliards)	
Actif disponible et réalisable à court terme	700, 2	23, 8	+ 130, 8	831	24, 4
Actif réalisable à long terme	2.235, 7	76, 2	+ 344, 3	2.580	75, 6
	2.935, 9	100	+ 475, 1	3.411	100

*
**

Les placements de l'ensemble des services, dont le détail est donné dans la troisième partie du présent rapport, s'analysent, dans leurs grandes lignes, de la façon suivante :

A. — Emplois à long terme.

Pour établir le total des investissements réalisés en 1959, il convient d'ajouter au montant net de l'accroissement du portefeuille long terme — soit 344,3 milliards — le remploi des 90,7 milliards de capitaux provenant des remboursements, amortissements ou cessions ; les emplois à long terme s'élèvent par suite à une somme globale de 435 milliards, qui se décompose ainsi :

1° Achats de valeurs.....	52.820 millions.
2° Souscriptions à des émissions publiques.....	19.704 —
3° Souscriptions à des emprunts obligataires spé- ciaux	13.074 —
4° Prêts	333.811 —
5° Emplois immobiliers et participations.....	15.651 —
Total.....	<u>435.060 millions.</u>

Bons de la S.N.C.F.....	2.557 millions.	
Electricité de France	1.172 —	
Charbonnages et houillères.....	289 —	
Gaz de France	74 —	
Régie Renault	15 —	
	<u>4.107 millions.</u>	4.107 millions.

Les autres souscriptions ont porté sur :

Départements, Villes et emprunts unifiés des collectivités locales	8.382 millions.	
Obligations de sociétés françaises.	3.271 —	
	<u>11.653 millions.</u>	11.653 —

Des souscriptions à des augmentations de capital en utilisation des droits attachés aux actions figurant dans les différents portefeuilles ont, en outre, été réalisées pour un montant de.....		3.944 —
Total.....		<u>19.704 millions.</u>

3° *Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux.*

Les souscriptions directes de la Caisse des dépôts à des emprunts spéciaux émis par de grands établissements financiers ou industriels, qui trouvent auprès de l'Etablissement un complément aux ressources qu'ils peuvent obtenir sur le marché, se sont élevées, en 1959, à 13,1 milliards répartis comme suit :

Crédit national	5.000 millions.
Crédit foncier de France	4.500 —
Régie autonome de transports parisiens.....	2.634 —
Diverses compagnies de chemins de fer.....	385 —
Compagnie immobilière algérienne	555 —
Total.....	<u>13.074 millions.</u>

4^o Prêts.

Les prêts pour l'équipement des collectivités publiques et les prêts aux organismes d'intérêt général, qui avaient atteint 228,3 milliards en 1958, se sont élevés à 282,6 milliards en 1959, et se décomposent comme suit :

a) *Prêts pour l'équipement des collectivités publiques.* — Le montant des prêts réalisés a atteint 234,4 milliards en 1959, savoir :

Prêts directs aux départements, communes et établissements publics (1)	134.503 millions.
Prêts consentis au titre de la loi du 24 juin 1950 dite loi Minjoz	79.913 —
Prêts à diverses sociétés immobilières.....	19.704 —
Prêt à l'U.N.E.S.C.O.	250 —
	<hr/>
	234.370 millions.
	<hr/> <hr/>

Le tableau ci-après donne la répartition, d'après leur objet, des emprunts nouveaux réalisés par les départements, communes et établissements publics directement auprès de la Caisse des dépôts ou sur la proposition des caisses d'épargne en application de la loi du 24 juin 1950.

(1) Dont 15.065 millions ont fait l'objet de transferts internes.

OBJET.	MONTANT.		TOTAL.
	Prêts directs.	LOI du 24 juin 1950.	
	millions de fr.	millions de fr.	millions de fr.
Voirie	11.527	6.031	17.558
Assainissement	9.021	3.910	12.931
Équipement portuaire	2.087	1.772	3.859
Moyens de transports	223	1.157	1.380
Bâtiments départementaux et communaux	4.042	3.214	7.256
Adduction d'eau	18.123	9.511	27.634
Équipement scolaire	30.384	9.541	39.925
Équipement sanitaire	5.962	3.428	9.390
Électrification	10.906	3.287	14.143
Aménagement de lotissement. Urbanisme	8.310	2.280	10.590
Participation des collectivités dans des programmes de construction de logements	17.270	33.844	51.114
Défense contre l'incendie	445	325	770
Groupements de reconstruction	»	629	629
Divers	1.138	1.034	2.172
Total	119.438	79.913	199.351

b) *Prêts pour des opérations d'intérêt général.* — A la demande du Ministère des Finances et des Affaires économiques, la Caisse des dépôts a continué, notamment, à assurer le relais du Fonds de développement économique et social. Elle a financé 48,203 millions d'investissements se décomposant comme suit :

Prêts aux P.T.	16.000 millions.
— à Gaz de France	15.770 —
— à l'Aéroport de Paris	5.455 —
— à la Société autoroute Estérel Côte d'Azur ..	3.130 —
— à des Société d'équipement et d'aménagement régional	3.050 —
— à la Compagnie des Messageries maritimes.	1.500 —
— à la Compagnie générale transatlantique..	1.000 —
— au Groupement des entreprises de presse ...	668 —
— à l'Office national de navigation	600 —

Prêts à l'Office national industriel de l'azote.....	500 millions.
— à la Société pour l'équipement de la région d'Alger	300 —
— au Gaz du Sud-Ouest	230 —
	<hr/>
	48.203 millions.
	<hr/> <hr/>

c) *Avances à l'Etat pour le financement de la construction.* — L'aide apportée par la Caisse des dépôts à l'Etat pour le financement des opérations faites dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré a porté sur 40.000 millions contre 30.000 millions en 1958.

d) *Avances diverses.* — En 1959 la Caisse des dépôts a continué à réaliser des opérations prévues par le décret du 1^{er} octobre 1954 et la convention du 20 mars 1956 intervenue entre la Caisse des dépôts, le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et la Caisse nationale de Crédit agricole, relatifs à la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Les versements opérés à ce titre se sont élevés à : 11.237 millions.

5° *Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement.*

La Caisse des dépôts a pris des participations dans des sociétés d'étude et d'équipement pour un montant total de 96 millions.

6° *Emplois immobiliers.*

La Caisse des dépôts a poursuivi pendant l'année 1959, par l'intermédiaire de sa « Société centrale immobilière » créée spécialement à cet effet en 1954, la réalisation de l'important programme de construction de logements populaires entrepris en association avec des collectivités publiques, des entreprises publiques et des entreprises privées.

Les investissements réalisés ou régularisés en cours d'année et qui apparaissent dans les opérations comptables sous forme de prises de participations dans des sociétés civiles ou commerciales, représentent un montant global de 12.266 millions, auquel s'ajoutent 3.289 millions de dépenses concernant des achats de terrains et divers travaux relatifs aux immeubles de rapport.

B. — Emplois temporaires.

Les opérations effectuées en 1959 au titre des placements à court terme, font apparaître un excédent des emplois sur les remboursements ou cessions de 90,8 milliards, qui s'analyse comme suit :

Augmentations :

Bons du Trésor	6,2 milliards
Valeurs diverses	34 —
Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	50,6 —
	90,8 milliards

La Caisse des dépôts a continué en 1959 à prêter largement son concours pour la mobilisation des crédits à moyen terme.

Le tableau ci-dessous indique l'importance de ces opérations au 31 décembre de l'année 1959 et de l'année antérieure.

ETABLISSEMENTS présentateurs.	MONTANT total des engagements.	CRÉDITS UTILISÉS.				ENGAGEMENTS en cours non utilisés auprès de la C.D.
		Effets dans le portefeuille de la C.D.	Effets en circulation sous endos.	Effets en circulation sous aval.	Montant total.	
	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.
1° Mobilisation :						
Banques.....	44,3	0,3	24,6	»	24,9	19,4
Crédit foncier	1.053,1	95,7	729,2	»	824,9	228,2
2° Aval :						
Crédit national	426,9	»	»	39,1	39,1	387,8
Crédit foncier	86,1	»	»	13,3	13,3	72,8
Totaux au 31 décembre 1959.....	1.610,4	96	753,8	52,4	902,2	708,2
1° Mobilisation :						
Banques.....	40,5	6,8	25	»	31,8	8,7
Crédit foncier.....	1.006,9	38,5	786,9	»	825,4	181,5
2° Aval :						
Crédit national.....	359,4	»	»	237,6	237,6	121,8
Crédit foncier.....	70,3	»	»	39,1	39,1	31,2
Totaux au 31 décembre 1958.....	1.477,1	45,3	811,9	276,7	1.133,9	343,2
Variations en 1959.....	133,3	50,7	— 58,1	— 224,3	— 231,7	365

L'examen de ces chiffres montre un nouvel accroissement de l'ensemble des engagements de la Caisse, qui progressent de 133,3 milliards et atteignent ainsi, au 31 décembre 1959, un montant supérieur de 9 % au chiffre de l'année précédente (1.610,4 milliards contre 1.477,1 milliards).

Les opérations du Crédit National avec la Caisse des dépôts sont nettement supérieures à celles de l'an dernier (427 milliards contre 359). Par contre, le pourcentage d'utilisation de la faculté d'aval marque une forte régression : 9 % contre 66 % en 1958.

De leur côté, les opérations du Crédit foncier ont poursuivi, en 1959, la progression déjà constatée au cours des précédents exercices :

Les engagements de mobilisation — qui portent essentiellement sur les crédits spéciaux à la construction — totalisent 1.053 milliards au 31 décembre 1959, enregistrant ainsi un accroissement de 5 % par rapport à 1958 ; le pourcentage d'utilisation est toutefois resté sensiblement du même ordre de grandeur qu'au cours de l'exercice précédent (78 contre 82 %).

Quant aux engagements d'aval, s'ils sont légèrement supérieurs (86,1 milliards contre 70,3 milliards), ils ont été, par contre, beaucoup moins utilisés qu'au cours de l'année précédente (15 % contre 56 %).

Le montant des effets « nourris » par la Caisse des dépôts, à la date du 31 décembre 1959, ressort à 96 milliards.

*
**

En résumé, si l'on regroupe l'ensemble des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts, tant à long terme qu'à court terme, ainsi que l'augmentation des sommes disponibles en caisse et comptes courants, on obtient un total de 565,8 milliards s'établissant comme suit :

Emplois à long terme	435	milliards
Emplois à court terme	90,8	—
Caisse et comptes courants	40	—
	<hr/>	
Total	565,8	milliards
	<hr/> <hr/>	

De même qu'au cours des années précédentes, les placements réalisés en 1959 peuvent être classés, d'après leur objet, en trois catégories principales : l'aide au logement, l'équipement du territoire et les crédits à l'industrie.

A — *L'aide au logement* a porté sur 129,9 milliards (contre 126,8 milliards en 1958) qui sont servi à financer :

— des avances au Trésor dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré pour	40	milliards
— des prêts aux collectivités et à divers pour la construction de logements pour	69,8	—
— des prêts au Crédit foncier de France pour	4,5	—
— et des apports de capital à des constructions directes pour	15,6	—

B. — Le concours apporté par la Caisse des dépôts à *l'équipement du territoire* s'est poursuivi sur un rythme nettement supérieur à celui de l'année précédente, 187,7 milliards contre 141,7 en 1958.

— électrification et équipement électrique	14,1	milliards
— adduction d'eau	38,9	—
— équipement sanitaire et scolaire	48,2	—
— voirie et assainissement	30,5	—
— équipements divers	56	—

C. — *Les crédits à l'industrie* marquent une régression sensible, passant de 64,4 milliards en 1958 à 53,9 milliards en 1959 suivant la répartition ci-après :

Entreprises productrices d'énergie	20,7	milliards
Entreprises de transports	8,6	—
Autres industries	24,6	—

A ces placements s'ajoutent l'accroissement des disponibilités en caisse et en comptes courants (40 milliards), différents emplois à court terme (34,9 milliards) à moyen terme (50,6 milliards) et à long terme (68,8 milliards, dont 3 milliards de rentes et valeurs du Trésor, 50,7 milliards d'actions et d'obligations et 15,1 milliards représentant l'arbitrage entre services de prêts aux collectivités).

Ainsi, du point de vue économique, on peut dire que les 565,8 milliards investis par la Caisse des dépôts en 1959, se sont répartis comme suit :

Aide au logement	129,9	milliards
Équipement du territoire	187,7	—
Crédits à l'industrie	53,9	—
Emplois en Bourse, placements à court terme et divers	194,3	—
	<hr/>	
	565,8	milliards
	<hr/>	

**

En définitive, l'ensemble de l'actif, au 31 décembre 1959, soit 3.411 milliards, se décompose ainsi :

Caisse	3,2 milliards	
Comptes courants ordinaires	241,2	—
Bons du Trésor, valeurs à court terme	586,7	—
Rentes et obligations	583,3	—
Actions et parts de sociétés françaises et étrangères (1)	26,5	—
Prêts	1.923,9	—
Participations dans des sociétés d'études et d'équipement	0,1	—
Immeubles	46,1	—
Total	3.411 milliards	

Déduction faite des fonds concernant les assurances sociales, la sécurité sociale et les fonds en comptes courants au Trésor improductifs d'intérêts, le rendement moyen de cet actif s'est élevé, en 1959, à 4,85 %.

Le présent rapport comprend quatre parties :

La première partie est consacrée à l'examen du bilan (état annexe n° 1-00) de la Caisse des dépôts et, en particulier, au développement de la situation des fonds appartenant aux catégories ci-après : consignations, dépôts divers, sociétés mutualistes, caisses d'épargne, épargne-construction et épargne-crédit, fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'épargne-construction, sécurité sociale. Le passif du bilan comprend, en outre, au titre des « Crédeurs divers », les disponibilités immédiates de différents services dotés d'une personnalité distincte.

(1) La répartition de ces actions et parts par catégories est la suivante :

Assurances, banques et sociétés financières	14,36
Sociétés d'investissement et de portefeuille	7,40
Alimentation	1,78
Automobiles et leurs équipements	3,81
Matériaux de construction, travaux publics	5,01
Métallurgie, mines métalliques	24,76
Pétroles et carburants	11,60
Produits chimiques, électro-métallurgie, verreries	19,14
Transports	1,29
Sociétés étrangères	6,06
Divers	4,79

L'examen des opérations de ces services spéciaux, dont la situation financière est indépendante de celle de la Caisse des dépôts, fait l'objet de la deuxième partie du rapport.

La troisième partie est consacrée à l'exposé des emplois de fonds effectués dans l'année, tant pour les fonds analysés dans la première partie du rapport que pour les services spéciaux.

Une quatrième partie donne enfin les résultats du compte de « Profits et pertes » pour 1959.

PREMIERE PARTIE

EXAMEN DU BILAN (1)
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(FONDS PROPRES)
AU 31 DECEMBRE 1959

SECTION I. — Examen des comptes du passif.

Le montant total du passif au 31 décembre 1959
s'élève à 2.153.723.262.759 fr.
contre 1.886.698.198.490 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de.... 267.025.064.269 fr.
correspondant à un accroissement égal de l'actif.

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — *Augmentations.*

1° Consignations	6.121.197.386 fr.
2° Dépôts divers	96.850.311.408 »
3° Sociétés mutualistes	821.175.451 »
4° Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.928.136.757 »
Total (à reporter)	108.720.821.002 fr.

(1) Le bilan de la Caisse des dépôts et consignations fait l'objet de l'état annexe n° 1-00.

<i>Report</i>	108.720.821.002 fr.
5° Caisses d'épargne	228.909.498.934 »
6° Epargne-crédit	3.155.664.592 »
7° Sécurité sociale et assurances sociales.....	3.285.911.422 »
8° Comptes de réserve.....	9.292.784.904 »
Total	353.364.680.854 fr.

B. — *Diminutions.*

1° Epargne-construction ..	187.327.251 fr.	
2° Créiteurs divers	52.459.658.982 »	
3° Correspondants	5.899.606.803 »	
4° Comptes d'ordre et di-		
vers	26.899.124.976 »	
5° Produits	893.898.573 »	
	<u>86.339.616.585 fr.</u>	86.339.616.585 »
Différence égale		267.025.064.269 fr.

Ces différents comptes vont être successivement examinés.

CONSIGNATIONS

Sous cette désignation figurent au bilan les « consignations judiciaires et administratives », les « fonds provenant de successions de militaires et de successions recueillies hors de la métropole et à l'étranger », les « cautionnements provisoires de soumissionnaires ».

L'évolution de ces trois catégories de consignations a été la suivante :

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1958.	RECETTES de 1959.	DÉPENSES de 1959.	EXCÉDENTS de recettes ou de dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1959.	VALEURS mobilières consignées.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Consignations judiciaires et administratives	43.453.041.264	37.548.086.901	31.387.725.112	6.160.361.789	49.613.403.043	68.350.877.108
Fonds provenant de successions ..	780.632.105	190.030.076	219.299.888	29.269.812	751.362.293	102.900
Cautionnements provisoires	84.622.761	219.382.078	229.276.669	9.894.591	74.728.170	109.800
Totaux	44.318.296.130	37.957.499.055	31.836.301.669	6.121.197.386	50.439.493.506	68.351.089.808

Numéraire.

Consignations. — Les augmentations de recettes des consignations en numéraire qui apparaissent dans le tableau ci-dessus se répartissent comme suit :

Pour le département de la Seine.....	4.085.335.537 fr.
Pour les autres départements.....	1.629.913.963 »
Pour les territoires autres que la métropole.....	445.112.289 »
	<hr/>
	6.160.361.789 fr.
	<hr/>

L'augmentation des recettes constatées dans les consignations du département de la Seine résulte de versements effectués au titre d'indemnités d'expropriation et de versements effectués par diverses sociétés en formation ainsi que des augmentations de capital d'un certain nombre de sociétés.

Celles constatées dans les autres départements provient, par ordre d'importance, de faillites, d'indemnités d'expropriation et de prix d'immeubles.

Quant à l'augmentation des recettes pour les territoires autres que la métropole elle provient principalement de cautionnements de rapatriement et de retenues sur traitements.

Fonds provenant de successions militaires et de successions recueillies à l'étranger. — L'augmentation des dépenses s'explique par de nombreux rertaits de fonds consignés à la suite des événements d'Algérie.

Cautionnements provisoires. — La diminution du solde de ce compte est la conséquence du décret n° 59-167 du 7 janvier 1959 qui ne prévoit plus de cautionnements provisoires en ce qui concerne les marchés de l'Etat.

Valeurs mobilières.

Le compte « Rentes et valeurs mobilières » présente au 31 décembre 1959, par rapport au solde au 31 décembre 1958, une augmentation de 8.954.936.954 francs qui s'explique comme suit :

Excédents

	Excédents	
	de recettes. francs.	de dépenses. francs.
Département de la Seine.....	8.807.059.917	»
Autres départements	147.899.302	»
Fonds provenant de successions de militaires	»	22.265
	<u>8.954.959.219</u>	<u>22.265</u>
Excédent de recettes....	<u>8.954.936.954</u>	

Cette augmentation provient, en ce qui concerne le département de la Seine, de consignations effectuées par diverses compagnies d'assurances-vie et d'assurances-transport.

Pour les autres départements, elle provient de consignations diverses.

DÉPÔTS DIVERS

L'ensemble des comptes compris au bilan sous la rubrique « Dépôts divers » présente au 31 décembre 1959 un solde de.... 284.602.172.851 fr.
contre 187.751.861.443 »

au 31 décembre 1958, soit une augmentation nette de.. 96.850.311.408 fr.

provenant des excédents indiqués dans le tableau ci-après :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	C R É D I T.		
	Soldes au 31 décembre 1958.	Recettes de 1959.	Total.
	francs.	francs.	francs.
Etablissements publics et dépôts divers.....	27.721.723.392	273.954.382.276	301.676.105.668
Dépôts libres des notaires.....	66.293.828.905	769.514.418.471	835.808.247.376
Dépôts obligatoires des notaires.....	17.767.455.276	42.385.281.650	60.152.736.926
Pensions de retraites sur fonds spéciaux.....	4.514.123.874	18.754.642.329	23.268.766.203
Prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel.....	21.710.758	200.761	21.911.519
Séquestres ou autres mandataires de justice, L/C de dépôts.....	2.781.451.610	2.917.784.415	5.699.236.025
Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines.....	9.989.977.414	75.391.054.373	85.381.031.787
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways....	61.019.540	8.625.729.231	8.686.748.771
Legs et fondations.....	245.497.664	192.323.071	437.820.735
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.....	456.998.808	2.218.583.294	2.675.582.102
Greffiers, L/C de dépôts.....	628.053.111	738.460.953	1.366.514.064
Redevance pour frais d'administration et de contrôle relatifs aux prêts consentis aux organismes d'habitations à bon marché (loi du 30 janvier 1926).....	357.359.368	293.643.093	651.002.461
Dépôts volontaires appartenant à des particuliers.....	2.490.249	20.963.095	23.453.344
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.....	17.713.661.025	719.117.778.847	736.831.439.872
Etat, établissements publics et collectivités locales, L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942).....	1.626.493.944	3.406.503.346	5.032.997.290
Etat, S/C de dépôts. — Ordonnance du 16 août 1945, instituant l'impôt de solidarité nationale.....	1.062	7.278.591	7.279.653
Redevances pour constitution du Fonds de solidarité (ordonnance du 2 novembre 1945).....	11.548.289	115.483	11.663.772
Disponibilités courantes des Caisses d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés.....	157.494.529	1.683.775.730	1.841.270.259
Syndics de faillites et administrateurs aux règlements judiciaires, L/C de dépôts.....	62.887.926	1.309.485.568	1.372.373.494
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.).....	37.338.084.699	387.473.566.733	424.811.651.432
Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères..	»	410.401.060	410.401.060
Caisse de retraite interentreprises.....	»	1.427.524.110	1.427.524.110
Liquidation du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement.....	»	23.270.518.684	23.270.518.684
Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat.....	»	644.655.121	644.655.121
Etat, S/C opérations d'amortissement.....	»	1.159.030.656	1.159.030.656
Totaux.....	187.751.861.443	2.334.918.100.941	2.522.669.962.484

DÉBITS de 1959.	EXCÉDENTS.		SOLDES au 31 décembre 1959.	PORTEFEUILLE.	
	Des débits sur les recettes.	Des recettes sur les débits.		Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
265.011.996.610	»	8.942.385.666	36.664.409.058	45.975.172	53.195.481.293
746.875.122.215	»	22.639.296.256	88.933.125.161	»	»
41.363.587.131	»	1.021.694.519	18.789.149.795	»	»
18.091.124.655	»	663.517.674	5.177.641.548	8.725.721	707.887.000
21.911.519	21.710.758	»	»	»	»
1.814.531.964	»	1.103.252.451	3.884.704.061	»	»
74.945.868.386	»	445.185.987	10.435.163.401	33.394.200	1.573.198.587
8.452.169.386	»	173.559.845	234.579.385	561.471	43.120.000
205.228.252	12.905.181	»	232.592.483	27.052.219	955.610.871
1.864.566.389	»	354.016.905	811.015.713	4.062.553	2.425.395.531
642.389.925	»	96.071.028	724.124.139	»	»
141.314.805	»	152.328.288	509.687.656	»	»
20.615.025	»	348.070	2.838.319	»	»
714.168.867.163	»	4.948.911.684	22.662.572.709	»	»
3.465.483.904	58.980.558	»	1.567.513.386	26.775.457	58.179.384.298
6.356.048	»	922.543	923.605	»	»
»	»	115.483	11.663.772	»	»
1.748.136.005	64.360.275	»	93.134.254	»	»
1.217.169.148	»	92.316.420	155.204.346	»	»
355.162.485.954	»	32.311.080.779	69.649.165.478	»	»
12.394.632	»	398.006.428	398.006.428	»	13.578.292
1.408.208.638	»	19.315.472	19.315.472	351.750	1.701.381.833
»	»	23.270.518.684	23.270.518.684	»	»
523.224.709	»	121.430.412	121.430.412	240.250	12.558.970
905.037.070	»	253.993.586	253.993.586	1.781.450	290.334.000
2.238.067.789.533	157.956.772	97.008.268.180	284.602.172.851	148.920.243	119.097.930.675

Etablissements
publics et
Dépôts divers.

Le solde en numéraire des comptes particuliers ouverts sous cette rubrique s'élève, au 31 décembre 1959, à.....	36.664.109.058 fr.
contre	27.721.723.392 »

au 31 décembre 1958.

Soit une augmentation de.....	<u>8.942.385.666 fr.</u>
-------------------------------	--------------------------

En 1959, 9 nouveaux comptes particuliers s'ajoutant aux 113 comptes de même nature existant précédemment, ont été ouverts soit au nom de sociétés civiles immobilières de construction constituées sous l'égide de la Caisse des dépôts en application des dispositions du décret n° 53-701 du 9 août 1953 et des textes subséquents relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction, soit au nom de sociétés ou associations ayant également pour objet la construction ou l'amélioration des conditions de logement, constituées avec la participation de la Caisse des dépôts et de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.

Les sommes versées à ces comptes, au cours de l'année 1959, tant à titre de contribution des employeurs que de participation de la Caisse des dépôts et des autres associés, ainsi qu'aux comptes de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts qui participe à la gestion des sociétés immobilières et à celle des immeubles de placement de la Caisse des dépôts, ont été supérieures de 2.587.000.000 de francs au montant des prélèvements effectués au cours de la même année.

Dix sept comptes particuliers ont, en outre, été ouverts en 1959 au nom de sociétés anonymes d'économie mixte ou de droit privé, constituées par la Société centrale pour l'équipement du Territoire ou avec sa participation, en vue de l'équipement, de l'aménagement ou de la mise en valeur de régions ou de zones industrielles, agricoles ou d'habitation.

Les opérations constatées en 1959 à ces comptes ainsi qu'à ceux de même nature précédemment ouverts et à celui de la Société centrale pour l'équipement du Territoire se soldent par un excédent de recettes de 842.000.000 de francs.

Au cours de l'année 1959, il a également été procédé à l'ouverture, sous la même rubrique, des comptes particuliers indiqués ci-après.

— un compte au nom de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (U.N.E.D.I.C.) ;

— un compte au nom de l'Association interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce de la région parisienne (A.S.S.E.D.I.C.-Seine Nord-Est).

Ces associations ont été créées pour l'application d'une convention

nationale intervenue entre des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 59-129 du 7 janvier 1959 relative à l'action en faveur des travailleurs sans emploi.

Par ailleurs, il a été procédé au reversement à la Banque centrale des Caisses d'épargne de la Sarre des sommes constituant le Fonds de réserve des Caisses d'épargne de la Sarre qui figuraient en solde, au 31 décembre 1958, pour 9.899.984 francs.

Les comptes qui avaient été ouverts pour recevoir les fonds des Caisses d'épargne de la Sarre se trouvent ainsi définitivement soldés.

Ces différents mouvements expliquent, pour la plus grande partie, l'augmentation de 8.942.385.666 francs du solde en numéraire du chapitre « Etablissements publics et dépôts divers ».

En ce qui concerne le portefeuille, le montant des rentes sur l'Etat est passé de 104.475.315 francs au 31 décembre 1958 à 45.975.172 francs au 31 décembre 1959, et la valeur nominale des autres titres de 30.024.041.455 francs à 53.195.481.293 francs.

Les versements que les notaires effectuent à la Caisse des dépôts sont de deux sortes :

Dépôts
des notaires.

1° Les uns, obligatoires, interviennent conformément aux prescriptions du décret du 19 décembre 1945 (art. 15) qui s'est substitué à celui du 30 janvier 1890, en exécution duquel les notaires déposent à la Caisse des dépôts les sommes qu'ils détiennent pour le compte de tiers depuis plus de trois mois ;

2° Les autres, sont opérés librement par les notaires.

Dépôts obligatoires. — Le solde de ce compte, au 31 décembre 1959, accuse une augmentation de 1.021.694.519 francs par rapport au solde précédent. Il se compare comme suit au montant des dépôts existant à la fin de chacune des cinq années antérieures :

1954	10.248.950.152 fr.
1955	12.012.387.070 »
1956	13.966.832.183 »
1957	15.754.277.976 »
1958	17.767.455.276 »
1959	18.789.149.795 »

Dépôts libres. — Leur montant, en augmentation au 31 décembre 1959 d'environ 22.639 millions de francs, s'est élevé à la fin de chaque année, depuis 1954, aux chiffres indiqués ci-dessous :

1954	42.363.258.548 fr.
1955	53.093.517.234 »
1956	62.217.955.889 »
1957	69.569.173.197 »
1958	66.293.828.905 »
1959	88.933.125.161 »

En ajoutant au solde des comptes de dépôts libres
 au 31 décembre 1959..... 88.933.125.161 fr.
 le montant des dépôts obligatoires..... 18.789.149.795 »

on constate que le montant total des dépôts des
 notaires à la Caisse des dépôts atteint, au 31 dé-
 cembre 1959 107.722.274.956 fr.

contre 84.061.284.181 francs au 31 décembre 1958.

Pensions
 de retraites
 sur
 fonds spéciaux

Le nombre des caisses de retraites sur fonds spéciaux assurant le service de leurs pensions par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, qui était de 130 au 31 décembre 1958, s'élève à 125 au 31 décembre 1959, ce dernier chiffre se répartissant comme suit :

Administations municipales et départementales.....	41
(dont 15 en liquidation).	
Ouvriers civils des établissements militaires.....	6
Régie autonome des transports parisiens. — Imprimerie nationale et Caisses diverses.....	9
Caisses locales de Territoires autres que la Métropole....	11
Allocations diverses	58

Malgré la disparition de la Caisse de retraites des Forts des Halles dont les 477 pensionnés ont été pris en charge par la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 1959, le nombre total des pensionnés atteignait 73.304 au 31 décembre 1959, contre 72.588 en fin d'année 1958, soit une augmentation de 716 concernant notamment les pensionnés de la R.A.T.P.

Les opérations des caisses de retraites font l'objet du tableau ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille du compte.

PENSIONS DE RETRAITES

DESIGNATION DES CAISSES.	SOLDES	RECETTES	TOTAL.	ORDONNANCEMENTS
	au 31 décembre 1958.	de l'année 1959.		d'arrérages opérés par les Caisses de retraites en 1959.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Régie autonome des transports parisiens...	472.479.493	13.257.422.352	13.729.901.845	13.380.013.964
Imprimerie nationale.....	5.013.179	638.151.834	643.165.013	548.351.500
Forts des Halles.....	15.575.356	17.048.493	32.623.849	33.092.965
Ecole centrale.....	13.060.276	12.675.376	25.735.652	13.311.909
Contrôleurs mireurs.....	740.086	671.776	1.411.862	»
Opéra.....	64.522	3.006	67.528	84.728
Conseil économique et social.....	2.511.539	308.118.024	310.629.563	15.183.835
Préfecture de la Seine. — Allocations.....	28.062.607	111.275.462	139.338.069	104.534.088
Assistance publique. — Allocations.....	3.725.026	12.410.170	16.135.196	16.411.062
Crédit municipal. — Allocations.....	»	351.981	351.981	351.981
Ouvriers civils des établissements militaires.	42.375.367	931.544.845	973.920.212	928.320.999
Préfectures et cantonniers.....	124.897.978	649.314.042	774.212.020	618.737.123
Mairies.....	23.997.838	165.756.307	189.754.145	147.985.394
Services concédés, affermés ou en régie...	4.999.466	24.586.113	29.585.579	24.345.875
Caisses locales de Territoires autres que la métropole.....	3.079.052.743	2.513.472.309	5.592.525.052	3.045.965.298
Caisse générale des retraites de l'Algérie...	1.487.040	7.472.022	8.959.062	7.753.120
Indemnité de Chine.....	12.418	»	12.418	1.296
Régularisation des opérations des comptables du Trésor.....	15.800	45.551.012	45.566.812	45.566.812
Presse française.....	318.741	58.817.205	59.135.946	27.009.224
Totaux.....	3.818.389.475	18.754.642.329	22.573.031.804	18.957.021.173
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1958.....	695.734.399	»	695.734.399	695.734.399
Totaux.....	4.514.123.874	18.754.642.329	23.268.766.203	19.652.755.572
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1959.....	»	»	»	»
Totaux.....	»	»	»	»

SUR FONDS SPÉCIAUX (1959)

ARRÉRAGES non payés et réintégrés au crédit des Caisses de retraites en 1959.	NET des sommes ordonnancées.	ACHATS de rentes et valeurs.	TOTAL des dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1959.	PORTEFEUILLE.	
					Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
133.742.674	13.246.271.290	»	13.246.271.290	483.630.555	»	»
3.125.106	545.226.394	»	545.226.394	97.938.619	»	»
469.116	32.623.849	»	32.623.849	»	»	»
21.007	13.290.902	»	13.290.902	12.444.750	»	»
»	»	»	»	1.411.862	»	»
23.559	61.169	»	61.169	6.359	»	114.000
»	15.183.835	288.492.256	303.676.091	6.953.472	350.000	432.780.000
3.818.709	100.715.379	»	100.715.379	38.622.690	»	»
414.921	15.996.141	»	15.996.141	139.055	»	»
»	351.981	»	351.981	»	»	»
14.933.738	913.387.261	»	913.387.261	60.532.951	»	»
6.020.888	612.716.235	»	612.716.235	161.495.785	120.070	577.000
903.833	147.081.561	274.121	147.355.682	42.398.463	252.224	2.122.000
1.087.604	23.258.271	»	23.258.271	6.327.308	»	»
»	3.045.965.298	»	3.045.965.298	2.546.559.754	7.430.927	196.191.000
»	7.753.120	»	7.753.120	1.205.942	»	»
»	1.296	»	1.296	11.122	»	»
»	45.566.812	»	45.566.812	»	»	»
»	27.009.224	31.900.000	58.909.224	226.722	572.500	76.103.000
164.561.155	18.792.460.018	320.666.377	19.113.126.395	3.459.905.409	8.725.721	707.887.000
»	695.734.399	»	695.734.399	»	»	»
164.561.155	19.488.194.417	320.666.377	19.808.860.794	3.459.905.409	»	»
»	»	»	1.717.736.139	1.717.736.139	»	»
»	»	»	18.091.124.655	5.177.641.548	»	»

Caisse de retraite
interentreprises.

Un compte a été ouvert au cours de l'année 1959 au nom de la Caisse de retraite interentreprises, institution collective de prévoyance créée en conformité de l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et à la gestion administrative et financière de laquelle la Caisse des dépôts prête son concours.

Les recettes se sont élevées à.....	1.427.524.110 fr.
Les dépenses ont atteint.....	1.408.208.638 »

Le solde de ce compte, au 31 décembre 1959, ressort par suite à.....	<u>19.315.472 fr.</u>
-------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Quant au portefeuille de la Caisse de retraite interentreprises, déposé à la Caisse des dépôts, il comprend 351.750 francs de rentes et des valeurs diverses pour 1.701.381.833 francs.

Prélèvements
opérés
sur le
produit des jeux
et sur le
pari mutuel.

Depuis l'intervention de la loi du 11 juillet 1933, les fonds provenant des prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel sont versés au Trésor.

La Caisse des dépôts ne reste plus dépositaire que du reliquat des sommes qui lui ont été versées précédemment.

Le solde de ces versements, soit 21.911.519 francs, a été transféré, à la date du 31 décembre 1959, à la rubrique n° 510 « Etablissements publics et dépôts divers ».

Séquestres
ou autres
mandataires
de justice.

Les opérations effectuées aux comptes de dépôts des séquestres ou autres mandataires de justice font apparaître, un excédent de recettes de 1.103.252.451 francs.

Les recettes de 1959 ont été de.....	2.917.784.415 fr.
contre 2.028.043.507 francs en 1958.	

Les dépenses ont atteint.....	1.814.531.964 »
contre 2.031.798.676 francs en 1958.	

Différence.....	<u>1.103.252.451 fr.</u>
-----------------	--------------------------

Le solde, qui, au 31 décembre 1958, ressortait à...	2.781.451.610 »
-----------------------------------------------------	-----------------

est, par suite, passé au 31 décembre 1959 à.....	<u><u>3.884.704.061 fr.</u></u>
--------------------------------------------------	---------------------------------

<p>Au 31 décembre 1958, le solde du compte de dépôts de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines s'élevait à</p>	<p>9.989.977.414 fr.</p>	<p>Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	-------------------------------------------------------------------------

<p>Le montant des versements effectués en 1959 ainsi que les subventions de l'Etat, les avances du Trésor, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint.....</p>	<p>75.391.054.373 »</p>
<p>Ensemble</p>	<p>85.381.031.787 fr.</p>

<p>Quant aux dépenses, elles ont été, y compris les achats de valeurs faits sur l'ordre de l'organisme, de</p>	<p>74.945.868.386 »</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

<p>Le solde en numéraire, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à</p>	<p>10.435.163.401 fr.</p>
--------------------------------------------------------------------------	---------------------------

chiffre supérieur de 445.185.987 francs au solde constaté au 31 décembre 1958.

Au 31 décembre 1959, le portefeuille de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, déposé à la Caisse des dépôts, comprend 33.394.200 francs de rentes sur l'Etat, et des valeurs diverses pour 1.573.198.587 francs.

<p>Au 31 décembre 1958, le compte courant de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways présentait un solde de.....</p>	<p>61.019.540 fr.</p>	<p>Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Le montant des versements effectués en 1959 ainsi que les subventions de l'Etat, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint</p>	<p>8.625.729.231 »</p>
<p>Ensemble</p>	<p>8.686.748.771 fr.</p>

<p>Les dépenses se sont élevées à.....</p>	<p>8.452.169.386 »</p>
--------------------------------------------	------------------------

<p>Le compte présente ainsi, au 31 décembre 1959, un solde de</p>	<p>234.579.385 fr.</p>
-------------------------------------------------------------------------	------------------------

chiffre supérieur de 173.559.845 francs au solde constaté au 31 décembre 1958.

Le portefeuille comporte, au 31 décembre 1959, 561.471 francs de rentes et des valeurs diverses pour 43.120.000 francs.

Legs
et fondations.

Ce compte, qui comprend notamment les sommes et valeurs dépendant des legs et fondations attribués à l'Institut de France et aux Ministères, présente, au 31 décembre 1959, un solde de..... 232.592.483 fr.
contre 245.497.664 »

au 31 décembre 1958, soit une diminution de 12.905.181 fr.

Quant aux valeurs déposées, elles se composent de 27.052.219 francs de rentes sur l'Etat et de valeurs diverses pour 955.610.871 francs.

Caisses
de retraites
de secours
et de prévoyance
au profit
des employés
et ouvriers.

Le solde des comptes ouverts aux caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers, en exécution de la loi du 27 décembre 1895, s'élève, au 31 décembre 1959, à... 811.015.713 fr.
contre 456.998.808 »

au 31 décembre 1958, soit une augmentation de..... 354.016.905 fr.

Cette augmentation résulte des excédents de dépôts constatés à divers comptes particuliers et notamment aux nouveaux comptes indiqués ci-après :

- Caisse de retraites du personnel au sol de la Compagnie nationale Air-France (91.000.000 de francs) ;
- Caisse de retraites du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (120.000.000 de francs) ;
- Caisse de retraite interentreprises (73.000.000 de francs).

Les valeurs détenues pour le compte des caisses de retraites comprennent, au 31 décembre 1959, 4.062.553 francs de rentes sur l'Etat et des valeurs diverses pour 2.425.395.531 francs.

Etat,
établissements
publics
et collectivités
locales
L/C de dépôts
(arrêté
du 16 avril 1942).

A la date du 31 décembre 1959, le montant nominal des valeurs diverses conservées et gérées en application de l'arrêté du 16 avril 1942, s'élève à 58.179.384.298 francs et le portefeuille des rentes atteint, à la même date, le chiffre de 26.775.457 francs, ce qui fait ressortir, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 7.440.649.919 francs pour les valeurs diverses et une diminution de 197.115 francs en ce qui concerne les rentes.

1° Domaines et collectivités locales.

Le montant nominal des valeurs diverses appartenant tant aux collectivités locales qu'aux établissements publics nationaux et à l'Etat (Domaines) atteint, au 31 décembre 1959, 5.432.007.569 francs, contre 4.210.554.620 francs au 31 décembre 1958.

2° Etat. — Participations publiques.

Le montant nominal du portefeuille de valeurs appartenant à l'Etat au titre de ses participations financières est passé de 46.528.179.759 francs, au 31 décembre 1958, à 52.747.376.729 francs, au 31 décembre 1959, marquant ainsi un accroissement de 6.219.196.970 francs.

Les valeurs qui étaient déposées à ce compte ont été cédées, au cours de l'année 1959, pour une somme globale de 1.134.255 francs. Seule une partie de cette somme a pu être versée au Trésor en 1959 ; le surplus figure donc au compte qui présente ainsi, au 31 décembre 1959, un solde en numéraire de 923.605 francs.

Etat, s/c
de dépôts.
Ordonnance
du 15 août 1945
instituant l'impôt
de solidarité
nationale.

Le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles s'élève, au 31 décembre 1959, à 363.

Disponibilités
courantes
des caisses
de
sécurité sociale,
d'allocations
familiales
et d'assurances
sociales
agricoles.

Le volume des opérations de l'année 1959 a subi, par rapport à celui de l'année précédente, un accroissement important dû principalement aux versements effectués au titre du Fonds national de solidarité créé par la loi du 30 juin 1956.

Le total des recettes effectuées en 1959 s'est élevé à la somme de 719.117.778.847 francs contre 673.104.326.583 francs en 1958, tandis que les dépenses ont atteint 714.168.867.163 francs au lieu de 671.502.015.857 francs en 1958.

Le solde des comptes, qui était de 17.713.661.025 francs au 31 décembre 1958, a été porté à 22.662.572.709 francs au 31 décembre 1959, ce qui représente une augmentation de 4.948.911.684 francs.

Au 31 décembre 1959 le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses d'allocations vieillesse s'élève à 52 contre 55 l'année précédente.

Disponibilités
courantes
des caisses
d'allocations
vieillesse
des travailleurs
non salariés.

Le total des recettes effectuées a été de 1.683.775.730 francs contre 4.073.077.883 francs en 1958 et celui des dépenses de 1.748.136.005 francs contre 4.089.866.421 francs.

Quant au solde desdits comptes, il a été ramené de 157.494.529 francs, au 31 décembre 1958, à 93.134.254 francs, au 31 décembre 1959, marquant ainsi une diminution de 64.360.275 francs.

Syndics
de faillite et
administrateurs
aux règlements
judiciaires
L/C de dépôts.

Les comptes de dépôts ouverts en application de l'article 66 du décret n° 55-583 du 20 mai 1955, aux syndics de faillites et aux administrateurs aux règlements judiciaires, présentent, au 31 décembre 1959, un solde de 155.204.346 fr.
contre 62.887.926 »

au 31 décembre 1958, soit une augmentation de 92.316.420 fr.

Service
d'exploitation
industrielle
des tabacs
et des allumettes.

Le solde des comptes ouverts en application du décret n° 55-455 du 27 avril 1955 au nom du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.), s'élevait au 31 décembre 1958 à.... 37.338.084.699 fr.

En 1959, les recettes se sont
élevées à 387.473.566.733 fr.
et les dépenses à..... 355.162.485.954 »

soit une augmentation de..... 32.311.080.779 fr. 32.311.080.779 »

Il apparaît ainsi, au 31 décembre 1959, un solde
de 69.649.165.478 fr.

Les fonds déposés par le S.E.I.T.A. à la Caisse des dépôts sont versés par cette dernière au crédit d'un compte courant spécial ouvert au Trésor.

Les bons du Trésor précédemment déposés ont été intégralement remboursés en 1959.

Operations
effectuées
pour le compte
de l'Etat au titre
de l'ancienne
Caisse
d'amortissement.

L'article 77 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 a mis fin, à compter du 31 décembre 1958, aux opérations de la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale, d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes et d'amortissement de la dette publique.

En application des dispositions de cet article et d'un accord intervenu entre le Ministère des Finances et la Caisse des dépôts, celle-ci est désormais chargée, pour le compte de l'Etat :

1° du service des rentes viagères émises ou à émettre en vertu de l'article premier de la loi du 7 août 1926, modifié par l'article 96 de la loi du 30 décembre 1928, et des textes subséquents ;

2° de la gestion des valeurs mobilières détenues précédemment par la Caisse d'amortissement et de celles ultérieurement déposées pour être transformées en rentes viagères comme il vient d'être dit ;

3° des opérations d'amortissement par voie de rachat en bourse dans des

conditions identiques à celles antérieurement appliquées par la Caisse d'amortissement ;

4° de la liquidation du service financier de la Caisse d'amortissement.

Pour l'exécution de ces différentes dispositions quatre comptes ont été ouverts dans les écritures de la Caisse des dépôts, sous la rubrique « Dépôts divers », intitulés respectivement : « Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères », « Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat. — Ordonnance du 30 décembre 1958 », « Etat s/c d'opérations d'amortissement » et « Liquidation du service financier de la Caisse autonome d'amortissement-ordonnance du 30 décembre 1958 ».

Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères. — Le montant nominal des valeurs transférées à ce compte ressortait à 476.910.248 francs. Au cours de l'année 1959 il a été procédé à des cessions et ventes de la plupart de ces valeurs à la demande du Ministère des Finances, ainsi qu'à l'encaissement du produit des titres amortis, représentant au total un nominal de 463.331.956 francs.

Les sommes portées au crédit du compte, tant au titre de ces opérations que de l'encaissement des revenus du portefeuille et des intérêts servis par la Caisse des dépôts, se sont élevées à 410.367.419 fr.

Ces sommes doivent être, conformément à la demande du Ministère des Finances, versées trimestriellement au Trésor. Le premier de ces versements s'élevant à 12.360.991 »

a été effectué au mois d'octobre 1959.

Au 31 décembre 1959, le solde en numéraire ressort à 398.006.428 fr.

somme qui sera versée au Trésor dès le début de l'année 1960.

A la même date du 31 décembre 1959, la valeur nominale des titres restant en portefeuille s'élève à 13.578.292 francs.

Rentes viagères servies pour le compte de l'Etat. — Ce compte est crédité des versements faits par le Trésor public pour assurer le service des rentes viagères et débité du montant des paiements de ces rentes. Il reçoit d'autre part les valeurs remises en vue de la constitution de rentes viagères et qui doivent être soit livrées à la Dette publique pour annulation soit transférées pour négociation éventuelle au compte « Gestion des titres remis à l'Etat par l'ancienne Caisse d'amortissement ou en échange de rentes viagères ».

Au 31 décembre 1959 la Caisse des dépôts servait 24.032 rentes viagères pour un montant de 159.676.436 francs et 19.972 majorations pour un montant de 417.536.063 francs.

L'ensemble des opérations constatées au compte se résume comme suit :

Recettes	644.655.121 fr.
Dépenses	523.224.709 »
Solde au 31 décembre 1959.....	<u>121.430.412 fr.</u>

Au 31 décembre 1959 le portefeuille a la composition suivante:

Rentes françaises : 240.250 francs ; valeurs du Trésor ou assimilées : 4.038.000 francs ; autres valeurs : 8.520.970 francs.

Etat s/c d'opérations d'amortissement.

En 1959 les recettes du compte « Etat s/c d'opérations d'amortissement » se sont élevées à..... 1.159.030.656 fr.
dont 1.158.265.000 francs versés par l'Etat.

Les dépenses constatées pendant la même période
soit 905.037.070 »
laissent, au 31 décembre 1959, un solde disponible de. 253.933.586 fr.

Le portefeuille de ce compte comprend, au 31 décembre 1959, pour 1.781.450 francs de rentes et 290.334.000 francs de valeurs dont les formalités d'annulation sont en cours.

En 1959 il a été annulé 9.335.350 francs de rentes et 314.338.000 francs de valeurs.

Liquidation du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement-ordonnance du 30 décembre 1958.

Les opérations de liquidation de la Caisse autonome d'amortissement ont été arrêtées au 31 décembre 1959. Elles ont fait ressortir à la clôture des écritures un reliquat disponible de 23.270.518.684 francs en instance de versement au budget général.

La Caisse des dépôts, organe liquidateur, a pris en charge dans ses écritures le solde de clôture du compte de la Caisse d'amortissement ; le montant est resté à la disposition du Trésor à un compte non productif d'intérêt.

Au début de 1960, sur réception des titres de recouvrement, la Caisse des dépôts a versé au budget le solde susvisé du Service financier de la Caisse autonome d'amortissement.

SOCIÉTÉS MUTUALISTES

La somme portée à ce poste du bilan au 31 décembre 1959, s'élève à.....	14.280.834.490 fr.
contre	13.459.659.039 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de	821.175.451 fr.

Les fonds provenant des sociétés mutualistes ou versés à leur profit sont reçus à trois comptes :

1° Le compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », productif d'intérêts à un taux égal à celui du compte courant de la Caisse des dépôts au Trésor (art. 84 du Code de la mutualité), est crédité des sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes, des trois cinquièmes des comptes prescrits des déposants des caisses d'épargne et des arrérages d'un titre de 800.000 francs de rente perpétuelle 5 % provenant de la dotation initiale des sociétés mutualistes.

Il est débité des subventions ou avances remboursables allouées aux organismes mutualistes, ainsi que des dépenses de propagande et d'éducation mutualistes (art. 82 du Code de la mutualité) ;

2° Le compte « Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes », non productif d'intérêts, reçoit le montant des crédits budgétaires mis à la disposition de la Caisse des dépôts par le département ministériel titulaire du compte.

Il est débité, dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre II du Livre II du Code de la mutualité, des subventions allouées aux sociétés, le cas échéant des bonifications d'intérêts et des sommes payées tant à la Caisse nationale de prévoyance qu'aux Caisses autonomes de retraites mutualistes pour remboursement des majorations de rentes mutualistes ;

3° Le compte de dépôts des sociétés mutualistes où sont reçus les fonds libres de ces sociétés et où sont conservées également les valeurs acquises par elles.

Les comptes des sociétés ou unions de sociétés mutualistes ont porté intérêt, en 1959, au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 7 millions de francs et au taux de 2 1/2 % pour la fraction des disponibilités excédant 7 millions de francs et ceux des caisses autonomes

mutualistes au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 90 millions de francs et au taux de 2 1/2 % pour la fraction des disponibilités excédant 90 millions de francs.

Le montant des intérêts servis sur ces comptes de dépôts au titre de l'année 1959 s'est élevé à 604.443.384 francs et a été imputé sur les revenus produits au cours de la même année par le placement des fonds déposés.

L'augmentation globale de 821.175.451 francs mentionnée ci-dessus provient des différences suivantes constatées aux trois comptes :

COMPTES.	SOLDES		DIFFÉRENCE en 1959. — En plus. francs.
	au	au	
	31 décembre 1958. francs.	31 décembre 1959. francs.	
Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	67.016.411	73.864.264	6.847.853
Ministère du Travail et de la Sécurité sociale S/C de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes.....	130.426.669	158.584.390	28.257.721
Sociétés mutualistes L/C de dépôts.....	13.262.215.959	14.048.285.836	786.069.877
Totaux	13.459.659.039	14.280.834.490	821.175.451

En plus du numéraire, la Caisse des dépôts conserve, au 31 décembre 1959, pour le compte des sociétés mutualistes :

1° Au titre du compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », 800.000 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses pour un capital nominal de 556 francs.

2° Au titre du compte « Dépôts », 36.408.658 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses, pour un capital nominal de 30.686.829.135 francs.

Quant au développement des recettes et des dépenses de chacun des comptes, au titre de l'année 1959, il se trouve indiqué ci-après :

1° *Fonds national de solidarité et d'action mutualistes* :

Solde au 31 décembre 1958..... 67.016.411 fr.

a) *Recettes* :

Sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes. 14.441.412 »

Part attribuée sur fonds abandonnés des caisses d'épargne :

Caisses d'épargne ordinaires	6.126.335 fr.	
Caisse nationale d'épargne	7.063.328 »	
	13.189.663 fr.	13.189.663 »

Arrérages de rente..... 800.000 »

Intérêts 1.272.210 »

Remboursement de subventions et d'avances..... 15.300.000 »

Remboursement de valeurs..... 22.500.000 »

Opérations d'ordre 114.176.457 »

Total du crédit..... 248.696.153 fr.

b) *Dépenses* :

Subventions allouées en application de l'article 82 du Code de la mutualité..... 60.448.000 fr.

Dépenses diverses (1) 114.383.889 »

Total du débit 174.831.889 fr. 174.831.889 »

Solde au 31 décembre 1959..... 73.864.264 fr.

2° *Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes* :

Solde au 31 décembre 1958..... 130.426.669 fr.

a) *Recettes* :

Crédits budgétaires 450.000.000 »

Total du crédit(à reporter) 580.426.669 fr.

(1) Dont 114.176.457 francs d'opérations d'ordre.

Report..... 580.426.669 fr.

b) Dépenses :

Subventions allouées et majora- tions de rentes	421.742.279 fr.	421.742.279 »
Solde au 31 décembre 1959		<u>158.684.390 fr.</u>

3° Sociétés mutualistes l/c de dépôts :

Solde au 31 décembre 1958	13.262.215.959 fr.
Sommes versées	56.642.985.284 »
Intérêts	604.443.384 »
Sommes remboursées	56.461.358.791 »
Solde au 31 décembre 1959.....	<u>14.048.285.836 fr.</u>

CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES

Les opérations des caisses d'épargne font apparaître, pour l'année 1959, un excédent de dépôts de 164,4 milliards contre 128,9 milliards en 1958, soit une augmentation de 35,5 milliards.

Les excédents ont été les suivants au cours des dix dernières années :

1950	57.192.207.056 fr.
1951	27.406.038.695 »
1952	55.284.398.454 »
1953	85.367.972.686 »
1954	79.765.401.775 »
1955	141.666.516.711 »
1956	101.573.419.043 »
1957	68.208.676.477 »
1958	128.897.388.044 »
1959	164.371.205.844 »

La recrudescence des excédents de dépôts enregistrée l'année dernière s'est prolongée cette année et a permis d'atteindre un chiffre jamais obtenu.

Les résultats pour chacun des trimestres sont indiqués ci-après :

1 ^{er} trimestre	46.485.426.009 fr.
2 ^e trimestre	25.081.346.715 »
3 ^e trimestre	50.359.270.578 »
4 ^e trimestre	42.445.162.542 »

Soit un excédent total de	<u>164.371.205.844 fr.</u>
---------------------------------	----------------------------

Au 31 décembre 1958 le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les caisses d'épargne ordinaires s'élevait à 1.256.969.330.208 fr.

Il s'est accru en 1959 :

1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits 164.371.205.844 fr.

2° Du montant des intérêts à 4 % servis au 31 décembre 1959 par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne 53.594.832.673 »

3° Du montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué au 31 décembre 1959 à ces établissements pour la reconstitution de leur fortune personnelle, conformément à l'avis de la Commission de surveillance et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 21 décembre 1959 6.699.354.080 »

4° D'une somme de 4.244.106.337 »
représentant le montant global de la ristourne revenant aux caisses d'épargne sur le montant des prêts consentis par la Caisse des dépôts sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950 (4.245.000.000 fr.), moins 893.663 fr. liquidés en trop au titre de 1958.

<i>A reporter</i>	<u>228.909.498.934 fr.</u>	<u>1.256.969.330.208 fr.</u>
-------------------------	----------------------------	------------------------------

Reports..... 228.909.498.934 fr. 1.256.969.330.208 fr.

Cette somme ne sera portée
au crédit de ces établissements
qu'avec valeur du 1^{er} janvier 1960.

L'accroissement des dépôts,
en 1959, a été ainsi de..... 228.909.498.934 fr. 228.909.498.934 fr.

et le solde total des comptes des caisses d'épargne
ressort, au 31 décembre 1959, y compris
24.697.496.542 francs pour les caisses d'épargne des
territoires autres que la Métropole 1.485.878.829.142 fr.

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des
dépôts au moyen des fonds provenant des caisses d'épargne s'est élevé,
en 1959, à 68.237.676.233 fr.

Les charges résultant des intérêts à 4 % servis
aux caisses d'épargne pour l'année 1959, et de la
ristourne leur revenant au titre des prêts consentis sur
leur initiative par application des dispositions de la
loi du 24 juin 1950, se sont élevées au total à 57.839.832.673 »

La différence entre le montant net des revenus du
portefeuille et celui des charges, soit 10.397.843.560 fr.

a été versée au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

Les achats de rentes et valeurs du Trésor effectués en 1959, à la
demande de 114 déposants, ont porté sur un capital de 42.287.383 francs
contre 45.040.359 francs pour 142 déposants l'année précédente. 25.485 frs
de valeurs ont été vendues pour le compte d'un déposant.

Conformément aux instructions du Ministère des Finances, une somme
de 10.210.558 francs provenant des comptes n'ayant donné lieu à aucune
opération depuis 1928 et atteints par la prescription, a été répartie suivant
les dispositions prévues par l'article 18 du Code des caisses d'épargne :
deux cinquièmes, soit 4.084.223 francs, ont été attribués aux caisses d'épar-
gne et trois cinquièmes, soit 6.126.335 francs, au Fonds national de solidarité
et d'action mutualistes.

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, visé à l'article 52 du Code des caisses d'épargne, dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts, a augmenté en 1959 de 4.928.136.757 francs contre 4.265.223.660 francs l'année précédente ; il est ainsi passé de 33.637.168.712 francs, au 31 décembre 1958, à 38.565.305.469 francs au 31 décembre 1959.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1959, se composent :

1° Des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit 1.470.598.327 fr.

2° D'une somme de 10.397.843.560 »
représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et des comptes courants au Trésor (68.237.676.233 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % bonifiés par la Caisse des dépôts aux fonds versés par les caisses d'épargne (53.594.832.673 francs), ainsi que la ristourne mise en réserve au profit de ces établissements au titre des prêts consentis sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950 (4.245.000.000 francs).

3° D'une somme de 4.588.966 »
montant de versements effectués par la conférence générale des Caisses d'épargne sur les sommes prélevées sur le Fonds de réserve pour financement des frais de déplacement des représentants des Caisses d'épargne autres que celles de la Métropole à la Conférence générale des Caisses d'épargne (675.152 fr.), des frais de mission et d'études en Afrique noire (3.213.814 fr.) et des frais de propagande (700.000 fr.) réalisée par texte publicitaire (art. 53 du Code des caisses d'épargne).

4° D'une somme de 45.941 »
montant des retenues d'intérêts imposées aux titulaires de plusieurs livrets (art. 52 du Code des caisses d'épargne).

Ensemble des recettes (à reporter)..... 11.873.076.794 fr.

Reports.....

11.873.076.794 fr.

En dépense, il a été inscrit :

1° Une somme de 6.699.354.080 fr.
représentant le montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué aux caisses d'épargne en 1959 pour l'amélioration de leur fortune personnelle.

2° Une somme de..... 35.200.000 »
pour frais de fonctionnement du Service chargé au Ministère des Finances du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne, et frais de surveillance de ces établissements par les comptables et agents du Trésor (art. 53 et 67 du Code des caisses d'épargne).

3° Une somme de 210.011.579 »
pour remboursement à la Conférence générale des caisses d'épargne et à diverses caisses d'épargne de sommes avancées pour la réalisation de diverses campagnes de propagande radio-télévisée, cinématographique et par texte publicitaire (197.356.985 francs), de frais de fonctionnement des commissions paritaires (2.165.481 fr.), de frais de fonctionnement du service itinérant d'aide technique (3.001.513 fr.), de frais de déplacement des représentants de caisses d'épargne autres que celles de la Métropole à la Conférence générale des caisses d'épargne (2.487.600 fr.), de frais de mission et d'études en Afrique noire (5.000.000 de fr.) (art. 53 du Code des caisses d'épargne).

A reporter.....

6.944.565.659 fr. 11.873.076.794 fr.

Reports..... 6.944.565.659 fr. 11.873.076.794 fr.

4° Une somme de 374.378 »
montant des frais d'appels de
livrets ordonnés par des trésoriers-payeurs généraux à diverses caisses d'épargne de leur département (article 67 du Code des caisses d'épargne).

Ensemble des dépenses..... 6.944.940.037 fr. 6.944.940.037 »
soit une différence de 4.928.136.757 fr.

égale à l'accroissement, en 1959, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

ÉPARGNE-CONSTRUCTION

(Loi du 15 avril 1953.)

L'épargne-construction, instituée par la loi n° 53-321 du 15 avril 1953, a pour but de permettre aux déposants de bénéficier éventuellement d'une bonification en rapport avec la hausse du coût de la construction.

Les comptes d'épargne-construction peuvent être tenus, soit par les caisses d'épargne, soit par d'autres organismes agréés par la Caisse des dépôts. Les sommes inscrites à ces comptes sont centralisées et gérées par la Caisse des dépôts qui a institué, d'autre part, à ce titre, un fonds de réserve spécial sur lequel sont prélevées les bonifications à payer aux déposants.

L'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959, instituant l'épargne-crédit a, tout en maintenant les droits des titulaires des comptes d'épargne-construction antérieurement ouverts, prévu dans son article 10, qu'à compter de sa promulgation aucun compte nouveau de cette nature ne pourrait plus être ouvert.

En raison de cette disposition, les opérations de l'année 1959 se sont traduites par un excédent de retraits de 203 millions de francs.

L'indice trimestriel du coût de la construction applicable aux opérations considérées est passé de 140 pour le premier trimestre 1959, à 142 pour les trimestres suivants.

La faiblesse des capitaux recueillis n'a pas permis la mise en œuvre par la Caisse des dépôts du système de placements indexés prévu par la loi du 15 avril 1953 ; de ce fait, et en raison de la hausse du prix de la cons-

truction, les ressources versées au Fonds de réserve, dont la situation est examinée ci-après, n'ont pas été suffisantes pour couvrir le montant des bonifications qui ont été payées et il a été nécessaire de recourir à la garantie de l'Etat pour une somme de 18.386.986 francs.

Au 31 décembre 1958, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts au titre de l'épargne-construction s'élevait à..... 697.916.068 fr.

Il s'est accru en 1959 :

Du montant des intérêts à 1,50 % servis par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés	9.344.932 »
	<hr/>
	707.261.000 fr.

Le montant des excédents de retraits ressortant à	202.927.176 »
	<hr/>

Le solde, au 31 décembre 1959, des comptes d'épargne-construction s'élève ainsi à	504.333.824 fr.
	<hr/> <hr/>

Le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction ont été de	20.168.104 fr.
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Les charges résultant du service des intérêts à 1,50 %, se sont élevées à	9.344.932 »
	<hr/>

La différence entre le montant des revenus et celui des charges, soit	10.823.172 fr.
	<hr/> <hr/>

a été versée au fonds de réserve de l'épargne-construction.

FONDS DE RÉSERVE DE L'ÉPARGNE-CONSTRUCTION

Le Fonds de réserve de l'épargne-construction institué en application de l'article 4 du règlement d'administration publique du 22 septembre 1953 présentait, au 31 décembre 1958, un découvert de 16.202.976 francs qui a été remboursé par l'Etat, en 1959, en application de la garantie prévue par l'article 10 de la loi du 15 avril 1953.

Il a été crédité d'une somme de.....	10.823.172 fr.
représentant la différence entre le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction (20.168.104 francs) et le montant des intérêts à 1,50 % versés par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés (9.344.392 fr.).	

Le montant des bonifications versées au cours de l'année s'étant élevé à	29.210.158 »
le compte du Fonds de réserve présente, au 31 décembre 1959, un solde débiteur de	<u>18.386.986 fr.</u>

Le remboursement de cette somme a été effectué par l'Etat, en 1960, en application de la garantie susvisée.

EPARGNE-CRÉDIT

L'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959 a institué un régime d'épargne-crédit qui a pour objet de permettre, sous certaines conditions, l'octroi de prêts à la construction aux personnes physiques qui ont effectué des dépôts à vue à un compte d'épargne-crédit tenu soit par la Caisse nationale d'épargne, soit par une caisse d'épargne ordinaire.

Conformément à l'article 12 du décret n° 59-609 du 11 mai 1959 pris pour l'application de l'ordonnance précitée, les fonds reçus des déposants au titre de l'épargne-crédit sont centralisés par la Caisse des dépôts qui en verse le montant au Trésor.

En application de l'article 13 du même décret, la Caisse des dépôts sert aux caisses d'épargne un intérêt de 2,50 % dont elle est couverte en fin d'année par le Trésor.

Les dépôts reçus en 1959 se sont élevés à.....	3.212.652.735 fr.
Les retraits effectués à.....	77.483.131 »
	<hr/>
soit un excédent de dépôts de.....	3.135.169.604 fr.
Les intérêts liquidés au profit des caisses d'épargne s'élevant à	20.025.448 »
	<hr/>
Le solde, au 31 décembre 1959, ressort à.....	<u>3.155.195.052 fr.</u>

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES SOCIALES

La législation sur les Assurances sociales, qui s'était substituée à l'ancienne législation sur les Retraites ouvrières et paysannes, a elle-même été remplacée, en ce qui concerne les professions non agricoles, par la législation sur la Sécurité sociale.

Les attributions actuelles de la Caisse, en cette matière, peuvent se résumer de la façon suivante :

I. — *Centralisation du produit des cotisations concernant les professions non agricoles.*

Le poste figurant au bilan sous l'intitulé « Sécurité sociale et Assurances sociales » comporte 2 comptes :

1° Le compte « *Ministère du Travail — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

En vertu du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié,

la Caisse des dépôts centralise à ce compte le produit des cotisations de sécurité sociale versées aux comptes d'encaissement de cotisations des Caisses primaires de sécurité sociale, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales versées aux comptes des services communs de recouvrement de cotisations constitués entre ces Caisses et les Caisses d'allocations familiales.

Elle y constate les transferts de fonds prescrits au profit des Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales.

2° Le compte « *Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

La Caisse des dépôts centralise à ce compte :

a) En application des dispositions du décret n° 52-700 du 16 juin 1952, les cotisations de sécurité sociale précomptées sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat, titulaires ou stagiaires, affiliés au régime de sécurité sociale institué par le décret du 31 décembre 1946, y compris ceux qui sont rémunérés sur les budgets des offices et établissements publics nationaux ou sur un budget annexe ;

b) En vertu des dispositions du décret n° 52-1430 du 30 décembre 1952, les cotisations de sécurité sociale prélevées sur les salaires des ouvriers de l'Etat et des établissements de l'Etat, affiliés au régime de sécurité sociale institué par les décrets des 28 juin 1947 et 19 février 1948 ;

c) Suivant les prescriptions des décrets n°s 51-96 du 26 janvier 1951 et 52-16 du 5 janvier 1952, les cotisations prélevées sur les pensions des retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale visés ci-dessus ;

d) Conformément aux dispositions du décret n° 51-318 du 28 février 1951 modifié par le décret n° 52-1161 du 14 octobre 1952, les cotisations précomptées sur les arrérages des pensions servies aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre.

Les sommes inscrites à ce compte sont mises, à la fin de chaque mois, à la disposition de la « Caisse nationale de Sécurité sociale ». Le compte se trouve donc soldé au 31 décembre 1959.

Les opérations effectués, en 1959, aux deux comptes visés ci-dessus sont détaillées dans le tableau ci-joint. On constate, par rapport aux chiffres du 31 décembre 1958, une augmentation globale des soldes de 3.285.911.422 francs.

DÉSIGNATION.	MINISTÈRE du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	CAISSE NATIONALE de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Recettes.			
Produit des cotisations ou contributions spéciales	1.327.282.713.437	45.049.119.087	1.372.331.832.524
Reversement de cotisations et d'acomptes et opérations diverses.	5.250.363.223	Néant.	5.250.363.223
Intérêts des sommes disponibles au Trésor.....	138.642.420	Néant.	138.642.420
Total des recettes.....	1.332.671.719.080	45.049.119.087	1.377.720.838.167
Soldes au 31 décembre 1958	8.213.350.429	Néant.	8.213.350.429
Total du crédit.....	1.340.885.069.509	45.049.119.087	1.385.934.188.596
Dépenses.			
Montant des transferts aux comptes des diverses Caisses de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale..	1.329.163.654.720	45.049.119.087	1.374.212.773.807
Versement aux comptes « Revenus » des intérêts des sommes disponibles au Trésor.....	138.642.420	Néant.	138.642.420
Montant des remboursements de cotisations ou contributions spéciales versées à tort.....	83.510.518	Néant.	83.510.518
Total des dépenses.....	1.329.385.807.658	45.049.119.087	1.374.434.926.745
Soldes au 31 décembre 1959.....	11.499.261.851	Néant.	11.499.261.851

II. — *Gestion du produit des cotisations centralisées dans les conditions prévues au paragraphe précédent.*

En raison de la nécessité de tenir immédiatement le produit des cotisations à la disposition des caisses intéressées, il n'est plus effectué d'emplois proprement dits. Le compte « revenus du produit des cotisations de sécurité sociale » ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts n'est donc crédité que des intérêts à 1 % servis aux sommes non employées. En 1959, les opérations portées à ce compte se sont élevées à 138.642.420 francs.

Cette somme a été virée en fin d'année au compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 154, paragraphe 4, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946.

III. — *Exécution des ordres d'emplois de fonds et emplois d'office.*

Les opérations de placements ou d'emplois de fonds concernant les caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés, sont effectuées par la Caisse des dépôts sur la demande de ces organismes.

Par contre, pour les caisses d'assurances sociales agricoles, la Caisse des dépôts continue à employer d'office la moitié des sommes pouvant faire l'objet de placements et exécute leurs ordres d'emplois portant sur l'autre moitié des disponibilités.

Les sommes employées d'office sont transférées à des comptes ouverts au nom de chaque caisse sous le titre « Compte de fonds de placements » (art. 118 et 121 du décret du 11 juillet 1939).

En 1959, la Caisse des dépôts a procédé uniquement à des négociations de titres pour le compte de ces caisses.

IV. — *Gestion du compte de la Caisse nationale de sécurité sociale.*

Les comptes ouverts pour la description des opérations indiquées sous les numéros III et IV seront examinés ci-dessous au chapitre « Crédeurs divers » où ils figurent sous deux rubriques :

« Caisses de sécurité sociale »
et « Caisses d'assurances sociales ».

V. — Comptes en liquidation.

a) Retraites ouvrières et paysannes.

La gestion des fonds provenant des Retraites ouvrières et paysannes avait été confiée à la Caisse des dépôts par la loi du 5 avril 1910, mais ce régime de retraites est entré en liquidation à partir du 1^{er} juillet 1930. Seule la section spéciale de la Caisse nationale de prévoyance continue à intervenir en ce qui concerne les retraites ouvrières et paysannes et seulement pour assurer le service, pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, de quelques pensions qui n'ont pas encore été transférées à ce dernier organisme. La situation du compte de la section spéciale sera examinée plus loin avec les services gérés.

b) Fonds commun de travail des assurances sociales.

Ce Fonds, institué par le décret-loi du 15 mai 1934 pour la réalisation d'un programme de grands travaux contre le chômage, était géré par la Caisse des dépôts. Son compte de numéraire se trouve soldé depuis le 31 décembre 1942, mais la Caisse des dépôts conserve en portefeuille les titres représentatifs des prêts et avances consentis par ce Fonds jusqu'à sa liquidation. Le montant des capitaux restant dus au Fonds commun de travail, au 31 décembre 1959, s'établit comme suit :

Prêts aux départements, communes, établissements publics et divers	1.880.560.252 fr.
Prêts à l'Etat	805.585.479 »
Avances aux emprunteurs de la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	805.557.363 »
Total.....	<u>3.491.703.094 fr.</u>

Le mouvement des recouvrements sur ces placements est décrit par un compte spécial figurant parmi les comptes d'ordre et sera étudié lors de l'analyse de ces derniers.

VI. — Tenue des « comptes de disponibilités courantes » des caisses qui ont choisi la Caisse des dépôts pour y déposer leurs fonds de roulement
Ces comptes font l'objet de deux rubriques figurant parmi les « Dépôts divers » qui ont été examinés plus haut.

CRÉDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève, au 31 décembre 1959, à 140.063.909.338 francs contre 192.523.568.320 francs au 31 décembre 1958, sont groupés les comptes représentant des sommes que la Caisse des dépôts doit à des tiers et qui ne sont pas incorporées dans l'un des six postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de cinq sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS.	
	au 31 décembre 1958.	au 31 décembre 1959.	de recettes.	de dépenses.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Sécurité sociale.....	89.804.033.408	41.494.855.552	»	48.309.177.856
II. — Services gérés.....	89.885.768.919	81.322.488.732	»	8.563.280.187
III. — Comptes de remboursements sur prêts.....	11.018.603.673	15.235.989.240	4.217.385.567	»
IV. — Intérêts échus et exigibles.....	1.608.049.682	1.773.859.538	165.809.856	»
V. — Comptes de prélèvements et d'avances.....	204.066.812	228.276.250	24.209.438	»
et Comptes de provisions et divers.....	3.045.826	8.440.026	5.394.200	»
	192.523.568.320	140.063.909.338	4.412.799.061	56.872.458.043
Excédent net des dépenses			52.459.658.982	

I. — *Comptes affectés aux organismes de Sécurité sociale :*

Le solde de l'ensemble de ces comptes ressort à 41.494.855.552 francs au 31 décembre 1959, contre 89.804.033.408 francs au 31 décembre 1958, marquant ainsi une diminution de plus de 48 milliards qui provient essentiellement des comptes de fonds disponibles ouverts au nom des caisses de sécurité sociale et d'assurances sociales.

Les comptes à examiner qui sont groupés sous quatre rubriques, ont été ouverts par la Caisse des dépôts pour la description des opérations rappelées au chapitre précédent sous les numéros III, IV et V.

Les soldes se présentent comme suit au 31 décembre 1959 :

a) Caisses de sécurité sociale.....	41.187.326.552 fr.
b) Caisses d'assurances sociales.....	299.082.806 »
c) Retraites ouvrières et paysannes.....	8.446.194 »
d) Fonds commun de travail.....	Mémoire.
	<hr/>
Total.....	41.494.855.552 fr.
	<hr/> <hr/>

Divers renseignements sont donnés ci-après sur les comptes dont il s'agit.

a) *Caisses de sécurité sociale* (41.187.326.552 fr. au 31 décembre 1959 contre 89.639.474.557 francs au 31 décembre 1958).

Sous ce titre sont groupés les quatre comptes suivants :

1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes individuels ouverts à 202 caisses ou unions de recouvrement des cotisations ;

2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes ouverts à 114 caisses ;

3° Caisse nationale de sécurité sociale ;

4° Caisse d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles comprenant 118 comptes.

b) *Caisses d'assurances sociales* (299.082.806 fr. au 31 décembre 1959 contre 153.833.679 fr. au 31 décembre 1958).

Sous ce titre sont groupés :

1° Les comptes de fonds disponibles ouverts à 146 caisses agricoles sous l'intitulé « Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition » ;

2° Les comptes de fonds de placements correspondant aux comptes des caisses agricoles fonctionnant sous le régime de la répartition.

En 1959, il n'a été procédé à aucun placement sur l'initiative de la Caisse des dépôts ;

3° Le compte de la section spéciale des assurances sociales de la Caisse nationale de prévoyance. Ce compte dont le solde atteint 11.567.080 francs au 31 décembre 1959 sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

Les opérations constatées, au cours de l'année 1959, aux divers comptes qui viennent d'être examinés sont indiquées dans le tableau suivant qui fait apparaître, en outre, le montant des valeurs détenues dans les portefeuilles correspondants.

COMPTES.	SOLDES au 31 décembre 1958.	RECETTES de l'année 1959.	DEPENSES de l'année 1959.
	francs.	francs.	francs.
a) Caisses de sécurité sociale :			
1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles.....	15.129.162.592	995.011.057.522	993.544.963.909
2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles.....	2.448.965.235	382.808.249.021	382.490.267.778
3° Caisse nationale de sécurité sociale.....	69.855.898.455	626.352.161.225	676.879.523.938
4° Caisses d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles.....	2.205.448.275	39.031.523.506	38.740.383.654
Totaux.....	89.639.474.557	2.043.202.991.274	2.091.655.139.279
b) Caisses d'assurances sociales :			
1° Comptes de fonds disponibles :			
Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition.....	112.792.873	16.195.747.661	16.034.261.855
2° Comptes de fonds de placement :			
Caisses d'assurances sociales L/C de placement de fonds de répartition.....	26.172.588	(2) 52.075.095	(3) 65.010.636
Totaux.....	138.965.461	16.247.822.756	16.099.272.491

EXCÉDENTS		SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.			OBSERVATIONS.
de recettes.	de dépenses.	Soldes en numéraire.	Portefeuille.		
			Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
1.466.093.613	»	16.595.256.205	58.331.189	7.052.882.576	(1) Ce solde trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial à la Sécurité sociale et dans le compte d'opérations restant à constater en compte courant spécial. (2) Remboursements de valeurs. (3) Reversements aux comptes de fonds disponibles. (4) Solde qui trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial aux assurances sociales et dans le compte d'opérations restant à constater au compte courant spécial.
317.981.243	»	2.766.946.478	2.871.200	169.521.560	
»	50.527.362.713	19.328.535.742	97.390.700	19.592.773.220	
291.139.852	»	2.496.588.127	87.800.350	27.926.658.757	
2.075.214.708	50.527.362.713	(1) 41.187.326.552	246.393.439	54.741.836.113	
161.485.806	»	274.278.679	2.853.145	269.204.500	
»	12.935.541	13.237.047	2.990.895	133.472.000	
161.485.806	12.935.541	(4) 287.515.726	5.844.040	402.676.500	

c) Le compte intitulé précédemment *Retraites ouvrières et paysannes*, du fait de la liquidation du dernier compte de caisse de retraites ouvrières et paysannes rappelé au chapitre précédent, ne comporte plus que le solde, au 31 décembre 1959, de la section spéciale des retraites ouvrières de la C. N. P., soit 8.446.194 francs. Ce compte sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

II. — *Comptes affectés aux services gérés :*

81.322.488.732 francs (contre 89.885.768.919 fr. au 31 décembre 1958).

Ces comptes, au nombre de 31, décrivent les opérations effectuées pour chacun des services qu'ils concernent, et dont le détail sera examiné dans la deuxième partie du présent rapport. Les soldes représentent les disponibilités de ces services en fin de gestion. Ils ont leur contrepartie à l'actif, soit dans le compte courant ou les comptes de placements à court terme des dépôts et consignations, pour les services auxquels le Trésor n'a pas ouvert de compte courant spécial, soit, pour les autres, dans les comptes courants propres aux services et dans les comptes d'opérations restant à constater aux comptes courants qui figurent parmi les comptes d'ordre du bilan.

III. — *Comptes de remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :*

15.235.989.240 francs (contre 11.018.603.673 fr. au 31 décembre 1958).

Les comptes appartenant à cette rubrique concernent principalement les opérations relatives à l'aide apportée par l'Etat à la construction.

Ils sont crédités des remboursements effectués par les organismes bénéficiaires de prêts de l'Etat, auquel la Caisse des dépôts sert d'intermédiaire pour le recouvrement de toutes les sommes dues (annuités, intérêts moratoires, remboursements anticipés). Les comptes sont débités lors du reversement au Trésor, des sommes remboursées.

Le solde de ces comptes, au 31 décembre, s'établit comme suit :

Sociétés de crédit immobilier.....	5.187.328.943 fr.
Offices, sociétés et fondations d'habitations à loyer modéré :	
a) Ancienne législation	330.392.501 fr.
b) Loi du 3 septembre 1947....	6.890.053.856 »
c) Loi du 24 septembre 1948	
(art. 7)	182.183.852 »
	<hr/>
	7.402.630.209 fr. 7.402.630.209 »
<i>A reporter</i>	12.589.959.152 fr.

<i>Report</i>	12.589.959.152 fr.
Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (loi du 24 mai 1951, art. 23).....	2.603.519.868 »
Avances faites pour le compte du Trésor (Loi du 11 octobre 1940)	42.510.220 »
	<hr/>
Total égal.....	15.235.989.240 fr.
	<hr/> <hr/>

IV. — *Intérêts échus et exigibles :*

1.773.859.538 francs (contre 1.608.049.682 fr. au 31 décembre 1958).

Le solde de ce compte comprend, notamment, le montant des intérêts dus sur les comptes de consignations ; ces intérêts n'étant pas capitalisés en fin d'année, sont portés au crédit du compte « Intérêts échus et exigibles », qui est débité, en cours d'année, du montant des intérêts payés aux comptes de consignations soldés.

V. — *Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions :*

236.716.276 francs (contre 207.112.638 fr. au 31 décembre 1958).

Ces comptes sont destinés à comptabiliser des sommes retenues provisoirement à divers titres par la Caisse des dépôts et qui doivent être reversées au Trésor public ou à des tiers.

Ils comprennent notamment le compte « Produits de la déchéance trentenaire » dont le solde, au 31 décembre 1959, s'élève à 178.277.724 francs.

Il représente d'une part le montant de comptes de dépôts et de consignations en numéraire, atteints par la déchéance instituée par l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 modifié par le décret-loi du 30 octobre 1935 soit

171.258.669 fr.
et pour le surplus de
7.019.055 »

le produit de la négociation de valeurs provenant desdits comptes.

Total.....	178.277.724 fr.
	<hr/> <hr/>

Les sommes portées au compte feront l'objet, en 1960, d'un versement au profit du Trésor.

CORRESPONDANTS — PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS

Le solde du compte figurant à cette rubrique du bilan : 33.992.978.224 fr. représente les excédents de dépenses restant à régler au Trésor par la Caisse des dépôts sur les opérations effectuées par les comptables centralisateurs de la métropole et des pays d'outre-mer au titre de la gestion 1959, soit 1.037.746.014 francs, des provisions diverses constituées par les préposés et par le caissier général en vue de paiements à effectuer pour leur compte dans d'autres départements, soit 32.954.577.091 francs et, pour le surplus, de 655.119 francs, des recettes centralisées à tort par les préposés en 1959 et qui seront régularisées dans la gestion suivante.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme cinq catégories de comptes :

1° Opérations restant à constater ou à imputer :

19.052.047.291 francs (contre 45.070.197.511 fr. au 31 décembre 1958).

Les plus importants de ces comptes ont été ouverts pour constater les opérations des services de la Caisse des dépôts disposant d'un compte courant spécial du Trésor (Caisses d'épargne, Caisse nationale de prévoyance, Retraites ouvrières, Sécurité sociale, Assurances sociales, Caisse nationale d'épargne, Fonds de développement économique et social, Fonds national de solidarité, Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, Fonds commun de majoration des rentes viagères et pensions, Fonds national de surcompensation des prestations familiales, Bonifications d'emprunts organismes d'H.L.M., Rentes viagères (ordonnance du 30 décembre 1958), Etat son compte d'opérations d'amortissement) qui, bien qu'effectuées avant le 31 décembre, n'ont pu, en raison des délais de centralisation, être réglées avec le Trésor et imputées aux comptes courants en 1959.

Le montant des comptes précités s'élève à..... 18.510.889.731 fr.

La rubrique du bilan intitulée « Opérations restant à constater ou à imputer » comprend, en outre, le compte « Recettes à classer ou à vérifier » qui correspond à des recettes dont le montant a été encaissé avant la clôture de la gestion, mais qui n'ont pu être imputées avant cette clôture aux comptes intéressés..

541.157.560 »

Total égal..... 19.052.047.291 fr.

2° *Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat :*

2.431.105.136 francs (contre 2.193.105.136 fr. au 31 décembre 1958).

Le solde de ce compte représente le montant des avances faites par la Caisse nationale d'épargne aux titulaires de pensions de l'Etat, en exécution de la loi du 26 juillet 1917. Le compte précité a été ouvert pour permettre de constater ces avances au débit du compte de passif ouvert à la Caisse nationale d'épargne et qui figure parmi les créiteurs divers. Ce compte est crédité des avances faites par la Caisse nationale et débité des avances remboursées. Il trouve sa contrepartie, à l'actif du bilan, au compte « Avances sur pensions de l'Etat » (Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne) également ouvert sous la rubrique « Comptes d'ordre et divers ».

3° *Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :*

4.339.246.465 francs (contre 4.841.165.925 fr. au 31 décembre 1958).

Les comptes portés sous cette rubrique s'appliquent aux placements faits au moyen des fonds provenant respectivement des dépôts et consignations, des sociétés mutualistes, des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'Epargne-construction. Ils ont été ouverts en vue d'éviter les fluctuations qui se seraient produites d'une année à l'autre dans le montant des revenus, si les intérêts des bons du Trésor, payés d'avance pour deux années, avaient été compris en totalité dans les revenus de la première année.

Ces comptes sont crédités, lors de l'achat des bons du Trésor à deux ans, d'une portion des intérêts payés par anticipation, correspondant à une année entière. Ils sont débités par le crédit des comptes de revenus, à l'expiration de la première année d'échéance, du montant des intérêts correspondant à l'année restant à courir.

Au 31 décembre 1959, les soldes de ces comptes sont les suivants :

Dépôts et consignations	2.691.600.664 fr.
Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	—
Fonds provenant des caisses d'épargne.....	1.638.155.176 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	7.740.625 »
Epargne-construction	1.750.000 »
	<hr/>
Total égal.....	4.339.246.465 fr.
	<hr/> <hr/>

4° *Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des Caisses d'assurances sociales (décret-loi du 15 mai 1934) :*

269.466.736 francs (contre 98.987.854 fr. au 31 décembre 1958).

Ce compte a été ouvert pour permettre de répartir entre les caisses d'assurances sociales intéressées, en conformité de l'article 5 du décret-loi du 15 mai 1934, les sommes qui leur reviennent sur les placements effectués par le Fonds commun.

Il est crédité des intérêts complémentaires payés par les collectivités emprunteuses et des annuités versées par ces collectivités. Il est débité du montant des sommes à répartir entre les caisses.

Les recettes constatées à ce compte, en 1959, ont été les suivantes :

Intérêts complémentaires payés par les collectivités emprunteuses	934.421 fr.
Annuités versées par les collectivités emprunteuses..	723.591.060 »
Opérations imputées à tort.....	38.827.504 »
Montant de la participation des caisses aux frais administratifs	2.692.251 »
Intérêts liquidés au titre de l'année.....	288.284 »
	<hr/>
Total des recettes.....	766.333.520 fr.
Le solde, au 31 décembre 1958, étant de.....	98.987.854 »
	<hr/>
le total du crédit ressort à.....	865.321.374 fr.
Les dépenses, qui comprennent notamment les annuités encaissées réparties entre les caisses d'assurances sociales en conformité de l'article 5, paragraphe 2, du décret-loi du 15 mai 1934, se sont élevées à.....	595.854.638 »
	<hr/>
Le solde du compte ressort donc, au 31 décembre 1959, à	269.466.736 fr.
	<hr/> <hr/>

5° *Divers :*

27.983.909 francs (contre 815.501.100 fr. au 31 décembre 1958).

Cette rubrique comporte notamment des excédents de versements sur prêts (27.120.236 fr.) et divers.

COMPTES DE RÉSERVES

Les comptes portés au bilan, sous ce chapitre, sont au nombre de six et leur montant total s'élève à 52.497.569.703 francs, avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1959.

La *réserve provisionnelle* qui s'élevait à 3.125.514.154 francs en fin 1958, a été créditée d'une somme de 200 millions à la clôture de la gestion de 1959. Compte tenu de 5.000.000 de francs alloués en cours d'année pour les sinistrés de Madagascar, conformément à l'avis de la Commission de surveillance, le montant de cette réserve s'élève, au 31 décembre 1959 à 3.320.514.154 francs.

La *réserve immobilière* correspond exactement au prix des « Immeubles de la direction générale et de ses succursales » qui figure à l'actif (63.447.534 fr.), de sorte que celui-ci se trouve intégralement amorti. Aucun paiement nouveau n'ayant été effectué, en 1959, au titre des nouvelles constructions, cette somme est restée inchangée au 31 décembre 1959.

Le *fonds d'amortissement des immeubles de placement* auquel sont versées les annuités, dont la capitalisation doit reconstituer le coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse des dépôts, s'est accru, en 1959, du montant des intérêts à 4,50 % (24.768.238 fr.) produits par la somme de 550.405.085 francs, en réserve au 31 décembre 1958.

Ce fonds comprend, en outre, une provision de 203 millions de francs, non capitalisable, constituée précédemment en vue d'atténuer les dépenses qu'entraîneraient les travaux de grosses réparations ou de reconstruction des immeubles dont il s'agit. Le solde du compte, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à 778.173.323 francs. A la clôture de la gestion de 1959, ce compte a été crédité d'une annuité, basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et s'élevant à 96.630.127 francs, ce qui porte à 874.803.450 francs le montant de la réserve constituée au 31 décembre 1959.

La *réserve spéciale pour les opérations de crédit à moyen terme*, constituée en 1943 en raison du développement des opérations de cette nature, a été créditée d'une somme de 800 millions de francs, prélevée sur les bénéfices de 1959, ce qui porte son montant de 6.300 millions de francs, à la clôture de gestion de 1958, à 7.100 millions au 31 décembre 1959.

La *réserve pour fluctuation des cours*, qui s'élevait, au 31 décembre 1958 à 41.246.085.445 francs, a reçu une dotation de 7.160.175.112 francs prélevée sur les bénéfices de 1959. Son montant a ainsi été élevé à 48.406.260.557 francs.

Le *Fonds de secours et de subventions présentait*, au 31 décembre 1958, un solde de 1.218.239.784 francs ; il a été débité en cours d'année de 228.890.537 francs de subventions. Compte tenu d'une somme de 360 millions de francs, affectée à la clôture de l'exercice 1959, le montant de la réserve constituée s'élève, au 31 décembre 1959, à 1.349.349.247 francs.

PROFITS ET PERTES

Les renseignements concernant ce poste du passif sont donnés dans la quatrième partie du rapport et font l'objet de l'état annexe n° 1-10.

SECTION II. — Examen de l'actif.

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au 31 décembre 1959, évalué comme d'habitude d'après le prix de revient,

s'élève à	2.153.723.262.759 fr.
contre	1.886.698.198.490 »

au 31 décembre 1958, faisant ainsi ressortir une augmentation de	267.025.064.269 fr.
------------------------------------------------------------------------	---------------------

égale à celle qui a été constatée pour le passif.

Cette augmentation s'établit de la façon suivante :

A. — Augmentation :

1° Comptes courants	40.694.279.457 fr.
2° Bons du Trésor et valeurs à court terme....	32.552.107.874 »
3° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	22.509.855.350 »
4° Prêts	190.819.590.258 »
5° Participations	95.780.000 »
6° Placements immobiliers	15.554.932.393 »
Total des augmentations.....	302.226.545.332 fr.

B. — Diminution :

1° Caisse	732.564.250 fr.
2° Correspondants — Pré-	
posés L/C de règlements.....	5.102.205.926 »
3° Comptes d'ordre	29.366.710.887 »
	<u>35.201.481.063 fr.</u>
	<u>35.201.481.063 »</u>
Différence égale	267.025.064.269 fr.

CAISSE

Le solde en caisse, au 31 décembre 1958, s'élevait à	3.962.868.279 fr.
Les sommes portées en recettes ont atteint en 1959	23.752.896.234.809 »
Soit un total de	23.756.859.103.088 fr.
Les dépenses s'étant élevées à	23.753.628.799.059 »
le solde, au 31 décembre 1959, est de	3.230.304.029 fr.

Ce solde est représenté :

— par du numéraire à concurrence de	627.221.575 fr.
— par le compte courant du caissier général à la Banque de France (1)	2.160.214.852 »
— par le compte courant du caissier général au Trésor public (2)	104.615.000 »
— et par le compte courant de chèques postaux	338.252.602 »
Total égal	3.230.304.029 fr.

COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des dépôts s'élève, au 31 décembre 1959, à	241.161.044.057 fr.
contre	200.466.764.600 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de ...	40.694.279.457 fr.

qui s'explique comme suit :

(1) Ce compte est indépendant des comptes courants ouverts par la Banque de France à la Caisse des dépôts pour recevoir les disponibilités des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de la Caisse nationale d'épargne ; il est destiné à permettre au caissier général d'effectuer, par virement sur la Banque de France, les paiements pour lesquels ce mode de règlement est accepté ou prescrit.

(2) Ce compte a été ouvert en vue de faciliter la description des virements de fonds effectués entre l'Agence comptable centrale du Trésor et le caissier général, conformément aux dispositions de l'Instruction de la comptabilité publique en date du 31 décembre 1948.

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SOLDES au 31 décembre 1958.	MOUVEMENTS 1959.		SOLDES au 31 décembre 1959.
		Débets.	Crédits.	
	francs.	francs.	francs.	francs.
A. — Comptes ouverts à la Banque de France.				
<i>(Facultatifs, sans intérêts.)</i>				
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	3.001.000	»	»	3.001.000
Caisses d'épargne ordinaires (1).....	9.001.000	»	»	9.001.000
Caisse nationale d'épargne (2).....	3.001.000	»	»	3.001.000
B. — Comptes ouverts au Trésor.				
a) <i>Comptes facultatifs bonifiés d'intérêts à 1 0/0 :</i>				
Dépôts et consignations.....	47.254.813.462	16.863.698.817.920	16.864.205.003.203	46.748.628.179
Caisses d'épargne ordinaires (1).....	2.282.642.319	953.502.719.214	952.365.269.968	3.420.091.565
Caisse nationale d'épargne (2).....	1.968.263.789	658.861.578.172	657.959.272.640	2.870.569.321
Caisse nationale de prévoyance.....	»	106.114.480.170	106.111.559.722	2.920.448
b) <i>Compte facultatif à condition spéciale :</i>				
Caisse nationale de prévoyance (3)	1.136.680.112	53.988.821.949	52.125.502.061	3.000.000.000
c) <i>Comptes obligatoires bonifiés d'intérêts à 1 0/0 :</i>				
Sécurité sociale	63.929.566.110	1.489.808.686.095	1.506.929.451.684	46.808.800.521
Assurances sociales	2.526.486.604	16.234.907.672	18.467.266.687	294.127.589
Retraites ouvrières.....	9.336.412	7.131.324	9.169.087	7.298.649
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	31.700.271.021	387.225.817.487	346.841.017.399	72.085.071.109
d) <i>Comptes obligatoires sans intérêts :</i>				
Fonds de développement économique et social (Recouvrements).....	464.571.369	1.380.942.875	1.696.263.089	149.251.155
Fonds de développement économique et social (Prêts).....	»	2.203.500.000	1.848.500.000	355.000.000
Fonds national de solidarité	44.828.863.948	39.379.213.198	54.596.174.503	29.611.902.643
A reporter	196.116.498.146	20.572.406.616.076	20.5631.54.450.043	205.368.664.170

(1) (2) Les sommes versées à ces comptes ne peuvent excéder 10 0/0 du montant des dépôts au 1^{er} janvier (art. 20 du Code des caisses d'épargne).

(3) Taux fixé dans les conditions prévues par la loi du 20 juillet 1886 (art. 22). Le solde du compte ne peut dépasser 3 milliards de francs.

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SOLDES au 31 décembre 1958.	MOUVEMENTS 1959.		SOLDES au 31 décembre 1959.
		Débets.	Crédits.	
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Reports</i>	196.116.498.146	20.572.406.616.076	20.563.154.450.043	205.868.664.170
Fonds commun de majoration des rentes..	4.323.982.990	10.567.531.687	8.478.652.046	6.412.862.631
Fonds national de surcompensation des allocations familiales.....	»	43.997.004.189	41.249.065.976	2.747.938.213
Service des rentes viagères (ordonnance du 30 décembre 1958).....	»	644.875.380	515.393.208	429.482.172
Etat S/C d'opérations d'amortissement....	»	1.159.030.656	900.137.055	258.893.601
Bonifications d'intérêts d'organismes d'habitations à loyer modéré.....	»	1.466.066.942	1.329.671.754	136.395.188
Liquidation du service financier de la Caisse autonome.....	»	23.270.518.684	»	23.270.518.684
e) <i>Compte obligatoire à condition spéciale :</i>				
Epargne-crédit (1).....	»	2.894.038.339	57.748.950	2.836.289.389
C. — Comptes de placement divers.				
Divers L/C de fonds non employés dépôts et consignations	26.283.464	6.918.948	33.202.412	»
Totaux.....	200.466.764.600	20.899.412.600.901	20.858.718.321.444	241.161.044.057
Augmentation des comptes-courants..		<u>40.694.279.457</u>		

(1) Taux d'intérêt égal à celui servi aux caisses d'épargne sur leurs comptes d'épargne-crédit.

BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME

Au 31 décembre 1959, le total des valeurs à court terme figurant au bilan de la Caisse des dépôts s'élève à..... 375.628.389.319 fr.
 contre 343.076.281.445 »

au 31 décembre 1958, soit une augmentation de..... 32.552.107.874 fr.

dont le détail par service fait l'objet du tableau suivant :

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et consignations.	FONDS provenant des Sociétés mutualistes.	FONDS DE RÉSERVE et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des Services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
A. — Augmentations.					
Bons du Trésor	»	»	»	823.045.000	823.045.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme..	»	»	»	48.007.000.000	48.007.000.000
Valeurs diverses.....	33.482.337.563	»	»	»	33.482.337.563
Totaux.....	33.482.337.563	»	»	48.830.045.000	82.312.382.563
B. — Diminutions.					
Bons du Trésor.....	33.935.895.000	1.900.000.000	5.000.000.000	»	40.835.895.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme..	8.924.379.689	»	»	»	8.924.379.689
Valeurs diverses.....	»	»	»	»	»
Totaux	42.860.274.689	1.900.000.000	5.000.000.000	»	49.760.274.689
Variation des emplois.....	9.377.937.126	1.900.000.000	5.000.000.000	48.830.045.000	32.552.107.874

RENTES SUR L'ÉTAT ET VALEURS DIVERSES

Sous cette dénomination, le bilan de la Caisse des dépôts groupe l'ensemble des valeurs mobilières à long et à moyen terme détenues par les services propres : rentes et obligations du Trésor, obligations garanties par l'Etat et notamment obligations de compagnies de chemin de fer et de navigation et obligations d'emprunts de reconstitution, obligations du Crédit Foncier de France, obligations du Crédit National, obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial, obligations de départements et villes et, enfin, obligations et actions de diverses sociétés françaises et étrangères.

Au 31 décembre 1959, les sommes portées sous cette rubrique du bilan s'élèvent à	281.983.494.873 fr.
Au 31 décembre 1958, le poste du bilan ressortait à	259.473.639.523 »
La différence, soit une augmentation de.....	<u>22.509.855.350 fr.</u>

résulte des mouvements généraux (1) indiqués dans l'état ci-après.

(1) Le détail des opérations figure à l'état annexe n° 1-20, paragraphe 2.

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et Consignations.	FONDS provenant des sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Augmentations.</i>					
Emplois de fonds nouveaux	17.621.339.404	2.898.698.714	6.135.182.977	8.843.272.869	35.498.493.964
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre.....	1.332.080.972	65.622.791	162.171.152	459.139.550	2.019.014.465
Totaux.....	18.953.420.376	2.964.321.505	6.297.354.129	9.302.412.419	37.517.508.429
<i>Diminutions.</i>					
Remboursements ordinaires.....	7.304.423.211	374.867.708	519.736.169	4.789.611.526	12.988.638.614
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre.....	1.332.080.972	65.622.791	162.171.152	459.139.550	2.019.014.465
Totaux.....	8.636.504.183	440.490.499	681.907.321	5.248.751.076	15.007.653.079
Mouvements nets.....	10.316.916.193	2.523.831.006	5.615.446.808	4.053.661.343	22.509.855.350

PRÊTS

Sous la dénomination de « Prêts », le bilan comprend les prêts aux départements, aux communes, aux pays d'outre-mer et aux chambres de commerce, les titres d'annuités de dommages de guerre achetés aux sinistrés, les avances aux caisses d'épargne faites sur les ressources du Fonds de réserve des caisses d'épargne en vertu de l'article 53 du Code des caisses d'épargne, les prêts à divers, les avances faites à l'Etat en application des lois relatives au financement de la construction (H.L.M. et Crédit immobilier) et de diverses lois sociales, les titres de semestrialités ou d'annuités du Trésor ainsi que les prêts aux sociétés immobilières et à des sociétés industrielles qui bénéficient de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

La décomposition des sommes figurant au bilan sous la dénomination « Prêts » est donnée par l'état n° 1-20, paragraphe 3, annexé au présent rapport.

Au 31 décembre 1959, le montant des prêts atteint	1.177.121.248.776 fr.
contre	986.301.658.518 »
au 31 décembre 1958.	

L'augmentation de ce poste, soit	<u>190.819.590.258 fr.</u>
----------------------------------------	----------------------------

résulte des variations accusées par les différents services propres au cours de l'année et qui sont indiquées dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et Consignations.	FONDS provenant des Sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des Services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Augmentations.</i>					
Emplois de fonds nouveaux.....	24.028.874.000	»	3.085.088.055	194.548.649.126	221.662.611.181
Opérations d'ordre	20.071.669	»	2.178.000	312.453.858	334.703.527
Totaux	24.048.945.669	»	3.087.266.055	194.861.102.984	221.997.314.708
<i>Diminutions.</i>					
Remboursements sur prêts.....	4.571.485.024	1.637.910	650.913.714	25.618.984.275	30.843.020.923
Opérations d'ordre.....	20.071.669	»	2.178.000	312.453.858	334.703.527
Totaux.....	4.591.556.693	1.637.910	653.091.714	25.931.438.133	31.177.724.450
Mouvements nets.....	19.457.388.976	1.637.910	2.434.174.341	168.929.664.851	190.819.590.258

**PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS D'ÉTUDE
ET D'ÉQUIPEMENT**

Au 31 décembre 1959, le montant des placements de cette nature s'élève à	97.280.000 fr.
contre	1.500.000 »

au 31 décembre 1958.

L'accroissement de placement de.....	95.780.000 fr.
--------------------------------------	----------------

provient de participations prises notamment dans l'Institut pour le développement et l'industrie en Algérie (S. E. D. I. A.), le Centre d'analyse et de mécanographie (C. A. M.) et la Société d'équipement de la Côte-d'Ivoire (S. E. C. I.).

PLACEMENTS IMMOBILIERS (DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS)

1° Immeubles de rapport.

Au 31 décembre 1959, le montant des placements de la Caisse des dépôts en immeubles de rapport s'élève à.....	9.949.795.688 fr.
contre	6.661.092.969 »

au 31 décembre 1958.

L'accroissement de placements de	3.288.702.719 fr.
----------------------------------------	-------------------

représente la différence entre les dépenses exposées au cours de l'année et relatives aux frais de premier établissement, aux achats de terrains et à l'aménagement d'immeubles (3.523,1 millions) et les recettes provenant de ventes ou d'amortissements d'immeubles, d'encaissements de dommages de guerre, d'apports ou de cessions de terrains à des sociétés immobilières, et de primes et indemnités (234,4 millions).

2° Participations dans des sociétés immobilières et notamment dans les sociétés immobilières constituées depuis 1954 sous l'égide de la Caisse des dépôts.

Au cours de l'année écoulée, la Caisse des dépôts a encore développé ses investissements dans les programmes de construction de logements de type populaire conduits par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S. C. I. C.), société anonyme dont le capital qui s'élevait à 1 milliard fin 1958, a été porté à 1,5 milliard en août 1959.

En plus des souscriptions supplémentaires qu'elle a été amenée à

prendre en fonction de l'avancement des travaux dans les sociétés immobilières précédemment constituées, la Caisse a participé à la création de nouvelles sociétés. Il est rappelé que ces sociétés sont, soit des sociétés civiles immobilières au sein desquelles la Caisse entre en association avec des entreprises industrielles et commerciales désireuses d'investir sous cette forme le produit de la contribution de 1 % en faveur de l'effort de construction mise à la charge des employeurs par le décret du 9 août 1953, soit de sociétés anonymes immobilières d'économie mixte auxquelles participent des collectivités locales désirant disposer de logements pour leur population.

Toutes ces sociétés, dans lesquelles la Caisse des dépôts a une participation majoritaire sont gérées par la « S.C.I.C. ».

Au 31 décembre 1958, la S.C.I.C. gérait ainsi 88 sociétés civiles (contre 79 au 31 décembre 1958) et 10 sociétés mixtes (contre 9 fin 1958).

La Caisse des dépôts a, par ailleurs, été appelée à prendre, en 1959, une nouvelle participation dans le capital de la Compagnie Immobilière de la Région Parisienne, société anonyme qui avait également été constituée sous son égide en 1955, avec le concours d'importants organismes, notamment le Crédit Foncier, et qui a spécialement pris en charge la réalisation de trois grands ensembles immobiliers dans la banlieue parisienne.

En outre, aux deux sociétés immobilières spécialisées, la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires (C.I.L.O.F.) et la Société française de construction immobilière (S.F.C.I.) créées en 1956 en vue de la construction de logements pour les fonctionnaires et le personnel de la S.N.C.F., est venue s'ajouter en 1959 la Société pour l'édification de logements économiques (S.E.L.E.C.) dont le but est de construire des logements destinés au personnel des centrales thermiques dont Electricité de France poursuit la réalisation ou l'extension tant dans la région parisienne qu'en province.

L'ensemble des sociétés civiles ou anonymes gérées par la S.C.I.C. ressort ainsi au 31 décembre 1959 à 102 contre 91 fin 1958.

Enfin, la Caisse des dépôts a pris quelques autres participations dans des sociétés immobilières non constituées sous son égide.

Les investissements réalisés au cours de l'année 1959 s'établissent comme suit :

— Participation dans les sociétés civiles gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts	5.248.731.000 fr.
— Participations dans les sociétés anonymes immobilières gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts	2.292.307.000 »
— Autres participations	389.301.674 »

L'ensemble des postes compris sous la rubrique « Placements immobiliers » s'est ainsi accru, en 1959, de..... 15.554.932.393 fr.

ERRATUM

Page 76 (in fine).

Participations dans les sociétés anonymes immobilières gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts :

<i>au lieu de</i>	2.292.307.000	»
<i>lire</i>	6.628.197.000	»

IMMEUBLES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE SES SUCCURSALES

Le solde de ce compte, qui avait été ouvert en 1928 en vue de constater dans le bilan de la Caisse des dépôts la valeur des immeubles acquis pour les besoins de ses services, s'élevait, au 31 décembre 1958, à 63.447.534 fr.

En 1959, aucune dépense nouvelle n'ayant été exposée à ce titre, le compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » présente au 31 décembre un solde inchangé.

Comme l'amortissement des dépenses afférentes aux immeubles administratifs a été intégralement opéré au moyen de prélèvements sur les bénéfiques, la contrepartie exacte du compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » se trouve, au passif, parmi les comptes de réserve, sous la rubrique « Réserve immobilière ».

CORRESPONDANTS. — PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS

Le solde des comptes portés à cette rubrique du bilan, soit 4.864.515.543 francs, représente, à concurrence de 724.444.358 francs, des dépenses non admises dont les préposés centralisateurs restent débiteurs vis-à-vis de la Caisse des dépôts à la clôture de l'année 1959, et des provisions constituées par les préposés en vue des paiements à effectuer dans d'autres départements, et, pour le surplus de 4.140.071.185 francs, des paiements effectués par des comptables de la Seine pour le compte du Caissier général et dont le montant reste à imputer au débit des comptes des caisses gérées intéressées.

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

En dehors des comptes divers proprement dits, s'élevant à 152.922.073 francs, ce poste du bilan comprend :

1° Les comptes d'opérations restant à porter aux comptes courants ouverts par le Trésor et qui correspondent aux opérations des caisses d'épargne, des retraites ouvrières, des assurances sociales, de la Caisse nationale d'épargne, du Fonds de développement économique et social, de l'Épargne-crédit, du Fonds national de solidarité, du Fonds national de sur-compensation des prestations familiales, effectuées en 1959 et centralisées seulement en 1960 : 18.510.889.731 francs :

2° Les soldes débiteurs des comptes « Accidents du Travail — Opérations à imputer » et « Rentes et Majorations de rentes C.N.P. — Opérations à imputer » représentant des opérations non encore ventilées : 365.566.090 fr. ;

3° Des dépenses restant à constater par les comptables : 655.119 fr. ;

4° Le compte « Caisse des dépôts et consignations s/c d'avances provisionnelles » auquel ont été imputées des prises de participations dans le capital de sociétés en formation dont les titres représentatifs n'ont pu être matériellement délivrés avant la clôture de la gestion (sociétés immobilières : 970.864.000 fr., Société « France-Obligations » : 496.000.000 fr.

Ces opérations seront régularisées en 1960 et leur montant transféré aux comptes d'actif correspondants ;

5° Le compte d'avances sur pensions de l'Etat, dont le solde de 2.431.105.136 francs représente le montant des avances faites aux titulaires de pensions de l'Etat par la Caisse nationale d'épargne et non encore remboursées au 31 décembre 1959. Ce compte est débité des avances consenties et crédité des avances remboursées ;

6° Le solde débiteur au 31 décembre 1959 du Fonds de réserve de l'épargne-construction 18.386.986 fr.
dont la situation a été examinée dans la première partie du présent rapport
(*supra* : Section I. — Examen des comptes du passif).

DEUXIÈME PARTIE

SERVICES SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sous ce titre sont groupés divers services dont la gestion complète ou partielle est confiée à la Caisse des dépôts, mais qui sont distincts de celle-ci et ont souvent une personnalité juridique propre.

Les disponibilités de ces services, à la Caisse des dépôts, sont seules incluses dans le bilan de la Caisse (état annexe n° 1-00) sous la rubrique « Créiteurs divers », à des postes qui sont balancés aux « Comptes courants » (compte général ou comptes spéciaux) et aux « opérations restant à constater aux comptes courants ».

Les valeurs mobilières et créances acquises pour le compte des services gérés, dans le cadre des textes organiques qui les régissent, figurent à des comptes ouverts au nom desdits services, et ne sont pas comprises dans l'actif du bilan de la Caisse des dépôts.

Le produit de ces placements demeure acquis aux services intéressés, sauf remboursement annuel à la Caisse des dépôts, en règle générale, du montant des frais administratifs exposés pour la gestion.

L'activité de certains services spéciaux a continué de se développer au cours de l'année 1959.

Il en est ainsi, notamment, pour les fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, dont l'activité a connu un important essor à la suite de la création d'une nouvelle série d'obligations. De nombreux emprunts émis au titre de cette série ont été assez facilement placés auprès d'organismes d'assurances et de prévoyance.

Il en est de même pour le service chargé de l'émission et de la gestion des certificats pétroliers, le volume des certificats gérés s'étant notablement accru en 1959 du fait de nouvelles émissions consécutives à l'augmentation du capital de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, de la distribution gratuite de certificats correspondant aux actions de la Compagnie Française des Pétroles et de l'apport à la S.N.I.P. par le Bureau de recherches de pétrole d'actions de sociétés de pétrole sous forme de certificats pétroliers.

La C.N.A.V., à laquelle a été incorporée la C.N.A.A., et qui a pris le nom de C.N.P. (décret n° 59-863 du 18 juillet 1959), a poursuivi le développement de ses opérations, les primes et versements reçus s'étant accrus de 23 % par rapport à l'année précédente. En outre, la C.N.P. a continué à assurer la gestion financière d'institutions appliquant le régime de retraites complémentaires de l'Union nationale des Institutions de retraites des salariés ; la gestion administrative de certaines de ces institutions lui a également été confiée, soit en totalité, soit en partie.

Un nouveau service géré a été créé : le Fonds de prévoyance militaire, qui a pour mission de venir en aide sous certaines conditions, aux ayants cause de militaires décédés.

Enfin, un service géré, le Fonds de garantie marocain, a cessé son activité.

Les renforts de personnel nécessités par le développement de certains services ont pu être dégagés par des compressions réalisées sur d'autres services, dont l'équipement mécanographique a permis une meilleure utilisation des forces.

Les opérations de la plupart de ces services gérés étant analysées dans des rapports annuels distincts, il paraît suffisant d'exposer, ci-après, la situation générale de chacun d'eux.

Caisse nationale de prévoyance.

Les opérations de la Caisse nationale de prévoyance comprennent, d'une part, les assurances de rentes et de capitaux conclues dans les conditions de la législation particulière à la Caisse (Section générale) et, d'autre part, les opérations de régularisation effectuées au titre des lois sur les retraites ouvrières et paysannes et les assurances sociales (Sections spéciales en cours de liquidation).

I. — Section générale (1).

Cette section comprend deux sous-sections :

— la première concerne les opérations d'assurances générales de rentes ou de capitaux traitées essentiellement suivant le système de la capitalisation, y compris, depuis le 1^{er} octobre 1959, les opérations d'assurances en cas d'accidents : elle groupe les assurances du type traditionnel, les assurances valorisables et les opérations de capitalisation viagère de fonds collectifs de retraites ;

(1) Le mouvement des recettes et des dépenses de la section générale fait l'objet de l'état annexe récapitulatif n° 2-02.

— la seconde intéresse exclusivement les opérations de retraites par répartition effectuées en application du décret du 12 décembre 1951 sur le régime de retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat et du décret du 9 juin 1955 qui a étendu l'application de ce régime de retraites à certaines catégories d'agents non titulaires des départements, des communes et de leurs établissements publics.

Sous-Section. — Capitalisation.

Au 31 décembre 1958, les disponibilités de la sous-section capitalisation s'élevaient à 1.520.550.673 fr.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les recettes de l'année 1959 ont été de 55.062.390.170 »
comprenant outre les écritures d'incorporation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, 21.505 millions de versements effectués sur opérations d'assurances (contre 17.641 millions en 1958), 7.622 millions de revenus du portefeuille et 20.752 millions de remboursements et amortissements de valeurs,

soit un total de 56.582.940.843 fr.

Les dépenses ayant atteint 54.869.492.098 »
dont, indépendamment des écritures d'incorporation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, 10.475 millions de paiements sur opérations d'assurances (contre 9.573 millions en 1958), 38.198 millions d'achats de valeurs et 1.242 millions de frais administratifs,

le solde au 31 décembre 1959, ressort à 1.713.448.745 fr.

Le portefeuille de la sous-section capitalisation s'élevait au 31 décembre 1959 à 145.492.758.139 francs, en augmentation par rapport à la situation au 31 décembre 1958 de 17.992.596.593 francs, dont 547.068.992 francs représentant la valeur du portefeuille de l'ancienne Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

Portefeuille (2).

A l'intérieur du portefeuille la plus-value constatée, au 31 décembre 1959, sur les valeurs figurant sous le titre « Assurances valorisables » a permis une valorisation de 6,50 % de toutes les réserves des contrats de cette catégorie d'assurances, souscrits ayant le 1^{er} janvier 1960.

(1) Le détail des recettes et des dépenses est donné dans l'état annexe n° 2-00.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe n° 2-00 bis.

Sous-Section. — Répartition.

(Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics).

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les opérations de l'année 1958 font ressortir un total de recettes de	483.620.827 fr.
(dont 370 millions de cotisations contre 193 millions en 1958), l'augmentation de ce poste résultant des dispositions de l'arrêté du 20 février 1959 fixant, à compter du 1 ^{er} janvier 1959, le taux d'appel des cotisations à 4 % au lieu de 2 %.	
Les dépenses s'élevant à	308.977.222 »
(dont 213 millions de paiements d'allocations, rachats et remboursements de versements irréguliers, contre 212 millions en 1958).	
l'excédent des recettes atteint	174.643.605 fr.
Le total des disponibilités qui était de	74.497.782 »
en fin d'année 1958, se trouve porté à	249.141.387 fr.
au 31 décembre 1959.	

Portefeuille (2).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1959, évaluées d'après leur prix de revient, représentent un montant de 1.480.348.407 francs en augmentation de 34.074.596 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1958.

II. — Sections spéciales des retraites ouvrières et des assurances sociales.

(Art. 14, § 1^{er}, 1^o de la loi du 5 avril 1910)
(Art. 26, § 5, de la loi du 5 avril 1928 modifiée par la loi du 30 avril 1930
et le décret-loi du 28 octobre 1935).

Les sections spéciales des retraites ouvrières et paysannes et des assurances sociales sont en cours de liquidation depuis 1946.

Les quelques opérations encore effectuées par ces sections ne concernent que des régularisations.

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe 2-01.
(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe 2-01 bis.

1° Section spéciale des retraites ouvrières.

Au 31 décembre 1958, le solde du compte courant atteignait	10.725.172 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
L'ensemble des recettes ressortant à	6.890.109 »	
<hr/>		
les disponibilités au cours de l'année ont été de	17.615.281 fr.	
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	9.169.087 »	
<hr/>		
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1959, de	8.446.194 fr.	
<hr/> <hr/>		

dont la contrepartie à l'actif est représentée par le solde du compte courant au Trésor (7.298.649 fr.) et le solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (1.147.545 fr.).

2° Section spéciale des Assurances sociales.

Au 31 décembre 1958, le solde du compte courant ressortait à	14.868.218 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (2).
L'ensemble des recettes ayant atteint	106.109 »	
<hr/>		
les disponibilités, au cours de l'année, ont été de	14.974.327 fr.	
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	3.407.217 »	
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1959, de	11.567.080 fr.	
<hr/> <hr/>		

dont la contrepartie à l'actif est représentée par les soldes du compte courant au Trésor (11.469.365 fr.) et du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (97.715 fr.).

(1) Les détails des recettes et des dépenses de la Section spéciale des retraites ouvrières en 1959 est donné dans l'état n° 2-03.

(2) Le détail des recettes et des dépenses de la section spéciale des Assurances sociales en 1959 est donné dans l'état n° 2-04.

Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930.

Le Fonds spécial a pour objet de garantir le remboursement des prêts consentis aux invalides de guerre, bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et le crédit immobilier.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les capitaux assurés ressortaient, à la fin de l'exercice écoulé, à 702.603.702 francs contre 599.039.718 francs à la fin de l'exercice précédent.

Les recettes s'étant élevées à	19.606.758 fr.
et les dépenses à	42.547.665 »

une somme de 34.332.551 francs ayant été affectée à l'achat de valeurs, il apparaît un excédent de dépenses de

	22.940.907 fr.
--	----------------

Le montant des disponibilités, qui était de	45.929.878 »
---------------------------------------------------	--------------

au 31 décembre 1958, a été ainsi ramené à	<u>22.988.971 fr.</u>
-------------------------------------------------	-----------------------

au 31 décembre 1959.

Portefeuille (2).

Le portefeuille de ce fonds s'élevait, au 31 décembre 1959, à 41.255.379 fr. contre 7.023.139 fr. au 31 décembre 1958.

Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions.

La Caisse des dépôts assure la gestion des fonds communs destinés à financer les majorations accordées aux rentiers de la Caisse nationale de prévoyance et à ceux des compagnies d'assurances, en vertu des lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.

Le compte spécial « Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions, loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes » comporte trois sections :

- à la première sont imputées les recettes et dépenses concernant les majorations des rentes consenties par les sociétés d'assurances sur la vie ;
- à la deuxième sont constatées les recettes et les dépenses concernant les majorations des rentes servies par la Caisse nationale de prévoyance ;

(1) L'état annexe n° 2-10 indique en détail le montant de ces opérations.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits à l'état annexe n° 2-10 bis.

— à la troisième, enfin, les opérations effectuées au titre de la loi du 24 mai 1951 portant majorations des rentes allouées en réparation d'un préjudice.

Les Fonds communs sont alimentés par des crédits spéciaux inscrits au budget du Ministère des Finances.

Au 31 décembre 1958, le solde du compte courant ressortait à	4.184.725.050 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
L'ensemble des recettes ayant atteint	10.554.557.235 »	
les disponibilités en cours d'année ont été de	14.739.282.285 fr.	
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	12.236.141.512 »	
laissant apparaître, au 31 décembre 1959, un solde de.	<u>2.503.140.773 fr.</u>	

Au 31 décembre 1959, la Caisse des dépôts servait, en application des lois des 9 avril 1953 et 11 juillet 1957, 231.155 majorations pour un total de 7.757.683.736 francs.

Mouvements
du Grand Livre.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

Le décret n° 59-863 du 18 juillet 1959 a prescrit l'incorporation de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents à la Caisse nationale d'assurances sur la vie qui a pris le nom de Caisse nationale de prévoyance. La fusion comptable a été réalisée à la date du 1^{er} octobre 1959 et, de ce fait, la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents n'a plus d'existence propre depuis cette date.

Les opérations d'assurance du risque accident du travail sont très réduites depuis 1947, époque à laquelle la Sécurité sociale a pris en charge dans la Métropole, la couverture de ce risque dans les professions non agricoles.

Le tableau ci-après permet de comparer les chiffres des six derniers exercices, sous cette réserve que ceux de l'exercice écoulé ne sont donnés qu'à titre indicatif, les salaires afférents à certains contrats relatifs à des risques situés hors de la métropole ne pouvant être connus à la date à laquelle le présent rapport est établi.

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées en 1959, pour chacune des trois sections, est donné dans l'état annexe n° 2-20.

EXERCICES.	NOMBRE de contrats.	SALAIRES assurés.	PRIMES correspondantes.	TAUX MOYEN des primes.
		francs.	francs.	
1954.....	287	2.158.780.000	45.572.000	2,111
1955.....	248	2.262.112.000	49.099.000	2,170
1956.....	231	2.445.800.000	39.034.000	1,596
1957.....	221	2.779.530.000	44.497.000	1,601
1958.....	191	3.102.420.000	51.283.000	1,653
1959.....	184	(1) 3.032.663.000	51.640.000	1,703

(1) Sous réserve de régularisation ultérieure.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Le total des recettes et des dépenses de 1959 est le suivant, compte tenu des opérations de transfert de l'actif et du passif à la Caisse nationale de prévoyance et des opérations d'ordre du 4^e trimestre 1959 :

Solde au 31 décembre 1958.....	1.057.605 fr.
Total des recettes	1.938.876.082 »
Ensemble.....	1.939.933.687 fr.
Total des dépenses	1.939.933.687 »

Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail

La législation sur les accidents du travail a institué, dans la métropole et en Algérie, quatre fonds communs chargés de payer diverses prestations aux victimes d'accidents du travail et à leurs ayants droit. Ce sont :

Pour les professions non agricoles (décret n° 55-1388 du 18 octobre 1955) :

- le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole ;
- le Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.

Pour les professions agricoles (décret n° 57-1360 du 30 décembre 1957) :

- le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la Métropole ;

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident est donné dans l'état annexe n° 3-00.

— le Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.

Le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la Métropole est alimenté par des versements de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Les trois autres Fonds communs sont alimentés au moyen de taxes que versent les organismes d'assurance et les employeurs non assurés.

Le Fonds spécial de garantie pour le Maroc créé par le dahir du 27 juin 1927 a été géré par la Caisse des dépôts dans les conditions fixées par le décret du 13 mars 1928, jusqu'au 1^{er} mars 1959. A cette date il a été supprimé par le décret 58-1476 du 29 décembre 1958 et remplacé par un Fonds dont la gestion est assurée par les autorités marocaines en vertu du dahir du 13 août 1955.

Le solde de 6.550.723 francs figurant encore dans les écritures de la Caisse des dépôts représente le reliquat de l'actif, dont la majeure partie a été transférée au nouveau Fonds.

Quant au Fonds spécial de garantie pour la Tunisie, remplacé à compter du 1^{er} janvier 1958 par le « Fonds des accidents du travail » géré par les autorités tunisiennes, il figure toujours dans les écritures de la Caisse des dépôts, le transfert de son actif au nouveau Fonds n'ayant pas encore été prescrit.

Le tableau ci-après indique les mouvements généraux des comptes des différents fonds gérés par la Caisse des dépôts au cours de l'année 1959, le détail des opérations étant donné dans les états annexes n^{os} 3-10, 3-20 et 3-30.

La composition, au 31 décembre 1959, des portefeuilles des quatre Fonds communs et du Fonds de garantie tunisien est indiquée dans les états annexes n^{os} 3-10 *bis* à 3-30 *bis*.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1958.	RECETTES en 1959.	TOTAUX.	DÉPENSES en 1959.	SOLDES au 31 décembre 1959.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Métropole et Algérie.					
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.....	5.812.498.059	27.607.421.711	33.419.919.770	28.088.760.733	5.331.159.037
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	1.167.889.330	1.187.149.188	2.355.038.518	1.294.443.259	1.060.595.259
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole.....	877.083.242	7.111.261.025	7.988.344.267	7.560.881.370	427.462.897
Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.....	260.393.612	317.084.164	577.477.776	308.409.964	269.067.812
II. — Tunisie.					
Fonds de garantie.....	9.876.295	59.245.436	69.121.731	55.194.600	13.927.131
III. — Maroc.					
Fonds de garantie.....	9.332.681	61.801.185	71.133.866	64.583.143	6.550.723

Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances.

Le Fonds de liquidation institué par l'ordonnance n° 45-2635 du 2 novembre 1945 (art. 10) pour recevoir les transferts d'actif et de passif des entreprises d'assurances qui liquident leur gestion spéciale concernant les rentes allouées à la suite d'accidents du travail survenus en France, dans les professions non agricoles.

Le décret n° 48-437 du 15 mars 1948 et l'arrêté du Ministre des Finances en date du 24 août 1949, ont fixé les conditions dans lesquelles ces transferts seraient réalisés.

Au cours de l'année 1959, les postes de l'actif et du passif n'ont fait l'objet d'aucun transfert.

D'autre part, le Fonds de liquidation a procédé à l'aliénation des actions figurant à son portefeuille et représentant un capital de 91.500 francs.

Le total des recettes ressort à.....	13.662.885 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
y compris le solde des disponibilités existant au 31 décembre 1958 (4.610.154 fr.), et l'ensemble des dépenses à.....	3.853.165 »	
<hr/>		
Le solde du compte courant, au 31 décembre 1959, s'élève ainsi à	9.809.720 fr.	
<hr/> <hr/>		

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 3-40 *bis*. Portefeuille.

Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Trois fonds spéciaux ont été créés pour la couverture des risques d'accidents inhérents à la pratique de la navigation aérienne :

— le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3) ;

— le Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5) ;

— et le Fonds de prévoyance des sports aériens (acte dit loi du 17 décembre 1941).

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées au compte du Fonds de liquidation au cours de l'année 1959 est donné dans l'état annexe n° 3-40.

La Caisse des dépôts a été chargée d'assurer la gestion complète des deux premiers et seulement la gestion financière du troisième, dont l'administration est confiée au Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale.

Le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale est alimenté par un prélèvement sur les divers indemnités de services aériens et le Fonds de prévoyance des sports aériens par des crédits budgétaires. Quant au Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale, le décret n° 59-1057 du 3 septembre 1959 a mis fin à ses opérations. Conformément aux dispositions de l'article 2 de ce décret, les biens et obligations dudit Fonds devront être transférés à la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile créée en application de l'article 186 du Code de l'aviation civile et commerciale.

Le résumé des opérations des trois fonds de l'aéronautique s'établit comme suit :

DÉSIGNATION.	AÉRONAUTIQUE nationale.	AÉRONAUTIQUE commerciale.	SPORTS aériens.
	francs.	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1958....	158.231.688	3.130.811	2.740.186
Recettes de 1959.....	398.114.521	17.776.646	348.635
Disponibilités de l'année.....	556.346.209	20.907.457	3.088.821
Dépenses de 1959.....	519.255.702	16.116.928	928.337
Soldes au 31 décembre 1959....	37.090.507	4.790.529	2.160.484

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Portefeuille (2).

Le montant total des valeurs détenues pour le compte des trois fonds de l'aéronautique est passé de 600.722.512 fr. en 1958 à 797.959.332 fr. au 31 décembre 1959.

Fonds de prévoyance militaire.

Le décret n° 59-1192 du 13 octobre 1959 a créé un Fonds de prévoyance militaire et en a confié la gestion à la Caisse des dépôts. Ce Fonds est chargé d'attribuer, hors le cas de mobilisation générale, des allocations aux ayants cause des militaires dont le décès, survenu à partir du 1^{er} octobre 1959, est

(1) Le détail des opérations est donné dans les états annexes n° 3-50, 3-51, 3-52.

(2) Les mouvements des portefeuilles des fonds de l'aéronautique sont indiqués dans les états annexes n° 3-50 bis, 3-51 bis et 3-52 bis.

imputable au service, lorsque ce décès n'ouvre pas droit aux allocations du Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Il est alimenté, notamment, par une cotisation prélevée sur l'indemnité pour charges militaires, pour les militaires percevant cette indemnité, par une cotisation à la charge de l'Etat pour les autres personnes et le cas échéant, par une cotisation complémentaire à la charge de l'Etat.

Les premiers versements destinés au Fonds de prévoyance militaire ont été reçus en décembre 1959 et s'élèvent, au 31 décembre, à 189.000 francs.

A cette date, aucune dépense n'a été effectuée.

Fonds spécial d'allocation vieillesse.

(Art. 677 du Code de la Sécurité sociale.)

Le fonds spécial d'allocation vieillesse prévu à l'article 677 du Code de la sécurité sociale est chargé de l'attribution et du paiement, par mandat-postal à domicile, de l'allocation spéciale de vieillesse prévue par les articles 674 et 675 du même Code.

Cette allocation qui s'est substituée à l'ancienne allocation temporaire aux économiquement faibles est attribuée aux personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain, qui sont âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, sous réserve qu'elles ne relèvent pas, en raison de leur activité professionnelle ou de celle de leur conjoint, d'un régime d'assurance-vieillesse, et que leurs ressources annuelles n'excèdent pas un certain chiffre qui est depuis le 1^{er} avril 1956, fixé à 170.000 fr. pour un célibataire et 225.000 fr. pour un ménage.

Pour couvrir les dépenses résultant du service des allocations, le fonds spécial conformément aux dispositions du décret n° 57-1365 du 30 décembre 1957 et de l'article 136 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 modifiant l'article 677 du Code de la sécurité sociale, est alimenté :

1° par une contribution de l'Etat gagée par le produit de la taxe spéciale de 10.000 francs sur les « oisifs » ;

2° par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application de dispositions législatives ou réglementaires.

Le Fonds spécial effectue en outre au profit de ses allocataires, le service de l'allocation supplémentaire instituée par l'article 685 du Code de la sécurité sociale. Il reçoit, pour assurer ces paiements, des subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité.

Au 31 décembre 1959 le nombre des allocations spéciales en cours de paiement s'élève à 274.767.

Enfin, à la même date, 249.473 allocations supplémentaires sont payées par le Fonds spécial à ses allocataires.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les opérations du Fonds spécial se résument comme suit :

Au 31 décembre 1958, le compte présentait un solde créditeur de	1.410.363.533 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint (2).....	26.101.536.070 »
les disponibilités au cours de l'année 1959 ont été de...	<hr/> 27.511.899.603 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de (3)	23.163.987.264 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à	<hr/> <hr/> 4.347.912.339 fr.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1959, le Fonds spécial n'a aucune valeur en portefeuille.

Fonds national de solidarité.

Le Fonds national de solidarité, qui fait l'objet du Livre IX du Code de la sécurité sociale, a été institué en vue de promouvoir une politique générale de protection des personnes âgées par l'amélioration des pensions, retraites, rentes et allocations de vieillesse.

Sont susceptibles de bénéficier de l'allocation supplémentaire, les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer, possédant des ressources, allocation comprise, dont le montant annuel n'excède pas 201.000 francs, ou 258.000 francs s'il s'agit d'une personne mariée.

1° âgées d'au moins 65 ans, ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, et titulaires d'un ou plusieurs avantages de vieillesse résultant de dispositions législatives ou réglementaires ;

2° âgées de moins de 60 ans et titulaires d'un avantage viager servi au titre de l'assurance invalidité ou de la vieillesse par un régime de sécurité sociale résultant de dispositions législatives ou réglementaires, sous réserve qu'elles soient atteintes d'une invalidité d'un taux au moins égal à deux tiers.

Les personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer non titulaires d'un avantage servi au titre de l'assurance-invalidité ou de la vieillesse, admises au bénéfice de l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, perçoivent

(1) L'état annexe 4-50 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

(2) Compte tenu d'une somme de 12.495.602.000 francs représentant le montant des subventions forfaitaires versées par le Fonds national de solidarité.

(3) Compte tenu de la somme de 9.744.000.705 francs, représentant le montant des allocations supplémentaires payées au titre du Fonds national de solidarité.

également l'allocation supplémentaire sous certaines conditions de ressources prévues par le Code de la famille et de l'aide sociale.

Le montant annuel de l'allocation est de 31.200 francs, auquel s'ajoute un complément de 1.600 francs prévu par l'ordonnance n° 58-890 du 24 septembre 1958. Un deuxième complément de 5.200 francs par an a été attribué, à compter du 1^{er} janvier 1959, aux bénéficiaires de l'allocation supplémentaire par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

Les allocations supplémentaires sont, en principe, liquidées et payées par les organismes et services débiteurs de l'avantage d'invalidité ou de vieillesse initial.

Il ressort de statistiques fournies à la Caisse des dépôts par ces organismes, qu'à la date du 31 décembre 1959, le nombre des demandes d'allocation supplémentaire formulées au titre de la vieillesse atteint 3.835.696. Le nombre des demandes ayant fait l'objet d'un premier paiement est de 3.115.907 et celui des demandes ayant donné lieu à une décision de rejet de 556.207. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement s'élevait à 2.542.608.

Le nombre des demandes formulées au titre de l'invalidité s'élève à 128.502 ; 93.768 ont fait l'objet d'un premier paiement et 24.205 d'une décision de rejet. Le nombre des allocations supplémentaires restant en cours de paiement s'élève à 67.691.

Aux termes de l'article 684 du Code de la sécurité sociale, la gestion financière du Fonds national de solidarité est assurée par la Caisse des dépôts. Ce fonds effectue, sous forme de subventions, la répartition des sommes qui lui sont versées par l'Agence comptable centrale du Trésor public et qui proviennent de ressources budgétaires.

Le régime des subventions a été profondément modifié par l'article 19 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Les modalités d'application de ce nouveau régime doivent être fixées par un règlement d'administration publique.

Depuis le 1^{er} janvier 1959 et en application de l'article 19 visé à l'alinéa précédent, le régime général des assurances sociales ne bénéficie plus de subventions et assure sur ses propres ressources la charge des allocations supplémentaires qu'il sert. De ce fait, les dépenses du Fonds national de solidarité ont diminué de moitié environ par rapport à l'année 1958. On note également une diminution importante du montant des recettes constituées essentiellement par des versements effectués par l'Agence comptable centrale du Trésor public.

La Caisse des dépôts procédera, selon les dispositions de ce décret, à la régularisation des avances qui ont été consenties au cours de l'année 1959 aux organismes de vieillesse pour leur permettre de faire face aux dépenses d'arrérages d'allocation supplémentaire.

Les disponibilités du compte du Fonds national de solidarité sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les opérations du Fonds national de solidarité se résument ainsi :

Au 31 décembre 1958, le compte présentait un solde créditeur de	44.828.863.948 fr.
Au cours de l'année 1959, les recettes se sont élevées à	39.390.606.398 »

Les disponibilités ont donc atteint au cours de l'année 1959	84.219.470.346 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de	54.596.172.503 »

Le solde créditeur, au 31 décembre 1959, ressort ainsi à	<u>29.623.297.843 fr.</u>
----------------------------------------------------------------	---------------------------

Portefeuille.

Au 31 décembre 1959, le Fonds national de solidarité n'a aucune valeur en portefeuille.

Caisse de retraites de la France d'outre-mer.

La Caisse de retraites de la France d'outre-mer, dont le service financier est géré par la Caisse des dépôts, a été instituée par la loi du 14 avril 1924 (art. 71) en faveur des fonctionnaires européens des cadres locaux des territoires d'outre-mer, et les modalités de son fonctionnement ont été fixées par le décret du 1^{er} novembre 1928, modifié par le décret n° 50-461 du 21 avril 1950.

Ses ressources proviennent, principalement, d'une retenue de 6 % opérée sur le traitement des affiliés, d'une contribution des territoires intéressés fixée, par le décret n° 52-24 du 3 janvier 1952, à 20 % des traitements, et d'une contribution supplémentaire variable de ces territoires, destinée à équilibrer les charges de l'organisme.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (2).

Le compte présentait, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de	1.814.546.141 fr.
Le total des recettes de l'année 1959 s'est élevé à ...	7.119.650.480 »
dont 2.532.293.000 francs de contributions supplémentaires.	

Les disponibilités ressortent ainsi à	<u>8.934.196.621 fr.</u>
---------------------------------------------	--------------------------

(1) L'état annexe n° 4-60 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

(2) Le détail des opérations est indiqué dans l'état n° 4-10.

Report..... 8.934.196.621 fr.

Les dépenses forment un total de 8.217.325.625 »
 dont 6.458.007.222 francs de paiements d'arrérages de pensions.

Le compte de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer présente donc, au 31 décembre 1959, un solde créditeur de 716.870.996 fr.

Les recettes sont inférieures d'environ 20,50 % à celles constatées en 1958. Cette diminution provient en partie du fait que, par suite d'un retard dans le transfert des sommes dues pour le rachat des parts contributives, le Trésor avait versé à la Caisse de retraites de la France d'Outre-Mer en 1958, outre l'annuité normalement échue, l'annuité afférente à l'exercice précédent.

D'autre part, un certain nombre de territoires ne se sont pas acquittés des sommes mises à leur charge au titre des contributions supplémentaires et de l'indemnité temporaire ; le montant des sommes à recouvrer à ce titre s'élève à 799.872.332 fr.

Les arrérages de pensions et d'indemnités payés en 1959 accusent une augmentation d'environ 13 % consécutive au relèvement des pensions intervenu en 1958 et 1959. L'augmentation importante des dépenses aux postes « Versement forfaitaire au Trésor » et « Versement à la Sécurité Sociale » est due à des régularisations portant sur l'année 1958. Les dépenses effectuées au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de pensions.

Au cours de l'année 1959, la caisse de retraites a procédé à l'émission de 403 pensions ; 308 pensions ont été annulées ou éteintes. Au 31 décembre 1959 le nombre des pensions en cours s'élève à 13.322.

Mouvements
des pensions.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-10 bis qui en indique la situation détaillée.

Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Le fonds spécial institué par la loi du 21 mars 1928 (modifiée par la loi validée du 11 février 1944 et par la loi du 2 août 1949) et dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts, est chargé de servir les pensions allouées aux ouvriers des établissements de la guerre, de l'air et de la marine, des manufactures des tabacs et allumettes et des autres services industriels de l'Etat.

Il perçoit, à cet effet, les retenues de 6 % opérées sur les salaires des ouvriers et les contributions d'égal montant à la charge de l'Etat. En cas d'insuffisance de ses ressources, il reçoit de l'Etat une subvention dont le montant est déterminé dans les conditions fixées par le décret du 24 juin 1950.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de	493.169.289 fr.
Compte tenu d'une subvention de l'Etat de 14.000 millions de francs, les recettes de l'année 1959 se sont élevées à	24.220.117.378 »
Les disponibilités ressortent ainsi à.....	24.713.286.667 fr.
Les dépenses forment un total de.....	22.104.170.443 »

dont 20.297.361.453 francs de paiements d'arrérages de pensions.

Le compte du fonds spécial présente donc, au 31 décembre 1959, un solde créditeur de 2.609.116.224 fr.

Le montant des recettes présente, en 1959, un accroissement global de 5 milliards 948 millions par rapport à l'année précédente, soit 33,1 %.

Dans ce chiffre se trouvent comprises la majoration de la subvention de l'Etat, soit 5.500 millions, et l'augmentation du poste « Retenues sur salaires et contributions de l'Etat », soit 452 millions.

Les dépenses se sont accrues de 3.160 millions, soit 16,7 %. Les paiements d'arrérages excèdent, à eux seuls, de 971 millions ceux de 1958.

La variation importante constatée à ce poste provient essentiellement des majorations de pensions intervenues depuis 1958.

Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des arrérages de pensions.

Mouvements
des pensions.

Au cours de l'année 1959, le Fonds spécial a procédé à l'émission de 7.011 pensions nouvelles, et à l'extinction de 3.874 pensions.

Au 31 décembre 1959, le nombre des inscriptions émises s'élève à 84.339 dont 76.452 pensions principales et 7.887 accessoires de pension.

Portefeuille.

Les opérations ayant affecté le portefeuille du Fonds spécial au cours de l'année 1959 sont résumées dans le tableau 4-00 bis.

(1) Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-00.

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, établissement public géré par la Caisse des dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration, a été instituée par le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 pris en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945.

Seuls les agents titulaires des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux n'ayant pas le caractère industriel ou commercial peuvent être affiliés à l'institution.

Ses ressources sont principalement constituées par une retenue de 6 % sur les traitements des agents affiliés et par une contribution des collectivités employeuses égale au double de la retenue. En cas d'insuffisance des recettes, les collectivités sont appelées à verser une contribution complémentaire.

Les collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites antérieurement au 1^{er} octobre 1947, sont, en outre, tenues de rembourser à la Caisse nationale la valeur des engagements qu'elles avaient pris à cette date, tant envers leurs agents en activité qu'envers leurs pensionnés.

Le régime des pensions est fixé par le décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 dont les dispositions ont été inspirées de celles contenues dans la loi du 20 septembre 1958, portant réforme du régime général des pensions civiles et militaires.

Le compte ouvert au nom de l'organisme dans les écritures de la Caisse des dépôts présentait, au 31 décembre 1958, un solde créditeur de..... 13.682.113.462 fr.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).

Le total des recettes encaissées au cours de l'année 1959 s'élève à 55.967.791.782 »
dont 46.007.374.552 francs proviennent de retenues sur traitements et de contributions des collectivités et 4.515.461.117 francs résultent des versements effectués par des collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1^{er} octobre 1947, à valoir sur le remboursement du montant des engagements contractés par les caisses particulières au 30 septembre 1947.

Le montant des disponibilités s'établit ainsi à
(à reporter) 69.649.905.244 fr.

(1) Le détail de ces opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-20.

Report..... 69.649.905.244 fr.

Le total des dépenses, au cours de la même année,
a été de 56.134.439.939 »
dont 49.644.484.610 francs de paiements d'arrérages
de pensions.

Le compte de la Caisse nationale présente donc, au
31 décembre 1959, un solde créditeur de..... 13.515.465.305 fr.

Les recettes présentent une augmentation de 4.105.226.816 francs, soit 7,92 % par rapport à l'année précédente en raison de l'accroissement du montant des retenues sur traitements et des contributions des collectivités, consécutif aux revalorisations générales des traitements intervenues en 1958 et 1959. Le taux de la contribution complémentaire à la charge des collectivités a été maintenu à 6 % pour l'année 1959.

Quant aux dépenses, leur montant s'est accru de 7.415.802.833 francs, soit 15,22 % du fait, principalement, des relèvements de pensions, prenant effet des 1^{er} novembre 1958 et 1^{er} février 1959.

Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité) sont comprises dans le montant des arrérages de pensions.

La Caisse nationale a pu disposer de moyens de trésorerie suffisants pour lui permettre de rembourser, comme les années précédentes, une somme d'un milliard de francs sur l'avance que lui avait consentie le Trésor en 1951 et qui s'élevait à six milliards de francs.

Par une décision en date du 19 octobre 1950, le conseil d'administration de la Caisse nationale a accordé aux collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1^{er} octobre 1947 et qui n'avaient pas remboursé, à cette date, à l'Institution, l'intégralité de l'excédent de passif mis à leur charge en application de l'article 23 du décret du 19 septembre 1947, un délai de dix ans, à compter du 1^{er} janvier 1951, pour se libérer du reliquat de leur dette. Le montant des versements effectués à ce titre, au cours de l'année 1959, s'est élevé à 5.337.956.440 francs, dont 822.495.323 francs d'intérêts.

**Mouvements
des pensions,**

Au cours de l'année 1959, la Caisse nationale a procédé à l'émission de 9.471 pensions nouvelles et le nombre de pensions éteintes ou annulées s'est élevé à 5.467.

Au 31 décembre 1959, l'Institution assure le service de 134.696 pensions.

Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 4-20 bis qui en indique la situation détaillée. On constate l'entrée en 1959, des valeurs détenues par la Caisse de retraites des Forts des halles, absorbée par la Caisse nationale à compter du 1^{er} juin 1958. En dehors de cette opération, la situation du portefeuille n'a subi aucune modification importante.

Portefeuille.

**Fonds de retraites des institutions affiliées
au G.I.R.R.A. — C.D.C. (1)**

Ce fonds est chargé des opérations prévues par la Convention collective nationale du 14 mars 1947 relative à la retraite par répartition des ingénieurs et agents des cadres.

Ses disponibilités, au 31 décembre 1958, s'élevaient
à 320.153.202 fr.

Les recettes de l'année 1959 ont été de 6.187.716.389 »
(dont 5.246 millions de cotisations contre 4.347 millions
en 1958).
soit un total de 6.507.869.591 fr.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (2).

Les dépenses ayant atteint 6.076.409.540 »
(dont 3.975 millions d'allocations de retraites payées
contre 3.200 millions en 1958),
le solde, au 31 décembre 1959, ressort à 431.460.051 fr.

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1959, représentent un montant de 4.395.652.013 francs, en augmentation de 539.595.616 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1958.

Portefeuille (3).

(1) Groupement des institutions de retraites par répartition affiliées à la Caisse des dépôts et consignations.

(2) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-30.

(3) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état n° 4-30 bis.

Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.

La loi du 22 janvier 1942 a supprimé la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes et a confié à la Caisse des dépôts l'exécution des engagements pris par cet établissement, tant en ce qui concerne le payement des bonifications que le versement des fonds restant à réaliser sur prêts consentis et le recouvrement des échéances.

Sur la somme de 805.557.363 francs figurant sous la rubrique « Prêts sur fonds commun de travail » de l'état n° 6-10 *bis*, un montant de 84.874.000 francs représente le reliquat des prêts consentis par la Caisse des dépôts pour le compte de la Caisse nationale de crédit postérieurement au 1^{er} mai 1939.

Pour assurer tant le remboursement des frais de liquidation de la Caisse nationale de crédit que le service des bonifications attribuées par elle, la Caisse des dépôts dispose des revenus des valeurs acquises par cet Etablissement à l'aide de sa dotation initiale et éventuellement des excédents de recettes.

Grâce à ces ressources, elle a pu verser, en 1959, aux collectivités bénéficiaires de bonifications, une somme globale de 44.935.900 francs.

Les recouvrements sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de travail opérés pendant le même exercice se sont élevés à 117.724.014 francs (dont 159.892 fr. à titre de remboursements anticipés) et sont mis en réserve pour être répartis, au cours de 1960 entre la Caisse nationale de sécurité sociale et les caisses d'assurances sociales, au prorata des sommes versées par ces organismes au Fonds commun de travail.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

L'ensemble des opérations passées au compte de la Caisse nationale de crédit se résume comme suit :

Recettes de l'année	230.233.170 fr.
Solde créditeur au 31 décembre 1958.....	16.280.128 »
Total.....	246.513.298 fr.
Dépenses de l'année	219.271.107 »
Solde créditeur au 31 décembre 1959.....	27.242.191 fr.

Portefeuille.

La composition du portefeuille de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes, au 31 décembre 1959, est indiquée dans l'état n° 6-10 *bis*.

(1) L'état annexe n° 6-10 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.

(Articles 42 à 45 du décret-loi du 29 juillet 1939.)

Ce fonds national est géré par la Caisse des dépôts dans les conditions prévues par le règlement d'administration publique du 15 avril 1940.

Les opérations de compensation afférentes à l'année 1958 et effectuées au cours de l'année 1959 ont été établies, d'après les déclarations des collectivités, sur un chiffre global de salaires de 269.385.264.940 francs et un chiffre global de prestations familiales de 29.632.694.957 francs. Ce dernier chiffre comprend, outre les prestations effectivement payées par les collectivités, le montant des frais de gestion du fonds remboursés à la Caisse des dépôts en vertu de l'article 12 du règlement d'administration publique du 15 avril 1940 et une somme de 5.800 millions de francs destinée à permettre à ce fonds de faire face à ses obligations au titre de la surcompensation des prestations familiales.

A l'issue de ces opérations, auxquelles ont participé 41.148 collectivités, compte tenu des déclarations tardives ou rectificatives parvenues à la date du 31 décembre 1959, 32.399 collectivités ont été reconnues débitrices du Fonds national pour un montant total de 9.462.441.079 francs et 8.745 reconnues créancières, envers ce fonds, d'une somme globale de 3.907.267.639 francs.

En outre, 4 collectivités, dont la créance ou la dette était inférieure à 100 francs, n'ont eu à payer ni à recevoir aucune somme (art. 7 *in fine* du décret du 15 avril 1940).

L'ensemble des opérations constatées au compte du Fonds national se résume comme suit :

Le compte présentait, au 31 décembre 1958, un solde de	2.185.184.696 fr.	
Les recettes de l'année s'élèvent à	9.759.731.998	»
Ensemble	11.944.916.694 fr.	
Les dépenses ressortent à	9.662.880.689	»
laissant apparaître, au 31 décembre 1959, un solde de..	2.282.036.005 fr.	

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Aucune valeur ne figure en portefeuille au 31 décembre 1959.

Portefeuille.

(1) L'état annexe n° 5-00 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

Fonds commun de l'allocation de logement.

L'arrêté interministériel qui doit fixer les modalités d'apurement du Fonds commun de l'allocation de logement, supprimé par le décret n° 55-684 du 20 mai 1955 n'a pas encore été publié.

Le règlement aux fonctionnaires et agents de l'Etat des prêts pour l'amélioration de l'habitat qui leur ont été attribués par les administrations dont ils dépendent, en vertu des dispositions de l'arrêté du 10 mars 1958 pris en application du décret n° 57-1022 du 17 septembre 1957, a continué à être effectué, en 1959 comme sous le régime antérieur, par l'intermédiaire du fonds commun, les sommes correspondantes étant imputées sur la créance du régime des fonctionnaires envers ledit fonds.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées à ce compte, en 1959, se présente comme suit :

Au 31 décembre 1958, le solde du compte était de..	949.134.343 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à	139.395.644 »
	<hr/>
Ensemble	1.088.529.987 fr.
Les dépenses ressortent à	150.059.526 »
	<hr/>
laissant apparaître, au 31 décembre 1959, un solde de..	<u>938.470.461 fr.</u>

Portefeuille.

Aucune valeur ne figure au portefeuille du Fonds commun au 31 décembre 1959.

Subventions allouées aux Organismes d'habitations à loyer modéré.

Au termes de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, il peut être alloué, aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier bénéficiaires d'avances pour la reconstruction d'immeubles sinistrés, des subventions qui ne peuvent excéder le montant des intérêts afférents aux sommes avancées.

Le service de ces subventions est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit, à cet effet, à un compte de dépôt ouvert dans ses écritures, le montant des sommes versées par le Trésor.

(1) L'état annexe 5-10 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

Au 31 décembre 1959, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Solde au 31 décembre 1958	962.623 fr.
Versement du Trésor au titre de l'exercice 1959 ..	2.384.222 »
Ensemble	3.346.845 fr.
Subventions versées en 1959	3.346.845 »

Ce compte se trouve soldé au 31 décembre 1959.

Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts contractés par les Organismes d'habitations à loyer modéré.

(Art. 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.)

En application de l'article 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris les dispositions de la loi n° 310 du 8 mars 1949 et du décret n° 1403 du 5 octobre 1949 intervenu pour l'application de ladite loi, des bonifications d'intérêts sont attribuées aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour les sommes provenant d'emprunts qu'ils ont contractés en vue de la construction en dehors du concours de l'Etat.

Le service de ces bonifications est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit à un compte spécial ouvert dans ses écritures le montant des sommes versées par le Trésor.

Au 31 décembre 1959, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

Solde créditeur au 31 décembre 1958	57.102.944 fr.
Versements du Trésor au titre de l'exercice 1959	4.375.000.000 »
Sommes reversées au compte à la suite d'annulations de bonifications	244.311 »
Les ressources se sont élevées à....	4.432.347.255 fr.

Mouvements
des recettes
et des dépenses.

Reversement au Trésor du solde au 31 décembre 1958	57.102.944 fr.
Bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1959 (1)..	4.243.680.123 »
Total des dépenses.....	4.300.783.067 fr.
Solde créditeur au 31 décembre 1959	131.564.188 fr.

(reversé au Trésor en 1960).

(1) Le montant des bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1959 ressort effectivement, sous déduction de la dépense d'ordre de 244.311 francs, à 4.243.435.812 francs.

Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.

Le Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, institué par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 et dont la gestion a été confiée à la Caisse des dépôts, a pour objet d'assurer le service financier et la gestion des emprunts obligataires émis, sous son contrôle, par les départements, communes, syndicats de communes, chambres de commerce et ports autonomes, ainsi que par tous organismes bénéficiant de la garantie des dites collectivités.

Les obligations représentatives de ces emprunts émis au titre d'une même série présentent des caractéristiques identiques définies par arrêtés interministériels (Finances et Intérieur).

Le Fonds de gestion est alimenté par les versements annuels des collectivités et organismes émetteurs.

Ces versements comprennent :

1° L'annuité nécessaire à l'amortissement de l'emprunt et au service des intérêts ;

2° La quote-part de l'émetteur dans les charges résultant des commissions de domiciliation payées par le Fonds ;

3° La rémunération forfaitaire due à titre de participation aux frais de fonctionnement du fonds et fixée actuellement à 0,15 % du montant nominal de l'emprunt ;

4° S'il y a lieu la somme nécessaire au paiement des primes de remboursement.

Les opérations traitées jusqu'au 31 décembre 1958 se rattachaient à deux séries d'emprunts :

La série 6 % 1955-1975 (arrêté interministériel du 11 janvier 1955) comprenant définitivement 123 emprunts pour une valeur nominale de 6.795.360.000 fr.

La série 6,50 % 1958-1978 (arrêté interministériel du 19 juin 1958) au titre de laquelle en 1958, 110 emprunts avaient été émis pour une valeur nominale de 5.951.180.000 fr.

Au cours de l'année 1959 ont été réalisées les différentes opérations suivantes :

1° La série 6 % 1955-1975, dont la valeur nominale des obligations en circulation était au 31 décembre 1958 de	6.382.450.000 fr.
a été amortie à concurrence de	244.440.000 »
Le solde étant ainsi ramené au 31 décembre 1959 à.	<u>6.138.010.000 fr.</u>

2° Les émissions de la série 6,50 % 1958-1978 se sont poursuivies de janvier à mai 1959 par la réalisation de 122 nouveaux emprunts pour une valeur nominale de	<u>7.711.730.000 fr.</u>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Un arrêté interministériel du 29 avril 1959 ayant clôturé cette série à compter du 1 ^{er} juin 1959, les résultats définitifs de la série représentent 232 emprunts d'une valeur nominale globale de	13.662.910.000 fr.
Du fait de l'amortissement à l'échéance du 1 ^{er} juin 1959 d'une somme de	179.570.000 »

La valeur nominale des obligations 6,50 % 1958-1978, en circulation au 31 décembre 1959, ressort à.	<u>13.483.340.000 fr.</u>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

3° L'arrêté susvisé du 29 avril 1959 a autorisé l'émission d'une nouvelle série, dénommée série 5,50 % 1959-1979 clôturée elle-même au 1 ^{er} janvier 1960 et au titre de laquelle il a été émis définitivement 465 emprunts pour une valeur nominale de	<u>19.614.400.000 fr.</u>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

L'ensemble des opérations constatées, en 1959, au compte du Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales se présente comme suit :		Mouvements des recettes et des dépenses (1).
Solde au 31 décembre 1958	1.337.567.903 fr.	
Recettes de l'année 1959	25.116.371.401 »	
Ensemble	<u>26.453.939.304 fr.</u>	
Dépenses de l'année 1959	22.564.886.112 »	
Solde au 31 décembre 1959	<u>3.889.053.192 fr.</u>	

Ce solde est constitué à concurrence de 3.317.987.720 francs par le

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-20.

produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues au titre des émissions de novembre et décembre 1959 et dont le versement aux collectivités émettrices n'a été effectué qu'en janvier et février 1960 et pour le reste par des commissions de gestion, notamment, dont une partie sera reversée en 1960 au titre des frais administratifs de la Caisse des dépôts.

Portefeuille (2). Le Fonds de gestion n'ayant procédé au cours de l'année à aucun rachat d'obligations en Bourse, ne possède plus aucune valeur en portefeuille au 31 décembre 1959.

Fonds de développement économique et social. Section II.

Le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 a créé un Fonds de développement économique et social dont la section II reprend les opérations imputables jusqu'alors aux fonds spécialisés institués par le décret du 14 septembre 1954 (Fonds de conversion de l'industrie, Fonds d'aménagement du territoire section B).

Les conventions des 12 décembre 1955 et 23 avril 1959 ont confié à la Caisse des dépôts le soin de réaliser et de suivre, pour le compte de l'Etat, une partie des prêts consentis sur les disponibilités du Fonds.

En exécution de ces conventions, il a été ouvert, sous la rubrique « Cré-
diteurs divers », deux comptes non productifs d'intérêt intitulés : « Trésor public s/c d'opérations de prêts du F.D.E.S. » et « Trésor public s/c de recouvrements sur prêts du F.D.E.S. ».

Le premier de ces comptes est débité du montant des réalisations de prêts consentis par le Fonds et crédité des sommes mises à la disposition de la Caisse des dépôts par le Trésor.

Quant au second, il est débité périodiquement au profit du Trésor dans les conditions fixées par la convention du 23 avril 1959 et crédité du montant des sommes recouvrées sur les emprunteurs du Fonds.

Au 31 décembre 1959, ces deux comptes présentaient respectivement les soldes suivants : 355.000.000 de francs et 153.131.155 francs.

(2) Les mouvements du portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 6-20 bis.

Fonds national de surcompensation des prestations familiales.

Le Fonds national de surcompensation des prestations familiales a été institué par les articles 2 et 3 de la loi de finances n° 56-1327 du 29 décembre 1956, pour assurer la surcompensation sur le plan national des charges résultant du payement des prestations familiales.

Sa gestion financière est assurée par la Caisse des dépôts.

Il crédite, par l'octroi de subventions dont le montant est déterminé dans les conditions prévues par le décret du 4 octobre 1957, les régimes qui ont une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne. Toutefois, il résulte dudit décret que les règles prévues pour la surcompensation des prestations familiales ne s'appliquent qu'aux régimes qui ont servi, au cours d'une année considérée, un montant de prestations légales supérieur à un milliard de francs.

Les recettes du Fonds national sont les suivantes :

1° Le produit des impôts qui lui sont affectés et qui sont constitués par :
— une majoration du versement forfaitaire de 5 % sur les traitements et salaires et par une taxe sur les sucres de betterave exportés.

2° Les versements des régimes qui ont une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.

3° Des prélèvements sur les excédents éventuels du Fonds national de solidarité.

4° Un versement forfaitaire annuel de 8 milliards dû par le régime général des prestations familiales.

Les disponibilités du compte du Fonds national de surcompensation des prestations familiales sont déposées au Trésor par la Caisse des dépôts en compte courant sans intérêt.

Les opérations du Fonds national de surcompensation des prestations familiales se résument ainsi :

	Au 31 décembre 1958, le compte présentait un solde	
Mouvements	créditeur de	1.960.804.953 fr
des recettes	Au cours de l'année 1959, les recettes ont été de...	43.279.738.809 »
et des		<hr/>
dépenses (1).	Les disponibilités ont donc atteint au cours de	
	l'année 1959	45.240.543.762 fr.
	Les dépenses se sont élevées à.....	41.275.240.926 »
	Le solde créditeur au 31 décembre 1959 ressort	<hr/>
	donc à.....	3.965.302.836 fr.
		<hr/> <hr/>

Portefeuille.

Au 31 décembre 1959, le Fonds national de surcompensation des prestations familiales n'a aucune valeur en portefeuille.

Gestion des certificats pétroliers.

L'article 3 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 a précisé que la Caisse des dépôts pourrait être chargée de procéder à l'émission et d'assurer le service financier des certificats pétroliers négociables, dont la création a été prévue par l'article 1°, III de la loi n° 57-716 du 26 juin 1957 en représentation des droits attachés à des actions de sociétés de recherche, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, à l'exception du droit de vote dans les assemblées générales.

En application de ces textes, la Caisse des dépôts a émis jusqu'au 31 décembre 1958 :

a) Pour le compte de l'Etat :

1.000.000 de certificats pétroliers correspondant (à raison de quatre certificats pour une action) aux 250.000 actions B de la Compagnie Française des Pétrole (C.F.P.).

b) Pour le compte du Bureau de recherches de pétrole (B.R.P.) :

480.054 certificats pétroliers correspondant à 480.054 actions de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.).

Au cours de l'année 1959, de nouveaux certificats pétroliers ont été créés dans les conditions suivantes :

1° L'Etat a confié à la Caisse des dépôts le soin de créer pour son compte

(1) L'état annexe n° 5-20 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1959.

et d'attribuer gratuitement, à raison de 1 certificat pétrolier nouveau pour 20 certificats pétroliers « C.F.P. » anciens possédés :

50.000 certificats pétroliers nouveaux correspondant aux 12.500 actions B nouvelles de la « C.F.P. » de Fr. 5.000 nominal, portant les numéros 7.151.416 à 7.163.915, que l'Etat a obtenus gratuitement du chef des 250.000 actions B anciennes de ladite Compagnie, portant les numéros 2.258.667 à 2.508.666, dont il est propriétaire et ayant donné lieu en octobre 1957 à l'émission de 1.000.000 de certificats pétroliers.

A la date du 31 décembre 1959, 44.774 certificats pétroliers nouveaux ont été ainsi distribués.

La S.N.P.A. ayant décidé, le 20 novembre 1958 de porter son capital social de 13.950.000.000 de francs à 20.925.000.000 de francs par la création de 6.975.000 actions nouvelles réservées par préférence à ses actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, la Caisse des dépôts, conformément à l'article 8 du décret du 10 septembre 1957, a émis pour le compte du B.R.P. :

— 240.027 certificats pétroliers nouveaux correspondant aux 240.027 actions nouvelles de la S. N. P. A. que le B. R. P. a été tenu de souscrire à titre irréductible en utilisation des droits attachés aux 480.054 actions anciennes lui appartenant et ayant donné lieu à l'émission de 480.054 certificats pétroliers ;

— 95 certificats pétroliers nouveaux supplémentaires correspondant aux 95 actions nouvelles que le B.R.P. s'est vu attribuer, à titre réductible, du chef de sa souscription aux 240.027 actions susvisées.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le produit des souscriptions recueillies par les Etablissements bancaires et la Caisse des dépôts (339 millions) a été versé au compte spécial du Trésor, prévu par le décret n° 57-1046 du 21 septembre 1957, après déduction des commissions de placement et taxes sur les prestations de service.

Le produit net des souscriptions reçues par les comptables du Trésor (67 millions) a été centralisé directement par l'Agence comptable centrale du Trésor.

3° Dans le cadre prévu par le décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, relatif aux certificats pétroliers, le B.R.P. a chargé la Caisse des dépôts de créer, sous la forme nominative, de nouveaux certificats pétroliers correspondant à des actions de sociétés de recherches, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, en vue d'en faire apport à la Société nationale de financement des Recherches de Pétrole (S.N.I.P.).

La délibération prise à cet effet par le Conseil d'administration du B.R.P. en date du 29 novembre 1958 et qui concernait la création de 248.325 cer-

tificats, a été approuvée par arrêtés conjoints du Ministre des Finances et des Affaires économiques et du Ministre de l'Industrie et du Commerce des 6 janvier et 19 février 1959.

Au 31 décembre 1959, et à la suite d'augmentations de capital intéressant deux sociétés, les nouveaux certificats pétroliers sont au nombre de 357.525, ainsi répartis :

NOMBRE de certificats pétroliers.	CORRESPONDANT chacun à une action nominale de :	ÉMISSION PAR
	francs.	
120.000	10.000	La Compagnie d'exploration pétrolière.
48.000	10.000	La Compagnie d'exploration pétrolière.
61.200	5.000	La Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie.
61.200	5.000	La Société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie.
43.125	10.000	La Compagnie de recherche et d'exploitation de pétrole au Sahara.
24.000	10.000	La Compagnie des pétroles d'Algérie.
357.525		

En ce qui concerne les certificats pétroliers émis en représentation de quarts d'actions B de la C.F.P., il est signalé que, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le montant net (489 fr.) du dividende distribué, à partir du 1^{er} juillet 1959, aux actions de la C.F.P., a été mis en paiement, le même jour, au profit des propriétaires de certificats pétroliers correspondant aux 250.000 actions n°s 2.258.667 à 2.508.666 de ladite société appartenant à l'Etat, à raison d'un quart du montant de ce dividende par certificat pétrolier, soit net 122 francs.

L'ensemble des opérations constatées au compte ouvert sous la rubrique « Gestion des certificats pétroliers » se présente comme suit :

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Solde créditeur au 31 décembre 1958.....	28.775.530 fr.
Recettes de l'année 1959.....	499.090.744 »
Dépenses de l'année 1959	513.137.724 »
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1959.....	14.728.550 fr.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-30.

Les actions ayant donné lieu à création de certificats pétroliers appartiennent, ainsi qu'il résulte de l'exposé ci-dessus, soit à l'Etat, soit au B.R.P. La Caisse des dépôts est dépositaire de ces actions qui figurent dans les portefeuilles des titres appartenant à l'Etat ou au B.R.P. avec la distinction nécessaire qui résulte du caractère d'inaliénabilité frappant ces titres ; remarque est faite, en outre, qu'en application de l'article 5 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 susvisé, la Caisse des dépôts — Etablissement émetteur des certificats pétroliers — a signifié aux sociétés intéressées les numéros des actions frappées d'inaliénabilité afin que la mention en soit portée sur leurs registres.

Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de Coopération économique et autres organismes participants.

Ce régime a été institué, les 21 octobre 1957, par contrat intervenu entre la Caisse centrale de Coopération économique (ex-Caisse centrale de la France d'outre-mer), la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (ex-Institut d'émission de l'A.E.F. et du Cameroun), d'une part, et la Caisse des dépôts et la Caisse nationale de prévoyance (ex-C.N.A.V.), d'autre part.

Son objet est de constituer une retraite revalorisable aux membres permanents du personnel des contractants, recrutés et affectés dans les Etats membres de la Communauté, les territoires ou les départements d'outre-mer.

A la date du 31 décembre 1959, le nombre des établissements appliquant le régime s'élevait à 14.

Aucune demande d'allocation de retraite n'a été présentée.

Les recettes de l'année 1959 se sont élevées à.....	16.709.455 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
(dont 16.055.837 fr. de cotisations).		
Les dépenses ayant atteint	16.934.423 »	
<hr/>		
(cotisations salariales versées à la Caisse nationale de Pré- voyance, emplois de fonds et divers).		
L'excédent des dépenses ressort à.....	224.968 fr.	
Le solde au 31 décembre 1958 était de.....	3.441.662 »	
<hr/>		
Celui au 31 décembre 1959, s'élève à	3.216.694 fr.	
<hr/>		
Les valeurs en portefeuille au 31 décembre 1959 repré- sentent un montant de	16.103.812 fr.	Portefeuille (2).

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-70.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent dans l'état annexe n° 4-70 bis.

Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.

Depuis le 1^{er} septembre 1947, toutes les opérations de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine rattachées à la Caisse des dépôts par décrets des 4 octobre et 26 décembre 1925, sont assurées par les préposés de celle-ci dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les attributions antérieurement dévolues au bureau extérieur de Strasbourg ayant été confiées, à compter de cette date, au Trésorier payeur général du Bas-Rhin.

Il est rappelé, qu'en exécution des dispositions du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques du 25 octobre 1955 pris pour son application et relatifs aux caisses d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ces institutions sont soumises, depuis le 1^{er} janvier 1955, à un nouveau régime de gestion des fonds qu'elles reçoivent de leurs déposants.

Elles sont maintenant titulaires auprès de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine de comptes nouveaux « Epargne » et « Dépôts » et bénéficient d'un « Fonds de réserve et de garantie » qui leur est spécial.

En application du décret du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 10 décembre 1958, le portefeuille de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine a été réparti en trois parties distinctes : l'une affectée à la gestion des fonds d'épargne déposés par les caisses d'épargne, une autre à la gestion du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, et la troisième à la gestion des autres fonds détenus par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine.

EXAMEN DU BILAN ⁽¹⁾

SECTION I. — Examen des comptes du Passif.

Le montant total du passif au 31 décembre 1959

s'élève à	54.277.128.965 fr.
contre	42.081.412.394 »
au 31 décembre 1958, soit une augmentation de.....	12.195.716.571 fr.

correspondant à un accroissement égal de l'actif.

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — Augmentations.

1° Consignations et biens d'incapables.....	296.547.898 fr.
2° Dépôts divers	1.227.577 »
3° Caisses d'épargne — c/Epargne	11.545.473.323 »
4° Caisses d'épargne — c/Dépôts	48.054.414 »
5° Fonds de réserve et de garantie des C.E.....	214.461.041 »
6° Créiteurs divers	4.029.991 »
7° Comptes d'ordre	16.656.763 »
8° Comptes de réserve	69.266.564 »
Total égal.....	12.195.716.571 fr.

(1) Le bilan de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine fait l'objet de l'état annexe n° 6-90.

CONSIGNATIONS ET BIENS D'INCAPABLES

Sous cette désignation figurent au bilan les « Consignations » proprement dites, les « Biens d'incapables », les « Cautionnements provisoires », les « Cautionnements de fonctionnaires » et les « Cautionnements pour paiements différés d'impôts ».

L'évolution de ces différentes catégories de consignations a été la suivante :

DESIGNATION.	SOLDES	SOLDES	EXCÉDENTS.
	au 31 décembre 1958.	au 31 décembre 1959.	
	francs.	francs.	francs.
Consignations	1.012.255.994	1.308.011.124	295.755.130
Biens d'incapables.....	16.681.556	17.347.992	666.436
Cautionnements provisoires.....	22 630	17 630	5.000
Cautionnements de fonctionnaires.....	884.413	1.005.690	121.277
Cautionnements pour paiements différés d'impôts.....	379.544	389.599	10.055
Totaux	1.030.224.137	1.326.772.035	296.547.898

DÉPOTS DIVERS

L'ensemble des comptes compris au bilan sous la rubrique « Dépôts divers » présente au 31 décembre 1959 un solde de 44.917.577 fr.
 contre 43.690.000 »
 au 31 décembre 1958, soit une augmentation nette de 1.227.577 fr.

provenant des mouvements indiqués dans le tableau ci-après :

DÉSIGNATION.	SOLDES	SOLDES	EXCÉDENTS.
	au 31 décembre 1958.	au 31 décembre 1959.	
	francs.	francs.	francs.
Communes et administrations publiques....	33.362.834	34.043.491	680.657
Sociétés de secours mutuels.....	3.636	3.613	23
Notaires.....	824.486	828.490	4.004
Office des biens et intérêts privés.....	9.499.044	10.041.983	542.939
Totaux.....	43.690.000	44.917.577	1.227.577

CAISSES D'ÉPARGNE c/EPARGNE

Les opérations des Caisses d'épargne (c/Epargne) font apparaître pour l'année 1959 un excédent de dépôts de 9,8 milliards, contre 4,9 milliards en 1958, soit une augmentation de 4,9 milliards.

Les excédents ont été les suivants au cours des dernières années :

1956	355 millions.
1957	2.852 —
1958	4.900 —
1959	9.800 —

Les résultats pour chacun des trimestres de 1959 sont indiqués ci-après :

1 ^{er} trimestre.....	3.144.044.665
2 ^e trimestre.....	499.030.225
3 ^e trimestre.....	2.480.464.970
4 ^e trimestre.....	3.689.599.333

Au 31 décembre 1958, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les Caisses d'épargne s'élevait à..... 37.868.169.569 fr.

Il s'est accru en 1959 :

1° du montant des excédents de dépôts proprement dits..... 9.813.139.193 fr.

2° du montant des intérêts à 4 % servis au 31 décembre 1959 par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux Caisses d'épargne (1.605.128.717 fr.) et d'intérêts liquidés en moins au titre de 1958 (6.819.760 fr.).... 1.611.948.477 »

3° du montant du supplément d'intérêt de 0,30 % attribué au 31 décembre 1959 à ces établissements pour la reconstitution de leur fortune personnelle conformément à l'avis de la Commission de surveillance et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 21 décembre 1959..... 120.384.653 »

L'accroissement des dépôts en 1959 a été ainsi de..... 11.545.472.323 fr. 11.545.472.323 »

et le solde total des comptes des Caisses d'épargne (Epargne) ressort, au 31 décembre 1959, à 49.413.641.892 fr.

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine au moyen des fonds provenant des Caisses d'épargne s'est élevé en 1959 à..... 1.917.237.391 fr.

Les charges résultant :

1° des intérêts à 4 % servis aux Caisses d'épargne pour l'année 1959 1.605.128.717 fr.

2° des taxations servies aux comptables préposés 10.000 »

se sont élevées au total à..... 1.605.138.717 fr. 1.605.138.717 »

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit..... 312.098.674 fr.
a été versée au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

CAISSES D'ÉPARGNE c/DÉPÔTS

Les opérations des Caisses d'épargne (c/Dépôts) font apparaître pour l'année 1959 un excédent de dépôts de 27,8 millions.

Les excédents ont été les suivants, au cours des dernières années :

1956	158 millions.
1957	405 —
1958	430 —
1959	27,8 —

Les résultats pour chacun des trimestres sont indiqués ci-après :

1 ^{er} trimestre	18.279.930 fr.
2 ^e trimestre	13.056.056 »
3 ^e trimestre	42.681.704 »
4 ^e trimestre	9.582.849 »

Au 31 décembre 1958, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine par les Caisses d'épargne (c/dépôts) s'élevait à 994.225.472 fr.

En 1959, il s'est trouvé augmenté :

1° du montant des excédents de dépôts proprement dits..... 27.874.981 fr.

2° du montant des intérêts à 2,25 % servis au 31 décembre 1959 par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine 20.179.433 »

L'augmentation des dépôts en 1959 a été ainsi de..... 48.054.414 fr. 48.054.414 »

et le solde total des c/des C.E. (dépôts) ressort au 31 décembre 1959 à..... 1.042.279.886 fr.

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine au moyen des fonds provenant des Caisses d'épargne, c/dépôts, s'est élevé en 1959 à 30.399.958 fr.

Les charges résultant des intérêts à 2,25 % servis aux c/dépôts des Caisses d'épargne pour l'année 1959, se sont élevées à 20.179.433 »

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit 10.220.525 fr.

a été versée au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine, créé en application de l'article 7 du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954, s'est accru, en 1959, de 214.461.041 francs contre 90.440.096 francs l'année précédente ; il est ainsi passé de 948.408.433 francs au 31 décembre 1958 à 1.162.869.474 francs au 31 décembre 1959.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1959, se composent :

1° des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit.....	19.346.255 fr.
2° d'une somme de	312.098.674 »
représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et du compte courant à la Caisse des dépôts (1.917.237.391 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 4 % bonifiés par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux fonds versés par les Caisses d'épargne à leurs c/« Epargne » (1.605.128.717 francs) ainsi que les charges résultant de taxations (10.000 francs) ;	
3° d'une somme de	10.220.525 »
représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et du compte courant à la Caisse des dépôts (30.399.958 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 2,25 % bonifiés par la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine aux fonds versés par les Caisses d'épargne à leurs c/« Dépôts » (20.179.433 fr.)	
Ensemble des recettes.....	<u>341.665.454 fr.</u>

En dépense, il a été inscrit :

1° une somme de.....	127.204.413 »
représentant le montant du supplément d'intérêt à 0,30 % attribué aux Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine (c/Epargne) en 1959 pour l'amélioration de leur fortune personnelle et d'une régularisation de la charge d'intérêt affectée à tort au compte « Fonds de réserve » en 1958.	

La différence soit	<u>214.461.041 fr.</u>
--------------------------	------------------------

est égale à l'accroissement, en 1959, du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.

CRÉDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève au 31 décembre 1959, à 57.806.384 fr. contre 53.776.393 fr. au 31 décembre 1958, sont groupés les comptes représentant les sommes dues par la Caisse des dépôts et qui ne sont pas incorporées dans l'un des cinq postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de deux sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS de recettes ou de dépenses.
	31 décembre 1958.	31 décembre 1959.	
	francs.	francs.	francs.
Provisions pour :			
I. — Frais administratifs.....	16.500.000	15.116.026	1 383 974
II. — Intérêts échus et exigibles	37.276.393	42.690.358	5.413 965
Totaux.....	53.776.393	57.806.384	4.029.991

COMPTE D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme trois catégories de comptes :

1° *Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.*

222.545.304 francs (contre 205.888.541 fr. au 31 décembre 1958) se décomposant comme suit :

— Dépôts et consignations	—
— Fonds provenant des Caisses d'épargne (Epargne)	222.545.304 fr.
— Fonds provenant des Caisses d'épargne (Dépôts) ..	—
— Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne	—
Total égal.....	222.545.304 fr.

2° *Excédent de valorisation*

362.387 fr.

3° *Reichmark bloqués*

2.837.512 »

RÉSERVE

La réserve qui s'élevait à 822.969.216 francs au 31 décembre 1958 a été créditée d'une somme de 110.860.734 francs à la clôture de la gestion et s'élève ainsi à 933.829.950 francs avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1959, soit 1,84 % du total des engagements de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine qui s'élèvent à la même date à 50.620 millions. Il est rappelé, à cet égard, qu'en application de l'article 5 de la loi locale du 24 mars 1886 modifiée par la loi du 6 avril 1893, les bénéfices de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine doivent être versés au Trésor lorsque les réserves dépassent 10 % des engagements.

PROFITS ET PERTES (1)

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1959, s'élève à 69.266.564 francs.

(1) Les renseignements concernant ce poste sont donnés dans l'état annexe n° 6-91.

SECTION II. — **Examen de l'Actif.**

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au 31 décembre 1959, évalué comme d'habitude d'après le prix de revient

s'élève à	54.277.128.965 fr.
contre	42.081.412.394 »

au 31 décembre 1958, faisant ainsi ressortir une augmentation de	12.195.716.571 fr.
------------------------------------------------------------------------	--------------------

égale à celle qui a été constatée pour le passif.

Cette augmentation s'établit de la façon suivante :

A. — *Augmentations.*

1° Comptes courants	137.931.926 fr.
2° Bons du Trésor.....	6.498.000.000 »
3° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	3.175.794.818 »
4° Prêts	2.383.989.827 »

Total des augmentations.....	12.195.716.571 fr.
------------------------------	--------------------

COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine s'élève, au 31 décembre 1959, à..... 3.657.290.180 fr.
 contre 3.519.358.254 »

au 31 décembre 1958, soit une augmentation de..... 137.931.926 fr.

qui s'explique comme suit :

DESIGNATION.	SOLDE au 31 décembre 1958.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.	SOLDE au 31 décembre 1959.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations..	128.536.772	13.562.977	»	142.099.749
Caisses d'épargne c/épargne.....	2.601.422.436	551.179.372	»	3.152.601.808
Caisses d'épargne c/dépôts.....	222.225.472	20.054.414	»	242.279.886
Fonds de réserve et de garantie des C.E.....	567.173.574	»	446.864.837	120.308.737
Totaux.....	3.519.358.254	584.796.768	446.864.837	3.657.290.180

PORTEFEUILLE

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans les états annexes n^{os}6-92, 6-93, 6-94, 6-95.

Caisse nationale d'épargne.

I. — *Compte « Dépôts ».*

Les opérations relatives aux fonds déposés à la Caisse des dépôts par la Caisse nationale d'épargne se sont traduites, en 1959, par un excédent de versements de 94.169.800.000 francs, en chiffres ronds contre 59.567.800.000 francs l'année précédente.

Les excédents de versements des dix dernières années se résument comme suit :

1950.....	54.389.300.000 fr.
1951.....	25.572.200.000 »
1952.....	38.760.800.000 »
1953.....	60.855.600.000 »
1954.....	75.708.000.000 »
1955.....	77.941.300.000 »
1956.....	58.799.600.000 »
1957.....	34.158.200.000 »
1958.....	59.567.000.000 »
1959.....	94.169.800.000 »

Le compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1958, à 2.490.970.187 fr.

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Les recettes de 1959 ont atteint 657.290.792.702 »

dont 118.577.741.653 francs de versement de l'agent comptable.

Total 659.781.762.889 fr.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 656.784.279.361 »

comprenant 5.214.988.708 francs de retraits de l'agent comptable.

Au 31 décembre 1959, le solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi à(à reporter). 2.997.483.528 fr.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-00.

Report 2.997.483.528 fr.

En exécution de la loi du 26 juillet 1917 relative aux avances sur pensions de l'Etat, la Caisse nationale d'épargne a, au cours de 1959, consenti à des pensionnés de l'Etat, sur les trimestres de rentes en cours, des avances se montant

ensemble à	12.951.687.778 fr.
formant, avec le solde au 31 décembre 1958	2.193.122.123 »

un total de	<u>15.144.809.901 fr.</u>
-------------------	---------------------------

Ces avances ont été remboursées à concurrence de	<u>12.713.704.765 »</u>
-------------------------------------------------------	-------------------------

Il restait à recouvrer, au 31 décembre 1959, une somme de	<u>2.431.105.136 fr.</u>	2.431.105.136 »
-----------------------------------------------------------------	--------------------------	-----------------

solde du compte porté au bilan parmi les comptes d'ordres et divers.

Le total des comptes de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi, en fin d'année, à la somme globale de	5.428.588.664 fr.
qui, ajoutée à celle de	<u>1.069.753.605.324 »</u>
représentant la valeur au bilan du portefeuille de la Caisse nationale, forme un avoir total de	<u>1.075.182.193.988 fr.</u>

contre 929.857.219.395 francs au 31 décembre 1958.

Portefeuille.

Le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne s'est accru de 144.580 millions pendant l'année et atteint un total de 1.069.753.605.324 francs au 31 décembre 1959. Les mouvements et la composition de ce portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 7-00 bis.

II. — *Compte « Dotation ».*

Mouvements
des recettes
et des
dépenses (1).

Le compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1958, à	175.238.582 fr.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Au cours de l'année 1959, ce compte a été crédité d'un total de recettes de	848.047.099 »
y compris une somme de 58.678.575 francs représen-	

<i>A reporter</i>	<u>1.023.285.681 fr.</u>
-------------------------	--------------------------

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-10.

Report 1.023.285.681 fr.

tant le montant des revenus propres de la « Dotation »
dont elle peut s'accroître, en application de l'article 35
du Code des caisses d'épargne.

Le montant des crédits de l'année resort ainsi à.	1.023.285.681 fr.
Les dépenses ont atteint un total de	1.010.961.662 »

Le solde, au 31 décembre 1959, du compte « Dotation » s'élève ainsi à	12.324.019 fr.
somme qui, ajoutée à celle de	1.846.335.494 »

représentant la valeur au bilan du portefeuille dudit compte, forme un total de	1.858.659.513 fr.
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

montant de la dotation mobilière, contre 1.894.406.526 francs au 31 décembre 1958.

La situation du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, compte « Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-10 *bis*.

Portefeuille.

Le total des soldes des comptes de dépôts :

Caisse nationale d'épargne	2.997.483.528 fr.
Caisse nationale d'épargne, s/c Dotation	12.324.019 »
Caisse nationale d'épargne. Avances sur pensions.	2.431.105.136 »
Soit ensemble	5.440.912.683 fr.

trouve sa contrepartie à l'actif dans les soldes des comptes :

Trésor public, compte de la Caisse nationale d'épargne	2.870.569.321 fr.
Banque de France	3.001.000 »
Opérations de la Caisse nationale d'épargne res- tant à constater	136.237.226 »
Avances sur pensions (fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne)	2.431.105.136 »
Total égal	5.440.912.683 fr.

TROISIEME PARTIE

EMPLOIS DE FONDS

L'examen des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts en 1959 tant pour le compte des services propres que pour celui des services gérés, est présenté sous forme de commentaires de l'état n° 1-20 (services propres) et des états n° 2-00 *bis* à 7-10 *bis* (services gérés).

Ces différents états donnent, en effet, les mouvements ayant affecté les portefeuilles intéressés. Toutefois, pour faire apparaître les montants réels des emplois de fonds réalisés, il convient d'analyser les chiffres figurant sur les documents dont il s'agit.

I. — BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME.

Services
propres.

L'état n° 1-20, paragraphe 1, indique les mouvements d'ensemble des valeurs à court terme des portefeuilles des services propres.

Ces mouvements font apparaître, en 1959, un excédent du montant des emplois de fonds effectués sur les remboursements ou cessions.

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS	REMBOURSEMENTS	EXCÉDENTS	EXCÉDENTS
	(y compris les emplois).	et cessions.	des emplois sur les remboursements.	des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations.....	6.672.951.716.998	6.682.329.654.124	»	9.377.937.126
Fonds provenant des sociétés mutualistes...	1.000.000.000	2.900.000.000	»	1.900.000.000
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	4.710.000.000	9.710.000.000	»	5.000.000.000
Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	643.000.450.000	594.170.405.000	48.830.045.000	»
Fonds provenant de l'épargne-construction..	110.000.000	110.000.000	»	»
Totaux.....	7.321.772.166.998	7.289.220.059.124	48.830.045.000	16.277.937.126
Excédents des emplois sur les remboursements.....			32.552.107.874	

Services gérés.

L'analyse des états nos 2-00 bis à 7-10 bis fait ressortir une évolution analogue en ce qui concerne les valeurs à court terme appartenant aux différents services gérés.

SERVICES.	EMPLOIS de fonds (y compris les remplois).	REMBOURSEMENTS et cessions.	EXCÉDENTS des emplois sur les remboursements.	EXCÉDENTS des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale de prévoyance.....	846.000.000	550.000.000	296.000.000	»
Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.....	23.000.000	346.000.000	»	323.000.000
Fonds de garantie (Tunisie).....	55.000.000	55.000.000	»	»
Fonds de garantie (Maroc).....	2.000.000	59.000.000	»	57.000.000
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	10.000.000	10.000.000	»	»
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole (agricole).....	94.000.000	230.300.000	»	136.300.000
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie (agricole).....	8.700.000	8.700.000	»	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale.....	165.000.000	»	165.000.000	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale.....	16.000.000	16.000.000	»	»
Caisse de retraites de la France d'outre-mer..	700.000.000	1.200.000.000	»	500.000.000
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.....	»	185.000.000	»	185.000.000
Fonds de retraites des Institutions affiliées au G.I.R.R.A.-C.D.C.....	361.426.000	82.665.305	278.760.695	»
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.....	16.665.000.000	10.167.000.000	6.498.000.000	»
Caisse nationale d'épargne.....	499.127.000.000	446.862.000.000	52.265.000.000	»
Caisse nationale d'épargne (avances sur pensions).....	12.951.687.778	12.713.704.765	237.983.013	»
Caisses d'épargne de la Sarre.....	»	315.000.000	»	315.000.000
Totaux.....	531.024.813.778	472.800.370.070	59.740.743.708	1.516.300.000
Excédent des emplois sur les remboursements.....			58.224.443.708	

II. — RENTES SUR L'ÉTAT ET VALEURS DIVERSES.

Services propres.

L'état n° 1-20, paragraphe 2, indique les mouvements des portefeuilles représentés par les rentes et valeurs.

Le montant net des emplois de fonds réalisés s'établit comme suit, par service, après déduction des opérations de regroupement et d'échange de valeurs ainsi que des opérations d'ordre :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	REGROUPEMENTS et échanges de valeurs.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations.....	18.905.353.259	38.896.022	1.245.117.833	17.621.339.404
Sociétés mutualistes.....	2.946.559.564	349.528	47.541.322	2.898.698.744
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	6.287.872.368	»	152.689.391	6.135.182.977
Caisses d'épargne.....	9.288.343.350	»	445.070.481	8.843.272.869
Totaux.....	37.428.428.541	39.245.550	1.890.419.027	35.498.493.964

Services gérés.

Les états annexes n° 2-00 bis à 7-10 bis donnent le détail par rentes et valeurs des mouvements qui ont affecté les portefeuilles intéressés.

De même qu'en ce qui concerne les services propres, il convient, pour obtenir le montant net des emplois nouveaux, de déduire les regroupements et échanges de valeurs et les opérations d'ordre.

Ces emplois ressortent ainsi, pour les différents services à :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale de prévoyance	35.785.202.300	207.027.410	35.578.174.890
Fonds spécial de garantie pour remboursement de prêts aux invalides de guerre	34.332.551	»	34.332.551
Fonds de retraites par répartition (G. I. R. R. A. - C. D. C.)	593.670.940	»	593.670.940
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	292.028.808	»	292.028.808
Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale	38.153.089	»	38.153.089
Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique	11.033.262	»	11.033.262
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	3.742.896.639	»	3.742.896.639
Caisse nationale d'épargne	10.562.158.138	753.231.808	9.808.926.330
Totaux	51.059.475.727	960.259.218	50.099.216.509

III. — PRÊTS.

Cette catégorie d'emplois de fonds comprend, outre les opérations spécialement désignées ci-contre, les prêts sur contrats en faveur de sociétés immobilières ou au profit de sociétés industrielles bénéficiant de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

Prêts
aux
départements,
communes,
Pays
d'outre-mer,
établissements
publics et divers.

Par application de la loi du 24 juin 1950, une partie des emplois en prêts aux collectivités locales, pays d'outre-mer, chambres de commerce et établissements publics est effectuée sur l'initiative des caisses d'épargne. Ces prêts sont cependant conclus par la Caisse des dépôts qui n'accepte que les projets jugés recevables et qui procède à l'établissement des contrats suivant les conditions habituelles de ses prêts, puis au versement des fonds et au recouvrement des échéances.

Au cours de l'exercice 1959, 16.795 prêts sur contrats ont été accordés aux départements, communes, établissements publics et divers pour un montant total de 281.134.512.000 fr.

(contre 15.795 prêts d'ensemble : 211.325.120.000 fr. en 1958)

déduction faite des annulations qui ressortent à 495.910.000 »

le total des prêts consentis en 1959 s'élève à 280.638.602.000 fr.

Le tableau ci-après donne le détail, pour chacun des portefeuilles des prêts restant à réaliser au 31 décembre 1958, et au 31 décembre 1959 ainsi que les prêts consentis et réalisés et des amortissements reçus en 1959.

DÉSIGNATION.	TOTAL restant dû au 31 décembre 1958. (1) francs.	PRÊTS restant à réaliser au 31 décembre 1958. (2) francs.	PRÊTS consentis en 1959 (annulations déduites). (3) francs.
1. Dépôts et Consignations.....	116.013.348.973	4.758.000	24.531.796.000
2. Fonds provenant des Caisses d'épargne :			
a) Prêts directs.....	195.614.656.777	9.608.779.000	68.023.399.000
b) Prêts à l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	355.908.472.806	17.195.704.000	87.917.402.000
3. Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	5.710.680.091	»	242.500.000
4. Caisse nationale de prévoyance.....	18.098.723.361	489.550.000	800.000.000
5. Caisse des Dépôts d'Alsace et de Lorraine.....	7.737.092.163	»	3.405.272.000
6. Caisse nationale d'épargne.....	389.089.730.816	1.638.138.000	95.718.233.000
7. Fonds commun de travail des assurances sociales.....	2.031.733.614	»	»
8. Caisse nationale de crédit aux départements et aux com- munes.....	93.665.529	»	»
 Total général.....	 1.090.298.104.130	 28.936.929.000	 280.638.602.000

RÉALISATIONS DE 1959.		CESSIONS internes en 1959.	AMORTISSEMENTS de 1959.	TOTAL restant dû au 31 décembre 1959.	PRÊTS restant à réaliser au 31 décembre 1959.
Opérations nouvelles. (4)	Achats internes. (4 bis)				
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
22.528.874.000	»	921.538.520	3.472.640.416	134.148.044.037	2.007.680.000
66.192.075.000	8.023.631.126	67.093.653	6.796.140.506	262.976.128.744	11.440.103.000
79.913.226.000	»	»	11.559.994.474	424.261.704.332	25.199.880.000
242.500.000	2.842.588.055	47.823.837	444.023.191	8.303.921.118	»
1.168.550.000	»	13.802.650.051	776.736.858	4.687.886.452	121.000.000
2.720.170.000	»	»	316.861.462	10.140.900.701	685.102.000
86.173.446.000	4.198.971.957	226.085.077	12.606.894.288	466.629.169.408	11.182.925.000
»	»	»	151.173.362	1.880.560.252	»
»	»	»	8.791.529	84.874.000	»
258.938.841.000	15.065.191.138	15.065.191.138	36.132.756.086	1.313.104.189.044	50.636.690.000

Obligations
du Trésor
représentatives
de semestrialités
ou d'annuités

Les obligations du Trésor représentatives d'annuités ou de semestrialités, dont la situation au 31 décembre 1959 est détaillée dans le tableau ci-après, ont été souscrites dans les conditions suivantes :

Annuités du Trésor 5,90 % terminables en 1965 (523.094.702 fr.), souscrites en 1951 et dont le produit avait pour objet de couvrir le coût du rachat d'obligations 4 % 1939 florins PB réalisé en Suisse par le Trésor public au titre de l'amortissement anticipé de l'emprunt.

Semestrialités 5,30 % terminables en 1969 (4.000.000.000 fr.), souscrites en 1950 en contrepartie d'une cession au Fonds de modernisation et d'équipement de la fraction restant due d'un emprunt consenti antérieurement à la Compagnie nationale du Rhône.

Semestrialités terminables en 1971, 4,40 % et 4,30 % (1.497.503.287 fr.), par conversion, en 1941, de titres des emprunts extérieurs de la République française 3,75 % et 4 % 1939 libellés en florins et 7 1/2 % émis aux Etats-Unis.

Semestrialités du Trésor 3 % 1945-1975 (22.000.000.000 fr.), souscrites en 1945 par remise de bons du Trésor.

Annuités du Trésor 4,30 % terminables en 2009 (122.260.000.000 fr.), souscrites en 1949 contre remise d'un capital nominal de 122.253.190.766 fr. de titres de fonds d'Etat 3 % et 3 1/2 % non revalorisés dans le cadre de l'émission de rente perpétuelle 5 % 1949 et versement de l'appoint en numéraire de 6.809.234 fr.

CAPITAUX RESTANT DUS AU 31 DÉCEMBRE 1959.

DÉSIGNATION.	ANNUITÉS 5,90 0/0 terminables en 1965.	SEMESTRIALITÉS 5,30 0/0 terminables en 1969.	SEMESTRIALITÉS 4,30 0/0 et 4,40 0/0 terminables en 1971.	SEMESTRIALITÉS 3 0/0 terminables en 1975.	ANNUITÉS 4,30 0/0 terminables en 2009.
Dépôts et consignations.....	»	»	500.772.632	663.734.685	3.398.002.200
Sociétés mutualistes.....	»	»	»	»	286.348.500
Fonds de réserve des Caisses d'épargne.....	»	»	»	»	878.135.400
Caisses d'épargne ordinaires....	»	1.252.626.297	»	6.032.306.361	40.814.206.200
Caisse nationale d'épargne.....	263.944.495	1.252.626.297	»	6.032.306.361	53.138.101.287
Caisse nationale de prévoyance.	»	»	327.458.766	1.259.584.801	10.728.523.800
Caisse d'Alsace et de Lorraine..	»	»	»	»	3.464.816.850
Fonds spécial des ouvriers d'Etat.	»	»	»	»	66.814.650
Caisses de retraites de la France d'outre-mer.....	»	»	»	»	124.084.350
Caisse de crédit aux départe- ments et aux communes.....	»	»	»	»	47.724.750
Total.....	263.944.495	2.505.252.594	828.231.398	13.957.932.208	112.946.757.987

Prêts consentis
en faveur
des habitations
à loyer modéré.

En vertu de l'article 196 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris et modifié la loi du 2 février 1921 et diverses dispositions postérieures, des prêts sont consentis aux organismes d'habitation à loyer modéré et de Crédit immobilier par le Ministère de la Construction, sur proposition d'une commission interministérielle, dans la limite des crédits fixés par le Parlement.

La Caisse des dépôts assure, pour le compte du Trésor, l'établissement des contrats concernant ces prêts, ainsi que les versements des fonds aux organismes emprunteurs et le recouvrement des annuités. Le total des sommes versées aux organismes, pendant l'année 1959, s'est élevé à 214.000.000.000 de francs.

Le Trésor est, d'autre part, autorisé à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires pour ces opérations en demandant des avances à la Caisse des dépôts.

Le montant des avances faites par la Caisse en 1959, qui a été intégralement imputé sur les fonds provenant des caisses d'épargne ordinaires, a atteint, ainsi qu'il a été indiqué au début du rapport, 40.000.000.000 de fr.

Au 31 décembre 1959, le total des capitaux restant dus sur les avances précitées, dont le détail par portefeuille est donné dans l'état 9-00, s'élevait à 429.927.179.832 francs.

Depuis 1923, de nombreuses lois ont prévu que le Trésor pourrait se procurer auprès de la Caisse des dépôts des fonds lui permettant de consentir des avances ou des prêts à des collectivités en vue de faciliter le financement de travaux d'intérêt général. Ces lois fixaient notamment l'objet et le montant maximum des prêts ou avances.

Avances
au Trésor
en application
de diverses lois
d'intérêt écono-
mique ou social.

Au cours de l'année 1959, la Caisse des dépôts a versé aux emprunteurs 11.236.987.000 fr. au titre de la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds National pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

L'objet des prêts en cause ainsi que le détail des capitaux restant dus à la date du 31 décembre 1959 à chacun des services de la Caisse des dépôts sont indiqués dans le tableau ci-après.

TEXTES LÉGISLATIFS.	OBJET DES PRÊTS.	CAPITAUX
		Dépôts et consignations.
		francs.
A. — Avances au profit de la Caisse de crédit agricole.		
Loi du 2 août 1923.....	Energie électrique dans les campagnes.....	9.785.419
Loi du 4 août 1929.....	Prêts à long terme.....	10.093.788
Loi du 16 avril 1935.....	Organisation du marché de la viande.....	»
Décret-loi du 17 juin 1938.....	Travaux d'équipement rural.....	11.827.447
Acte dit loi du 15 mai 1941.....	Amélioration du logement rural.....	»
B — Avances au profit des collectivités publiques.		
Loi du 30 décembre 1928.....	Adduction d'eau potable.....	»
Acte dit loi du 11 octobre 1940.....	Lutte contre le chômage.....	968.030.072
Ordonnance du 1 ^{er} mai 1945.....	Travaux de circonstance.....	»
Décret du 1 ^{er} octobre 1954.....	Mobilisation d'annuités du Fonds national de développement des adductions d'eau.....	»
Loi du 4 août 1956.....	Amélioration des logements de première nécessité.....	»
	Totaux.....	999.736.726

RESTANT DUS AU 31 DÉCEMBRE 1959.

Fonds de réserve des caisses d'épargne.	Caisses d'épargne (prêts directs).	Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).	Caisse nationale d'épargne.	Caisse nationale de prévoyance.	Total.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	1.018.954	»	329.888.276	50.978.965	391.671.714
»	»	»	29.067.306	15.247.087	54.408.181
»	»	»	»	3.673.956	3.673.956
»	»	»	630.326.861	28.417.252	670.571.560
»	»	»	130.301.249	40.770.497	171.071.746
»	92.567	»	241.846	512.962	847.375
»	»	»	»	»	968.030.072
»	»	»	210.281.454	»	210.281.454
851.706.188	4.978.548.776	245.468.087	30.357.529.521	»	36.433.252.272
»	»	»	1.434.124.696	»	1.434.124.696
851 706.188	4.979.660.297	245.468.087	33.121.761.209	139.600.719	40.337.933.226

Avances
sur les
disponibilités
du
Fonds commun
de travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1934 et des décrets des 7 septembre et 9 novembre 1936, 30 juillet et 8 novembre 1937, le Fonds commun de travail a été appelé à consentir, au profit du Trésor, des avances, d'une part, pour lui permettre d'assurer le service des subventions représentant la participation de l'Etat dans l'exécution des grands travaux contre le chômage et, d'autre part, pour lui permettre de consentir des prêts aux organismes d'H.L.M.

Enfin, le solde des disponibilités du Fonds commun de travail, après prélèvement de ces avances et des sommes réalisées par les collectivités titulaires de prêts souscrits antérieurement au 8 septembre 1936, a été mis à la disposition de la Caisse de crédit aux départements et communes.

Cet organisme ayant été supprimé par l'acte dit loi du 22 janvier 1942, la Caisse des dépôts, qui en assure la liquidation, a repris dans ses écritures le solde des capitaux dus par les emprunteurs de la Caisse de Crédit aux départements et communes, sur les disponibilités du Fonds commun de travail.

Au 31 décembre 1959, les soldes des comptes correspondants s'établissent comme suit :

1° Subventions de l'Etat pour l'exécution de grands travaux contre le chômage (les avances consenties au Trésor sont remboursables en vingt-cinq ans et représentées par des titres d'annuités dont les intérêts sont réglés trimestriellement)	752.963.755 fr.
2° Prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré	52.621.676 »
3° Prêts consentis par la Caisse de crédit aux départements et aux communes	805.557.363 »
Total.....	1.611.142.794 fr.

*
**

Les emplois en prêts indiqués dans l'état 1-20, paragraphe 3, du présent rapport se résument en définitive, comme suit pour les services propres :

SERVICES PROPRES.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations	24.048.945.669	20.071.669	24.028.874.000
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	3.087.266.055	2.178.000	3.085.088.055
Caisses d'épargne	194.861.102.984	312.453.858	194.548.649.126
Totaux.....	221.997.314.708	334.703.527	221.662.611.181

En ce qui concerne les services gérés (états n° 2-00 bis à 7-10 bis), les emplois se décomposent ainsi :

SERVICES GÉRÉS.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale de prévoyance ...	2.168.550.000	»	2.168.550.000
Caisse nationale d'épargne.....	107.260.559.553	871.596	107.259.687.957
Caisse des dépôts d'Alsace-Lor- raine.....	2.720.170.000	»	2.720.170.000
Totaux.....	112.149.279.553	871.596	112.148.407.957

IV. — SOCIÉTÉS D'ÉTUDE ET D'ÉQUIPEMENT

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements de cette nature effectués, en 1959, par la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 95.780.000 francs.

V. — IMMEUBLES

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements immobiliers effectués en 1959, pour le compte de la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 15.554.932.393 fr. se décomposant comme suit, par nature de placements :

1° Immeubles de rapport	3.288.702.719 fr.
2° Participations dans des sociétés immobilières..	12.266.229.674 »
	<hr/>
Total net des emplois	15.554.932.393 fr.
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS DE TOUTE NATURE

Si l'on rassemble les différents résultats qui font l'objet de la troisième partie du présent rapport, il est possible de dégager, dans le tableau suivant, la répartition générale des emplois de fonds effectués, en 1959, par la Caisse des dépôts.

	SERVICES PROPRES.	SERVICES GÉRÉS.	ENSEMBLE.
	francs.	francs.	francs.
<i>1° Placements définitifs :</i>			
Rentes et valeurs diverses.....	35.498.493.964	50.099.216.509	85.597.710.473
Prêts.....	221.662.611.181	112.148.407.957	333.811.019.138
Participations.....	95.780.000	»	95.780.000
Immeubles.....	15.554.932.393	»	15.554.932.393
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	272.811.817.538	162.247.624.466	435.059.442.004
<i>2° Placements temporaires :</i>			
Bons du Trésor et valeurs à court terme (excédent des emplois).	32.552.107.874	58.224.443.708	90.776.551.582
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des emplois de fonds.	305.363.925.412	220.472.068.174	525.835.993.586

La répartition qualitative des placements dont il s'agit fait l'objet de l'état annexe n° 8-00.

QUATRIEME PARTIE

PROFITS ET PERTES

RÉSULTATS DE 1959

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1959, s'élève à 12.116.805.239 francs contre 13.010.703.812 francs en 1958.

Il a été réparti de la façon suivante :

1° Une somme de	96.630.127 fr.
a été versée au fonds d'amortissement des immeubles de placement. Cette somme représente l'annuité basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et dont la capitalisation doit reconstituer le coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse,	
2° Une somme de	800.000.000 »
a été affectée au compte de réserve intitulé « Réserve spéciale pour les opérations de crédit à moyen terme »,	
3° Une somme de	160.000.000 »
a été attribuée au fonds de secours des employés et agents de la Caisse des dépôts,	
4° Une somme de	200.000.000 »
a été versée au « Fonds de subventions »,	
5° Une somme de	200.000.000 »
a été affectée à la « Réserve provisionnelle »,	
6° Une somme de	7.160.175.112 »
a été versée au compte de réserve intitulé « Réserve pour fluctuations des cours »,	
7° Enfin, une somme de	3.500.000.000 »
a été attribuée au Trésor public.	
Total	12.116.805.239 fr.

Les opérations concernant la déchéance trentenaire qui avaient été interrompues pendant les hostilités en raison de la suspension de délais prévue par le décret-loi du 1^{er} septembre 1939 ont été reprises. Le total des comptes frappés de déchéance qui s'élevait à 178.277.724 fr. au 31 décembre 1959 sera versé en 1960 au budget général.

Par ailleurs, aucun prélèvement n'a été opéré au profit du Trésor sur l'excédent des produits de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, le bilan de cet organisme présentant, au 31 décembre 1959 un montant de réserve insuffisant en égard à l'ensemble des comptes du passif.

*
**

Malgré un accroissement important des fonds gérés, le fonctionnement des différents services de la Caisse des dépôts a pu continuer à être assuré en 1959, dans des conditions satisfaisantes, sans augmentation des effectifs (1).

En rendant compte de ce résultat, le Directeur général est heureux de souligner qu'il est dû à la conscience professionnelle et à l'effort permanent dont ses collaborateurs n'ont cessé de faire preuve à tous les degrés de la hiérarchie.

La Commission de surveillance s'associe à ces éloges.

ARRÊTÉ en Commission le 10 juin 1960.

Signé :

PIERRE COURANT, *Président*,
P. MICHON, *Rapporteur*,
P. GABELLE,
M. ROUBERT,
P.P. SCHWEITZER,
G. DESBRIÈRE,
J. GUINARD,
P. SURUN.

(1) Effectifs budgétaires depuis 1954 :

	Titulaires.	Auxiliaires.	Totaux.
1954.....	3.811	270	4.081
1955.....	3.824	110	3.934
1956.....	3.826	110	3.936
1957.....	3.891	100	3.991
1958.....	3.927	102	4.029
1959.....	3.931	102	4.033

ANNEXES

AU

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Année 1959

ÉTATS N^{OS} 1 A 9

BILAN de la Caisse des dépôts et consignations au

A C T I F.		francs.
Caisse.....		8.230.304.029
	Dépôts et consignations.....	46.751.629.179
	Caisses d'épargne.....	3.429.092.565
	Epargne-crédit.....	2.836.289.389
	Caisse nationale d'épargne.....	2.873.570.321
	Caisse nationale de prévoyance.....	3.002.920.448
	Retraites ouvrières.....	7.298.649
	Fonds national de solidarité.....	29.641.902.643
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions.....	6.412.862.631
	Sécurité sociale.....	46.808.800.521
Comptes courants.	Assurances sociales.....	294.127.589
	Fonds national de surcompensation des prestations familiales.....	2.747.938.213
	Fonds de développement économique et social, prêts.....	355.000.000
	Fonds de développement économique et social, recouvrements.....	149.251.155
	Rentes viagères servies p/c de l'Etat.....	129.482.172
	Etat s/c d'opérations d'amortissement.....	258.893.601
	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.....	72.085.071.109
	Bonifications d'intérêts emprunts organismes d'H.L.M....	136.395.188
	Liquidation du service financier de la Caisse autonome d'amortissement.....	23.270.518.684
	Dépôts et consignations.....	117.738.719.319
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	1.200.000.000
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne....	1.410.000.000
	Fonds provenant des caisses d'épargne.....	254.669.670.000
	Epargne-construction.....	610.000.000
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale.....	»
	<i>A reporter</i>	620.019.737.405

31 décembre 1959 (avant affectation des bénéfices).

PASSIF

francs.

Consignations		50.439.493.506
Dépôts divers		284.602.172.851
Sociétés mutualistes		14.280.834.490
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne		38.565.305.469
Caisses d'épargne ordinaires		1.485.878.829.142
Fonds de réserve de l'épargne-construction		"
Epargne-construction		510.588.817
Epargne-crédit		3.155.664.592
Sécurité sociale		11.499.261.851
	Caisse nationale d'épargne	3.009.807.547
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	3.657.290.180
	Caisse nationale de prévoyance	1.962.590.132
	Caisse nationale de prévoyance. — Retraites ouvrières ..	8.446.194
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	22.988.971
	Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	7.108.762.859
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances ..	9.809.720
	Fonds de prévoyance	44.230.520
	Fonds national de solidarité institué par l'article 4 de la loi du 30 juin 1956	29.623.297.843
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951)	2.503.140.773
Créditeurs divers ..	Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 5 juillet 1952	4.347.912.389
	Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G. I. R. R. A. - C. D. C.	431.460.051
	Caisse de retraite de la France d'outre-mer	716.870.996
	Régime de retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique et autres organismes participants	3.216.694
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	2.609.116.224
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	13.515.465.305
	Caisses de sécurité sociale	41.187.326.552
	Caisses d'assurances sociales	299.082.806
	Fonds national de surcompensation des prestations familiales institué par l'article 2 de la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956	3.965.302.886
	<i>A reporter</i>	115.026.118.542
		4.888.932.150.718

A C T I F .		francs.
<i>Report</i>		620.019.737.405
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Dépôts et consignations.....	60.228.248.995
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	11.610.134.329
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne...	19.713.017.094
	Fonds provenant des caisses d'épargne.....	190.432.094.455
		281.983.494.873
Prêts.	Dépôts et consignations.....	141.180.290.280
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	286.348.500
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne...	13.511.361.983
	Fonds provenant des caisses d'épargne.....	1.022.143.248.013
		1.177.121.248.776
Participations dans des sociétés civiles d'études et d'équipement (Dépôts et consignations).....		97.280.000
Placements immobiliers (Dépôts et consignations).....		46.079.730.952
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....		63.447.534
Correspondants. — Préposés, L/c de règlement.....		4.864.515.543
Opérations restant à constater.....		19.424.529.481
Comptes d'ordre.	Avances sur pensions de l'Etat :	
	Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne.....	2.431.105.136
	Caisse des dépôts et consignations, s/c d'avances provisionnelles.....	1.466.864.000
	Divers.....	152.922.073
	Divers, L/c débiteurs.....	18.386.986
		4.050.891.209
		23.493.807.676
Total de l'actif.....		2.453.723.262.759

P A S S I F .

francs.

	<i>Reports</i>	415.026.418.542	1.888.932.150.718
Créditeurs divers (suite).	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939).....	2.282.036.005	
	Fonds commun de l'allocation logement (art. 102. — Loi du 1 ^{er} septembre 1948).....	938.470.461	
	Fonds de développement économique et social, recouvrements.....	153.131.155	
	Fonds de développement économique et social, prêts.....	355.000.000	
	Subventions allouées aux organismes d'H. L. M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949).....	"	
	Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H.L.M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949).....	131.564.188	
	Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.....	3.889.053.192	140.063.909.338
	Gestion des certificats pétroliers (décret du 10 septembre 1957).....	14.728.550	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation).....	27.242.191	
	Divers, L/c d'intérêts échus et exigibles.....	1.773.859.538	
	Remboursements sur prêts et avances effectués pour le compte de l'Etat.....	15.235.989.240	
	Prélèvements divers pour le paiement d'impôts.....	40.655.639	
	Produits attribués au Trésor.....	"	
	Produits de la déchéance trentenaire.....	178.277.724	
Divers, L/c d'avances restituables (immeubles).....	17.782.913		
Correspondants. —	Préposés, L/c de règlement.....		33.992.978.224
	Opérations restant à constater.....	19.052.047.291	
Comptes d'ordre et divers.	Intérêts des bons du Trésor afférents à la 2 ^e année d'échéance:		
	Dépôts et consignations.....	2.691.600.664	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	"	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	7.740.625	4.339.246.465
	Fonds provenant des caisses d'épargne.....	1.638.155.176	26.119.849.537
	Fonds provenant de l'épargne-construction.....	1.750.000	
	Recouvrement sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934).....	269.466.736	
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat..	2.431.105.136	2.728.555.781
	Divers.....	27.983.909	
	Comptes de réserve.	Réserve pour fluctuation des cours.....	41.246.085.445
Réserve provisionnelle.....		3.120.514.154	
Réserve immobilière.....		63.447.534	52.497.569.703
Fonds d'amortissement des immeubles de placement.....		778.173.323	
Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme.		6.300.000.000	
	Fonds de secours et fonds de subventions.....	989.349.247	
Profits et pertes.....			12.116.805.239
	Total du passif.....		2.153.723.262.759

DÉVELOPPEMENT du compte de « Profits

DÉBIT.	SOMMES.
	francs.
Intérêts dus et liquidés	4.613.090.121
Direction générale, s/c de frais administratifs (Personnel).....	675.707.391
Direction générale, s/c de frais administratifs (Matériel).....	1.352.328.955
Taxations, allocations, indemnités et primes.....	1.678.468.136
Frais d'exploitation des immeubles	154.887.373
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne des revenus provenant de ses placements.....	1.470.598.327
Affectation au service des intérêts versés aux Caisses d'épargne.....	57.889.832.673
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne, versé au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	10.397.843.560
	} 68.237.676.233
Affectation au Fonds de réserve de l'épargne construction des revenus provenant de ses placements ...	»
Affectation au service des intérêts versés aux comptes d'épargne-construction ...	9.344.932
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds de l'épargne-construction versé au fonds de réserve correspondant.....	10.823.172
	} 20.168.104
Affectation à la Caisse nationale de sécurité sociale des revenus produits par les cotisations de sécurité sociale	138.642.420
Solde du compte de Profits et Pertes.....	12.116.805.239
Total	90.458.372.299

et Pertes » au 31 décembre 1959.

CRÉDIT.		SOMMES.
		francs.
Intérêts des comptes courants		1.429.449.706
Intérêts des Bons du Trésor et valeurs à court terme. {	Dépôts et consignations	6.401.681.056
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	86.468.137
Arrrages de rentes et intérêts sur valeurs diverses. {	Dépôts et consignations.....	2.282.370.204
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	470.614.047
Intérêts sur prêts	Dépôts et consignations	6.932.513.078
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	12.383.400
Produits et frais divers.....		1.171.821.164
Revenus des immeubles		855.220.663
Escomptes et primes de remboursement. {	Dépôts et consignations	913.787.960
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	34.977.800
Revenus des placements du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....		1.470.598.327
Revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne.....		68.237.676.233
Revenus des placements du Fonds de réserve de l'épargne-construction.....		»
Revenus des Fonds d'épargne-construction.....		20.168.104
Revenus du produit des cotisations de sécurité sociale.....		138.642.420
	Total	90.458.372.299

MOUVEMENTS DES PORTEFEUILLES de la Caisse des Dépôts

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Bons du Trésor et Valeurs à court terme.				
Dépôts et Consignations.	Bons du Trésor.....	» 61.694.580.000	»	639.445.660.000
	Billets à ordre de diverses C ^{tes} de chemins de fer et de navigation...	» 157.000.000	»	»
	Valeurs diverses.....	» 317.500.000	»	4.237.857.500
	Effets divers (Afrique du Nord).....	» 350.000.000	»	383.905.870
	Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	» 29.850.303.954	»	5.926.957.866.086
	Prêts à court terme à divers.....	» 33.788.366.961	»	82.827.322.665
	Valeurs mobilières à imputer à divers comptes de placements.....	» 958.905.530	»	19.099.104.877
	»	127.116.656.445	»	6.672.951.716.998
	Fonds provenant des Sociétés mutualistes. } Bons du Trésor...	» 3.100.000.000	»	1.000.000.000
	Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne. } Bons du Trésor.....	» 6.410.000.000	»	4.710.000.000
Fonds provenant des Caisses d'épargne. } Bons du Trésor.....	» 193.846.625.000	»	369.900.450.000	
» Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	» 11.993.000.000	»	273.100.000.000	
»	205.839.625.000	»	643.000.450.000	
Epargne-Construction. } Bons du Trésor.....	» 610.000.000	»	110.000.000	
I. — Total des emplois en Bons du Trésor et Valeurs à court terme.....	»	343.076.281.445	»	7.321.772.166.998
II. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.				
Dépôts et Consignations.	Rentes 5 0/0 1920 amortissables....	4.637.450	92.012.245	»
	Emprunt extérieur 4 0/0 1939 de la République française.....	1.260.000	8.236.217	570.000
	Rentes 3 0/0 1945 amortissables....	»	»	»
	Rentes 3,5 0/0 1952-1958 amortissables.....	52.484.950	1.414.487.509	9.612.400
	Emprunt national 5 0/0 1956 à capital indexé.....	3.945.775.000	4.169.222.850	311.660.000
	Bons d'équipement industriel et agricole.....	»	»	72.240.000
	Obligations du Trésor 4 0/0 1934....	69.918.000	64.783.499	»
	Bons 5 0/0 1957 à prime indexée....	»	»	3.000.000
	Bons de la Caisse nationale du Crédit agricole.....	61.509.500	60.279.310	»
	A reporter. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Dépôts et Consignations).....	4.135.584.900	5.809.021.630	397.082.400

et Consignations (fonds propres) pendant l'année 1959.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs	francs.	francs.
»	701.140.240.000	»	673.381.555.000	»	27.758.685.000
»	157.000.000	»	157.000.000	»	»
»	4.555.357.500	»	4.304.708.500	»	250.649.000
»	733.905.870	»	733.905.870	»	»
»	5.956.808.170.040	»	5.935.882.245.775	»	20.925.924.265
»	116.615.689.626	»	48.641.612.805	»	67.974.076.821
»	20.058.010.407	»	19.228.626.174	»	829.384.233
»	6.800.068.373.443	»	6.682.329.654.124	»	117.738.719.319
»	4.100.000.000	»	2.900.000.000	»	1.200.000.000
»	11.120.000.000	»	9.710.000.000	»	1.410.000.000
»	563.747.075.000	»	369.077.405.000	»	194.669.670.000
»	285.093.000.000	»	225.093.000.000	»	60.000.000.000
»	848.840.075.000	»	594.170.405.000	»	254.669.670.000
»	720.000.000	»	110.000.000	»	610.000.000
»	7.664.848.448.443	»	7.289.220.059.124	»	375.628.389.319
4.637.450	92.012.245	»	»	4.637.450	92.012.245
1.830.000	30.680.521	350.000	9.803.501	1.480.000	20.877.020
»	132.650	»	132.650	»	»
62.097.350	1.728.518.481	16.968.000	500.929.351	45.129.350	1.227.589.130
4.257.435.000	4.626.186.041	685.220.000	785.177.556	3.572.215.000	3.841.008.485
72.240.000	78.893.040	»	2.026.298	72.240.000	76.866.742
69.918.000	64.783.499	»	»	69.918.000	64.783.499
3.000.000	3.204.000	»	30.900	3.000.000	3.173.100
61.509.500	60.373.940	4.731.500	4.731.500	56.778.000	55.642.440
4.532.667.300	6.684.784.417	707.269.500	1.302.831.756	3.825.397.800	5.381.952.661

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Dépôts et Consignations).....	4.135.584.900	5.809.021.630	397.082.400	875.762.787	
Obligations des Postes et Télégraphes.	1.753.650.000	1.713.227.265	79.160.000	81.681.987	
Obligations de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale.....	954.766.000	710.885.666	»	6.883.298	
Obligations de l'Union des groupe- ments de sinistrés de la guerre 1914-1918.....	3.545.000	3.290.167	498.000	747.893	
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat (Loi du 30 mars 1947) ..	653.581.256	514.408.356	188.395.000	176.326.769	
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	2.158.741.000	1.686.145.674	263.695.000	282.715.998	
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	7.752.722.000	6.603.684.584	4.020.616.800	6.417.061.076	
Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer.....	5.300.490.225	4.936.685.812	1.686.517.220	1.952.457.810	
Dépôts et Consignations. (Suite.)	— de Sociétés garanties par l'Etat.....	176.460.000	156.605.868	5.020.000	5.206.140
— du Crédit foncier de France.....	2.948.265.000	2.857.835.024	616.281.150	662.788.652	
— de la Ville de Paris.....	176.420.000	146.818.315	39.382.500	40.630.178	
— du département de la Seine.....	119.494.000	108.176.935	178.380.000	189.776.090	
Obligations et Bons du Crédit national	286.780.000	286.603.780	451.320.000	478.975.164	
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	306.500.000	299.230.630	»	260.891	
Emprunts des pays d'outre-mer....	1.699.818.000	1.656.300.258	»	40.828.298	
Emprunts garantis des pays d'outre- mer.....	»	»	26.922.500	24.169.609	
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées....	104.790.346	72.011.334	174.887.175	169.920.639	
Actions de Sociétés françaises.....	6.916.219.648	10.909.980.127	6.329.929.644	5.937.911.163	
Obligations de Sociétés françaises....	9.928.579.815	9.902.742.665	552.608.200	577.083.527	
Actions de Sociétés étrangères.....	48.612.543	673.299.032	33.845.876	181.633.533	
Fonds d'Etat et obligations étrangers.	591.505.000	864.379.680	52.070.000	850.593.874	
	46.016.524.733	49.911.332.802	15.096.611.465	18.953.420.376	
Fonds provenant des Sociétés mutua- listes.	Rentes 5 0/0 1920 amortissables	950.000	18.414.156	»	»
	— 3,5 0/0 1952 amortissables...	24.091.900	584.421.228	»	»
	Bons d'équipement industriel et agri- cole.....	18.040.000	16.542.461	92.140.000	97.309.421
	Emprunt national 5 0/0 1956 à capi- tal garanti.....	1.897.000.000	2.036.760.165	324.385.000	395.270.011
	Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933..	6.750.000	6.415.451	»	1.604.697
	— — 4 0/0 amortis- sables 1934..	9.627.000	7.066.993	»	»
	Bons 5 0/0 1957 à prime indexée....	26.780.000	26.002.818	»	420.810
	Emprunts de la Caisse nationale de Crédit agricole.....	1.300.000.000	1.274.000.000	»	»
	Emprunts de reconstitutions garantis par l'Etat (loi du 30 mars 1947)...	344.300.000	292.459.615	1.550.000	1.662.226
<i>A reporter.</i> — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses (Fonds provenant des Sociétés mutualistes).....	3.627.538.900	4.262.082.887	418.075.000	496.267.165	
<i>A reporter.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	46.016.524.733	49.911.332.802	15.096.611.465	18.953.420.376	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
4.532.667.300	6.684.784.417	707.269.500	1.302.831.756	3.825.397.800	5.381.952.661
1.832.810.000	1.794.909.252	121.130.000	122.279.162	1.711.680.000	1.672.630.090
954.766.000	717.768.964	128.269.000	101.913.900	826.497.000	615.855.064
4.043.000	4.038.060	3.545.000	3.547.225	498.000	490.835
841.976.256	690.735.125	119.869.488	116.897.510	722.106.768	573.837.615
2.422.436.000	1.968.861.672	326.250.000	346.422.313	2.006.186.000	1.622.439.359
11.773.338.800	13.020.745.660	1.203.079.800	1.483.118.222	10.570.259.000	11.537.627.438
6.987.007.445	6.889.143.622	39.813.600	87.124.487	6.947.193.845	6.802.019.135
181.480.000	161.812.008	46.500.000	46.573.740	134.980.000	115.238.268
3.564.546.150	3.520.623.676	128.800.000	154.829.563	3.435.746.150	3.365.794.113
215.802.500	187.448.493	7.819.000	8.620.287	207.983.500	178.828.206
297.874.000	297.953.025	10.600.000	17.863.463	287.274.000	280.089.562
738.100.000	765.578.944	11.900.000	27.743.448	726.200.000	737.835.496
306.500.000	299.491.521	11.000.000	11.000.000	295.500.000	288.491.521
1.699.818.000	1.697.128.556	396.460.000	430.453.540	1.303.358.000	1.266.675.016
26.922.500	24.169.609	»	711.151	26.922.500	23.458.458
279.677.521	241.931.973	5.000.895	9.686.287	274.676.626	232.245.686
13.246.149.292	16.847.891.290	2.826.893.222	4.171.008.363	10.419.256.070	12.676.882.927
10.481.188.015	10.479.831.192	57.822.170	77.853.372	10.423.365.845	10.401.977.820
82.458.419	854.932.565	2.308.787	73.431.250	79.149.632	781.501.315
643.575.000	1.714.973.554	37.580.000	42.595.144	605.995.000	1.672.378.410
61.113.136.198	68.864.753.178	6.192.910.462	8.636.504.183	54.920.225.736	60.228.248.995
950.000	18.414.156	»	»	950.000	18.414.156
24.091.900	584.421.228	»	»	24.091.900	584.421.228
110.180.000	113.851.882	3.540.000	8.055.298	106.640.000	105.796.584
2.221.385.000	2.432.030.176	145.975.000	175.333.837	2.075.410.000	2.256.696.339
6.750.000	8.020.148	6.750.000	8.020.148	»	»
9.627.000	7.066.993	»	»	9.627.000	7.066.993
26.780.000	26.423.628	2.950.000	3.285.198	23.830.000	23.138.430
1.300.000.000	1.274.000.000	»	»	1.300.000.000	1.274.000.000
345.850.000	294.121.841	»	72.656	345.850.000	294.049.185
4.045.613.900	4.758.350.052	159.215.000	194.767.137	3.886.398.900	4.563.582.915
61.113.136.198	68.864.753.178	6.192.910.462	8.636.504.183	54.920.225.736	60.228.248.995

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	46.016.524.733	49.911.332.802	15.096.611.465	18.953.420.376	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Fonds provenant des Sociétés mutualistes).	3.627.538.900	4.262.082.887	418.075.000	496.267.165	
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat	1.160.050.000	834.815.655	»	6.666.002	
— 5 0/0 1938 de la Caisse autonome de la Défense nationale	43.290.000	42.283.749	»	»	
— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale . .	291.785.000	214.574.704	»	7.750	
— des Postes et Télégraphes.	33.265.000	26.722.019	»	123.464	
— du département de la Seine	89.209.000	77.631.944	15.010.000	17.876.414	
Fonds provenant des Sociétés mutua- listes. (Suite.)	Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial	1.351.686.000	1.428.306.354	1.150.354.000	2.273.260.669
	Titres remis en échange d'actions et parts de Sociétés nationalisées . . .	»	»	10.998.547	12.597.454
	Obligations de diverses C ^{ies} de chemins de fer	720.637.000	629.246.968	»	2.535.801
	— du Crédit foncier de France	440.808.000	415.718.798	»	2.829.748
	— de la Ville de Paris	597.338.000	561.363.660	18.400.000	20.976.344
	Emprunts unifiés des collectivités lo- cales	»	»	132.260.000	127.073.497
	Obligations de Sociétés françaises . .	562.260.000	540.665.702	»	3.548.721
	Emprunts de pays d'outre-mer	48.203.500	47.108.424	»	23.948
	— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	7.792.500	5.782.459	523.500	533.528
	8.973.862.900	9.086.303.323	1.745.621.047	2.964.321.505	
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Emprunt national 5 0/0 1956 à capi- tal garanti	1.692.360.000	1.765.537.070	116.765.000	153.888.920
	Rentes 3,5 0/0 1952-1958 amortissables	71.486.800	1.910.699.671	»	»
	Bons d'équipement industriel et agri- cole 5 0/0 1956	440.000.000	440.000.000	»	1.500.000
	Obligations du Trésor 3,5 0/0 1943 . .	»	»	»	»
	— du Trésor 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	2.561.290.000	2.558.741.269	»	»
	— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale . .	474.415.000	367.181.716	»	»
	— de l'Union des groupe- ments de sinistrés de la guerre 1914-1918 . . .	6.330.000	6.145.602	»	»
	— de diverses C ^{ies} de chemins de fer	2.170.030.000	2.095.883.626	442.770.000	548.063.420
	Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial	2.852.780.000	2.766.836.709	1.784.687.000	2.996.843.759
	Obligations du Crédit foncier de France	1.771.535.000	1.723.843.334	322.080.000	345.965.569
	— de la Ville de Paris	65.992.000	65.560.557	»	100.100
	Emprunts unifiés des collectivités locales	296.000.000	292.359.200	2.300.000.000	2.243.110.700
	Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	5.000	3.710	»	1.161
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées . .	120.905.952	104.706.512	»	»
	Fonds d'Etat et obligations étrangers.	31.775.000	71.250	»	7.880.500
	12.554.904.752	14.097.570.286	4.966.302.000	6.297.354.129	
<i>A reporter.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	67.545.292.385	73.095.206.411	21.808.534.512	28.215.096.010	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CHSSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
61.113.136.198	68.864.753.178	6.192.910.462	8.636.504.183	54.920.225.736	60.228.248.995
4.045.613.900	4.758.350.052	159.215.000	194.767.137	3.886.398.900	4.563.582.915
1.160.050.000	844.481.657	20.310.000	22.019.500	1.139.740.000	819.462.157
43.290.000	42.283.749	»	»	43.290.000	42.283.749
291.785.000	214.582.454	52.000	52.000	291.733.000	214.530.454
33.265.000	26.845.483	890.000	934.500	32.375.000	25.910.983
104.219.000	95.508.358	13.031.000	14.736.025	91.188.000	80.772.333
2.502.040.000	3.701.507.023	72.826.000	92.589.798	2.429.214.000	3.608.977.225
10.998.547	12.597.454	»	283.021	10.998.547	12.314.433
720.637.000	631.782.769	14.765.000	16.582.908	705.872.000	615.199.861
440.808.000	418.548.546	25.600.000	26.963.863	415.208.000	391.584.683
615.738.000	582.340.004	36.245.000	37.713.436	579.493.000	544.626.568
132.260.000	127.073.497	»	1.337.647	132.260.000	125.735.850
562.260.000	544.245.423	29.270.000	32.069.032	532.990.000	512.146.391
48.203.500	47.132.372	100.000	109.533	48.103.500	47.022.839
8.316.000	6.315.987	315.500	332.099	8.000.500	5.983.888
10.719.483.947	12.050.624.828	372.619.500	440.490.499	10.346.864.447	11.610.134.329
1.809.125.000	1.919.425.990	115.160.000	128.824.037	1.693.965.000	1.790.601.953
71.486.800	1.910.699.671	»	»	71.486.800	1.910.699.671
440.000.000	441.500.000	30.000.000	31.500.000	410.000.000	410.000.000
»	»	»	»	»	»
2.561.290.000	2.558.741.269	»	»	2.561.290.000	2.558.741.269
474.415.000	367.181.716	»	»	474.415.000	367.181.716
6.330.000	6.145.662	»	»	6.330.000	6.145.662
2.612.800.000	2.643.947.046	21.340.000	40.425.373	2.591.460.000	2.603.521.673
4.637.467.000	5.763.680.468	261.808.000	285.912.141	4.375.659.000	5.477.768.327
2.093.615.900	2.069.808.903	80.930.000	92.627.520	2.012.685.000	1.977.181.383
65.992.000	65.660.657	2.553.000	2.633.000	63.439.000	63.027.657
2.596.000.000	2.535.469.900	9.000.000	92.054.000	2.587.000.000	2.443.415.900
5.000	4.871	4.500	4.500	500	371
120.905.952	104.706.512	»	»	120.905.952	104.706.512
31.775.000	7.951.750	6.775.000	7.926.750	25.000.000	25.000
17.521.206.752	20.394.924.415	527.570.500	681.907.321	16.993.636.252	19.713.017.094
89.353.826.897	101.310.302.421	7.093.100.462	9.758.902.003	82.260.726.435	190.432.094.455

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses..	67.545.292.385	73.095.206.411	21.808.534.512	28.215.096.010
Rentes 5 0/0 1920 amortissables.....	40.331.900	873.906.201	3.621.250	141.538.031
— 3,5 0/0 1952 amortissables ..	2.986.297.300	75.271.548.184	700.000	139.133.344
Obligations du Trésor 4,5 0/0 1933..	97.393.000	97.132.577	200.000	2.563.354
— — 4 0/0 amortissables 1934.	646.252.000	538.084.525	»	»
— — 4,5 0/0 1935 (Défense nationale)....	215.779.000	204.990.050	»	1.440.000
— — à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952..	8.067.310.000	8.063.790.448	35.080.000	39.731.462
Bons d'épargne à cinq ans.....	2.500.030.000	2.475.030.000	»	»
Bons d'équipements industriel et agricole 5 0/0 1956	4.400.000.000	4.400.000.000	169.720.000	201.250.804
Obligations du Trésor 3,5 0/0 1944 ..	»	»	»	»
Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole	»	»	»	»
Obligations des Postes et Télégraphes.	491.783.000	473.067.974	355.515.000	336.547.041
— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale.....	2.693.979.000	2.665.573.711	»	81
Emprunt de reconstitution garanti par l'Etat.....	8.875.390.000	7.251.078.940	4.690.000	5.166.759
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat....	12.537.410.000	12.537.410.000	73.260.000	98.753.108
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	18.569.431.000	17.831.791.555	2.642.870.000	2.673.648.637
Obligations et Bons du Crédit national	4.565.675.000	4.315.991.244	251.700.000	194.824.956
— de diverses C ^{ies} de Chemins de fer.....	4.196.047.500	3.775.181.273	605.000	43.915.966
— garanties par l'Etat de diverses C ^{ies} de navigation	1.727.280.000	1.727.280.000	»	»
— de sociétés garanties par l'Etat.....	8.263.620.000	8.051.507.831	1.890.000	4.278.532
— du Crédit foncier de France.....	25.529.461.500	25.319.957.149	4.566.535.000	4.588.175.662
— de la Ville de Paris.....	186.304.000	173.928.080	198.000	711.500
— et Bons de départements et villes.....	357.630.000	352.703.074	197.981.000	215.592.611
Emprunts de pays d'outre-mer.....	450.755.000	403.039.908	4.349.000	»
— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer	51.644.500	48.327.551	10.311.000	5.947.639
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées..	198.658.919	151.751.226	730.000	3.051.934
Actions de sociétés françaises.....	2.049.435.694	2.292.247.731	464.785.500	500.978.005
Obligations de sociétés françaises...	7.056.310.580	6.989.886.460	79.109.000	101.044.998
Actions de sociétés étrangères.....	82.281.624	91.324.441	»	»
Fonds d'Etat et obligations étrangers.	18.810.975	1.903.159	»	4.117.995
	116.855.301.492	186.378.453.112	8.863.849.750	9.302.412.419
II. — Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses	184.400.593.877	259.473.639.523	30.672.384.262	37.517.508.429

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALBURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
89.353.826.897	101.310.302.421	7.093.100.462	9.758.902.003	82.260.726.435	190.432.094.455
43.953.150	1.015.444.052	6.000.000	182.411.752	37.953.150	833.032.300
2.986.997.300	75.410.681.528	35.000.000	1.001.490.000	2.951.997.300	74.409.191.528
97.593.000	99.695.931	7.026.000	9.370.205	90.567.000	90.325.727
646.252.000	538.084.525	»	»	646.252.000	538.084.525
215.779.000	206.430.050	28.800.000	28.800.000	186.979.000	177.630.050
8.102.390.000	8.103.521.910	»	1.658.561	8.102.390.000	8.101.863.349
2.500.030.000	2.475.030.000	»	»	2.500.030.000	2.475.030.000
4.569.720.000	4.601.210.804	392.000.000	414.264.070	4.177.720.000	4.186.986.734
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
847.298.000	809.615.015	5.000	10.894.703	847.293.000	798.720.312
2.693.979.000	2.665.573.792	9.000	9.000	2.693.970.000	2.665.564.792
8.880.080.000	7.256.245.699	4.130.000	4.046.704	8.875.950.000	7.252.198.995
12.610.670.000	12.636.163.108	736.680.000	758.768.719	11.873.990.000	11.877.394.389
21.212.301.000	20.505.440.192	617.996.000	633.847.638	20.594.305.000	19.871.592.554
4.817.375.000	4.510.816.200	137.305.000	149.660.369	4.680.070.000	4.361.155.831
4.196.652.500	3.819.097.239	131.985.000	153.742.977	4.064.667.500	3.665.354.262
1.727.280.000	1.727.280.000	60.610.000	60.610.000	1.666.670.000	1.666.670.000
8.265.510.000	8.055.786.363	348.300.000	348.423.430	7.917.150.000	7.707.362.933
30.095.996.500	29.908.132.811	842.241.000	857.211.570	29.253.755.500	29.050.921.241
186.502.000	174.639.580	3.340.000	3.646.692	183.162.000	170.992.888
555.611.000	568.295.685	19.537.000	26.615.576	536.074.000	541.680.109
455.104.000	403.039.908	24.349.000	»	450.755.000	403.039.908
61.955.500	54.275.190	22.094.000	17.303.024	39.861.500	36.972.166
199.388.919	154.803.160	12.375.751	12.382.614	187.013.168	142.420.546
2.514.221.194	2.793.225.736	147.953.694	75.852.202	2.366.267.500	2.717.373.534
7.135.419.580	7.090.931.458	463.746.265	491.771.813	6.671.673.315	6.599.159.645
82.281.624	91.324.441	»	»	82.281.624	91.324.441
18.810.975	6.021.154	6.145.210	5.969.457	12.665.765	51.697
125.719.151.242	195.680.845.531	4.027.687.920	5.248.751.076	121.691.463.322	190.432.094.455
215.072.978.139	206.991.147.952	11.120.788.382	15.007.653.079	203.952.189.757	281.983.494.873

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
III. — Prêts.				
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1971 émises en échange d'obligations de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939..	»	531.970.061	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 11 octobre 1940).	»	1.053.747.162	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Avances à moyen terme et à long terme pour travaux d'équi- pement rural. — Décret-loi du 17 juin 1938).....	»	13.215.347	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des cam- pagnes. — Loi du 2 août 1923)....	»	10.933.695	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929).	»	11.278.250	»
Dépôts et Consigna- tions.	Annuités délivrées en paiement d'in- demnités de dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920, art. 152) ..	»	1.705.679	»
	Annuités de diverses sociétés fran- çaises garanties par l'Etat.....	»	»	1.500.000.000
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975	»	664.808.602	»
	Prêts aux départements, communes et établissements publics.....	»	65.155.409.777	»
	Annuités en recouvrement, sur prêts aux départements, communes et établissements publics.....	»	9.187.564	15.574.000
	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics.....	»	8.972.059	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	»	3.417.438.732	»
	Prêts à divers.....	»	2.358.737.870	2.828.924.669
	Prêts aux sociétés immobilières.....	»	48.485.496.506	19.704.447.000
		»	121.722.901.304	»
Fonds provenant des Sociétés mutualistes	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009 ...	»	287.986.410	»
	»	»	287.986.410	»
A reporter. — Prêts.....			122.010.887.714	24.048.945.669

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALBURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	531.970.061	»	31.197.429	»	500.772.632
»	1.053.747.162	»	85.717.090	»	968.030.072
»	13.215.347	»	1.387.900	»	11.827.447
»	10.933.695	»	1.148.276	»	9.785.419
»	11.278.250	»	1.184.462	»	10.093.788
»	1.705.679	»	536.471	»	1.169.208
»	1.500.000.000	»	»	»	1.500.000.000
»	664.808.602	»	31.073.917	»	633.734.685
»	65.155.409.777	»	2.486.334.791	»	62.669.074.986
»	24.761.564	»	24.761.564	»	»
»	8.972.059	»	594.039	»	8.378.020
»	3.417.438.732	»	19.436.532	»	3.398.002.200
»	5.187.662.530	»	1.033.073.096	»	4.154.589.443
»	68.189.943.506	»	875.111.126	»	67.314.832.380
»	145.771.846.973	»	4.591.556.693	»	141.180.290.280
»	287.986.410	»	1.637.910	»	286.348.500
»	287.986.410	»	1.637.910	»	286.348.500
	146.059.833.383		4.593.194.603		141.466.638.780

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	francs	francs.	francs.	francs.	
<i>Report.</i> — Prêts.....		122.010.887.714		24.048.945.669	
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à bon mar- ché. — Crédit immobilier et loyer- moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928).....	»	3.583.790.579	»	
	Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des add. dans les communes rurales (Décret du 1 ^{er} octobre 1954).....	»	879.089.887	»	
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	»	883.153.324	»	
	Prêts aux départements, communes et établissements publics.....	»	5.710.680.091	»	3.087.266.055
	Obligations du Trésor représentative- d'annuités H. L. M. améliorées (Loi du 28 juin 1930, art. 5).....	»	18.534.837	»	»
	Avances aux Caisses d'épargne (Loi du 20 juillet 1895, art. 6).....	»	1.933.924	»	»
	»	11.077.187.642	»	3.087.266.055	
Fonds provenant des Caisses d'épargne.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer mo- déré. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928).....	»	247.695.240.761	»	40.003.098.875
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des cam- pagnes. — Loi du 2 août 1923)...	»	1.990.126	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts aux communes rurales. — Loi du 30 décembre 1928, art. 142).....	»	159.989	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à loyer mo- déré améliorées. — Loi du 28 juin 1930, art. 5).....	»	17.272.508	»	»
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975.....	»	6.327.161.594	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	»	41.047.662.972	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 1969....	»	1.345.886.914	»	»
	Annuités de diverses sociétés fran- çaises.....	»	»	»	300.000.000
<i>A reporter.</i> — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne.....		296.435.374.864		40.303.098.875	
<i>A reporter.</i> — Prêts.....		133.088.075.356		27.136.211.724	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
	146.059.833.383		4.593.194.603		141.466.638.780
»	3.583.790.579	»	119.527.351	»	3.464.263.228
»	879.089.887	»	27.383.699	»	851.706.188
»	883.158.324	»	5.022.924	»	878.135.400
»	8.797.946.146	»	494.025.028	»	8.303.921.118
»	18.534.837	»	6.978.949	»	11.555.888
»	1.933.924	»	153.763	»	1.780.161
»	14.164.453.697	»	653.091.714	»	13.511.361.983
»	287.698.339.636	»	6.417.509.978	»	281.280.829.658
»	1.990.126	»	971.172	»	1.018.954
»	159.989	»	67.422	»	92.567
»	17.272.508	»	7.954.471	»	9.318.037
»	6.327.161.594	»	294.855.233	»	6.032.306.361
»	41.047.662.972	»	233.456.772	»	40.814.206.200
»	1.345.886.914	»	93.260.617	»	1.252.626.297
»	300.000.000	»	»	»	300.000.000
	336.738.473.739		7.048.075.665		355.621.836.207
	160.224.287.080		5.246.286.317		154.978.000.763

DÉSIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Report.</i> — Prêts.....		133.088.075.356		27.136.211.724
<i>Report.</i> — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne.....		296.435.374.864		40.303.098.875
Fonds provenant des Caisses d'épargne. (Suite.)	Annuités mobilisées du Fonds national pour le développement des adduc- tions d'eau dans les communes ru- rales (décret du 1 ^{er} octobre 1954)..	» 5.125.546.000	»	»
	Recouvrements sur prêts aux départe- ments, communes, établisse- ments publics.....	» »	»	4.643.372
	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics.....	» 187.535.687.578	»	74.515.706.126
	Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	» 356.038.005.521	»	80.037.654.611
	Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat.....	» 8.078.969.199	»	»
	»	853.213.583.162	»	194.861.102.984
III. — Total des emplois en prêts.....	»	986.301.658.518	»	221.997.314.708
IV. — Participations dans des Sociétés civiles d'étude et d'équipement.	»	1.500.000	»	95.780.000
V. — Placements immobiliers.				
Dépôts et Consignations.	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés civiles).	» 21.569.283.000	»	5.293.544.450
	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés commer- ciales).....	» 2.294.422.590	»	7.029.954.144
	Immeubles de rapport.....	» 6.661.092.969	»	3.523.096.807
V. — Total des Placements immobiliers...	»	30.524.798.559	»	15.846.592.401
VI. — Immeubles de la Direction géné- rale et de ses succursales.....	»	63.447.534	»	»
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme..	»	343.076.281.445	»	7.321.772.166.998
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	184.400.593.877	259.473.639.523	30.672.384.262	37.517.508.429
III. — Prêts.....	»	986.301.658.518	»	221.997.314.708
IV. — Participations dans des Sociétés civiles d'étude et d'équipement.....	»	1.500.000	»	95.780.000
V. — Placements immobiliers.....	»	30.524.798.559	»	15.846.592.401
VI. — Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....	»	63.447.534	»	»
	184.400.593.877	1.619.441.325.579	30.672.384.262	7.597.229.362.536

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
	160.224.287.080		5.246.286.317		154.978.000.763
	336.738.473.739		7.048.075.665		355.621.836.207
»	5.125.546.000	»	146.997.224	»	4.978.548.776
»	4.643.372	»	4.643.372	»	»
»	262.051.393.704	»	6.793.137.151	»	255.258.256.553
»	436.075.660.132	»	11.568.487.713	»	424.507.172.419
»	8.078.969.199	»	370.097.008	»	7.708.872.191
»	1.048.074.686.146	»	25.931.438.133	»	1.022.143.248.013
»	1.208.298.973.229	»	31.177.724.450	»	1.177.121.248.776
»	97.280.000	»	»	»	97.280.000
»	26.862.824.450	»	44.810.450	»	26.818.014.600
»	9.324.376.734	»	12.455.470	»	9.311.921.264
»	10.184.189.776	»	234.394.088	»	9.949.795.688
»	46.371.390.960	»	291.660.008	»	46.079.730.952
»	63.447.534	»	»	»	63.447.534
»	7.664.848.448.443	»	7.289.220.059.124	»	375.628.389.319
215.072.978.139	296.991.147.952	11.120.788.382	15.007.653.079	203.952.189.757	281.983.494.873
»	1.208.298.973.226	»	31.177.724.450	»	1.177.121.248.776
»	97.280.000	»	»	»	97.280.000
»	46.371.390.960	»	291.660.008	»	46.079.730.952
»	63.447.534	»	»	»	63.447.534
215.072.978.139	9.216.670.688.115	11.120.788.382	7.335.697.096.661	203.952.189.757	1.880.973.591.454

CAISSES D'ÉPARGNE

BILAN au 31 décembre 1958. — Opérations de

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1959.	
	Actif.	Passif.
	francs.	francs.
Comptes courants ordinaires au Trésor et à la Banque de France.....	2.291.643.319	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	205.839.625.500	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	186.378.433.112	»
Prêts.....	853.213.583.162	»
Caisses d'épargne ordinaires. {	Paris.....	147.416.072.934
	Départements.....	1.083.565.089.448
	Territoires autres que la Métropole.....	22.429.017.826
Caisses d'épargne, 1/c de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.	34.291.083	»
Caisses d'épargne : opérations restant à constater au compte courant.....	12.219.587.319	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	3.007.832.787
Caisses d'épargne, 1/c de provisions pour le paiement des ristournes sur prêts consentis sur leur proposition.....	»	3.559.150.000
Totaux.....	1.259.977.162.995	1.259.977.162.995

ORDINAIRES.

l'année 1959. — Bilan au 31 décembre 1959.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1959.				SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Pa-sif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
952.365.269.968	953.502.719.214	»	1.137.449.246	3.429.092.565	»
594.170.405.000	643.000.450.000	»	48.830.045.000	254.669.670.060	»
5.248.751.076	9.302.412.419	2.741.216.467	6.794.877.810	190.432.094.455	»
25.931.438.133	194.861.102.984	1.147.659.919	170.077.324.770	1.022.143.248.013	»
31.192.293.480	1.029.226.531	29.563.066.958	»	»	176.979.139.892
284.164.820.122	87.772.716.862	196.392.103.260	»	»	1.279.957.192.708
4.625.758.855	2.357.280.139	2.268.478.716	»	»	24.697.496.542
1.764.216.752	1.756.270.237	7.946.515	»	26.344.568	»
376.924.818.308	381.521.765.706	»	4.596.917.398	16.816.334.717	»
5.647.455.267	7.017.132.878	»	1.369.677.611	»	1.638.155.176
4.342.121.018	3.656.271.018	685.850.000	»	»	4.245.000.090
2.286.377.347.988	2.286.377.347.988	232.806.321.835	232.806.321.835	1.487.516.984.318	1.487.516.984.318

Caisses d'épargne ordinaires.

Situation au 31 décembre 1959 du portefeuille constitué au moyen des fonds
des Caisses d'épargne ordinaires.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor.....	6.828.988.450	194.669.670.000	194.669.670.000
Effets représentatifs de crédit à moyen terme.....	2.400.000.000	60.000.000.000	60.000.000.000
Rente 5 0/0 1920-1950 amortissable.....	37.953.150	833.032.300	1.008.794.727
— 3,50 0/0 1952 amortissable.....	2.951.997.300	74.469.191.528	89.740.717.920
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933-1948.....	4.075.515	90.325.726	127.699.470
— — 4 0/0 1934 amortissables.....	25.850.030	538.084.525	775.502.400
— — 4,50 0/0 1935 (Défense nationale).	8.414.055	177.630.050	177.630.050
— — 1952 à 2, 4, 6 ou 8 ans.....	405.119.500	8.401.863.349	8.823.502.710
Bons d'épargne à 5 ans.....	75.000.900	2.475.030.000	2.475.030.000
Bons d'Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956..	208.886.000	4.186.986.734	4.679.046.400
Obligations des Postes, Télégraphes, Téléphones.....	35.669.270	798.720.312	825.366.200
— de la Caisse autonome d'amortissement...	109.741.225	2.665.564.792	2.342.129.095
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	439.418.049	7.252.198.995	8.518.908.770
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	210.749.900	4.361.155.831	4.356.963.325
Obligations et bons du Crédit national.....	611.618.825	11.877.394.389	11.882.319.680
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	1.049.456.465	19.871.592.554	21.620.168.198
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	206.711.218	3.665.354.262	4.092.043.611
— garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation.....	91.666.850	1.666.670.000	1.666.670.000
— du Crédit foncier de France.....	1.459.673.321	29.050.921.241	29.051.567.930
— de la ville de Paris.....	6.571.375	170.992.888	148.582.452
— et bons de départements et villes.....	28.205.430	541.680.109	544.334.450
Emprunts des pays d'outre-mer.....	16.381.375	403.039.908	448.909.885
<i>A reporter.....</i>	17.212.148.253	427.807.099.493	447.975.557.273

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
<i>Reports</i>	17.212.148.253	427.807.099.493	447.975.557.273
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre- mer	1.744.445	36.972.166	34.743.913
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées	10.540.607	142.420.546	199.976.495
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	434.880.250	7.707.362.933	7.720.703.617
— de sociétés françaises	391.742.013	6.599.159.645	7.088.792.285
Actions de sociétés françaises	211.393.493	2.717.373.534	12.336.537.075
— de sociétés étrangères	30.100.608	91.324.441	1.219.745.340
Fonds d'Etat et obligations étrangers	633.288	51.697	51.697
Obligations du Trésor terminables en 1969	65.389.193	1.252.626.297	1.252.626.297
— — — en 2009	1.755.007.232	40.814.206.200	40.814.206.200
Semestrialités du Trésor 1945-1975	180.939.206	6.032.306.361	6.032.306.361
<i>Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :</i>			
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M.-Crédit Immobilier-Loyers modérés) ...	15.566.312.876	281.280.829.658	281.280.829.658
Loi du 2 août 1923 (électrification des campagnes).	50.132	1.018.954	1.018.954
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (prêts aux communes rurales)	4.556	92.567	92.567
Loi du 26 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées).	458.448	9.318.037	9.318.037
Annuités de diverses sociétés françaises	16.500.000	300.000.000	300.000.000
Annuités mobilisées du Fonds national pour le déve- loppement des adductions d'eau dans les communes rurales (décret du 1 ^{er} octobre 1954)	273.820.181	4.978.548.776	4.978.548.776
Prêts sur obligations aux départements, communes, établissements publics	14.294.462.367	255.258.256.553	255.258.256.553
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950)	23.758.655.443	424.261.704.332	424.261.704.332
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950) (adduction d'eau, décret du 1 ^{er} octobre 1954)	13.500.744	245.468.087	245.468.087
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat ..	423.987.970	7.708.872.191	7.708.872.191
Totaux	74.643.301.305	1.467.245.012.468	1.498.719.355.708

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE

BILAN au 31 décembre 1958. — Opérations de

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1958.	
	Actif.	Passif.
	francs.	francs.
Comptes courants au Trésor et à la Banque de France.....	2.251.970.159	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	6.410.000.000	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	14.097.570.286	»
Prêts.....	11.077.187.642	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	»	33.637.168.712
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	199.559.375
Totaux.....	33.836.728.087	33.836.728.087

(1) Y compris 200.000 francs d'opération d'ordre (Recette imputée à tort au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne alors

DES CAISSES D'ÉPARGNE

l'année 1959. — Bilan au 31 décembre 1959.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1959.				SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1959.	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
21.542.335.487	23.229.032.345	»	1.686.696.858	3.938.667.017	»
9.710.000.000	4.710.000.000	5.000.000.000	»	1.410.000.000	»
681.907.321	6.297.354.129	32.582.489	5.648.029.297	19.713.017.094	»
653.091.714	3.087.266.055	159.066.686	2.593.241.027	13.511.361.983	»
(1) 11.873.276.794	(1) 6.945.140.037	4.928.136.757	»	»	38.565.305.469
164.537.500	356.356.250	»	191.818.750	»	7.740.625
44.625.148.816	44.625.148.816	10.119.785.932	10.119.785.932	38.573.046.094	38.573.046.094

qu'elle concernait les Sociétés mutualistes, 1/c de dépôts).

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Situation du portefeuille au 31 décembre 1959.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor à 2 ans	49.350.000	1.410.000.000	1.410.000.000
Rente 3,50 0/0 1952.....	71.486.800	1.910.699.671	2.173.198.720
Emprunt national 5 0/0 1956.....	84.698.250	1.790.601.953	2.293.628.610
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956...	20.500.000	410.000.000	459.200.000
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans.....	128.064.500	2.558.741.269	2.789.244.810
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale.....	18.978.600	367.181.716	403.727.165
Obligations de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918	253.200	6.145.662	5.994.510
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	156.256.577	2.603.521.673	2.716.003.440
Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial	188.213.675	5.477.768.327	5.993.514.372
Obligations du Crédit foncier de France	117.376.650	1.977.181.383	2.047.931.610
Obligations de la Ville de Paris.....	3.625.820	63.027.657	67.579.020
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.	15	371	505
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	144.220.000	2.443.415.900	2.484.065.000
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.....	9.057.708	104.706.512	139.650.960
Fonds d'Etat et obligations étrangers.....	119.538	25.000	16.250.000
Obligations du Trésor représentatives d'annuités savoir :			
Lois du 15 décembre 1922 et du 13 juillet 1928 (H.L.M.-C.I.-L.M.)	192.661.816	3.464.263.228	3.464.263.228
Loi du 28 juin 1930 (H.L.M. améliorées)	559.012	11.555.888	11.555.888
Obligations du Trésor représentatives d'annuités termi- nables en 2009.....	37.759.744	878.135.400	878.135.400
Prêts adduction d'eau, décret du 1 ^{er} octobre 1954....	46.843.841	851.706.188	851.706.188
Prêts aux départements, communes, établissements publics	456.715.661	8.303.921.118	8.303.921.118
Avances aux Caisses d'épargne.....	»	1.780.161	1.780.161
Totaux.....	1.726.739.407	34.634.379.077	36.511.350.705

ÉPARGNE-CONSTRUCTION

Bilan au 31 décembre 1958. — Opérations de l'année 1959. — Bilan au 31 décembre 1959.

[Écart No 1-40]

DESIGNATION DES COMPTES.	SITUATION au 31 décembre 1958.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1959.				SITUATION au 31 décembre 1959.	
	Actif.	Passif.	Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Epargne-Construction.								
Compte courant au Trésor.....	93.166.068	»	424.341.863	233.514.612	190.827.251	»	»	97.661.183
Bons du Trésor et valeurs à court terme...	610.000.000	»	110.000.000	110.000.000	»	»	610.000.000	»
Caisses et organismes d'épargne-construction								
{ Paris.....	»	347.284.603	47.768.506	135.990.732	»	88.222.226	»	259.062.377
{ Départements..	»	350.631.465	61.980.341	167.340.359	»	105.360.018	»	245.271.447
Caisses d'épargne et organismes d'épargne-construction. — L/C de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.....	»	»	6.442.593	187.600	6.254.993	»	»	6.254.993
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	5.250.000	1.750.000	5.250.000	»	3.500.000	»	1.750.000
	<u>703.166.068</u>	<u>703.166.068</u>	<u>652.283.303</u>	<u>652.283.303</u>	<u>197.082.244</u>	<u>197.082.244</u>	<u>610.000.000</u>	<u>610.000.000</u>
II. — Fonds de réserve de l'Epargne-Construction.								
Compte courant au Trésor.....	»	16.202.976	29.210.158	27.026.148	2.184.010	»	»	18.386.986
Fonds de réserve de l'épargne-construction	16.202.976	»	27.026.148	29.210.158	»	2.184.010	18.386.986	»
Caisse des dépôts et consignations. — S/C d'avances pour le remboursement des bonifications payées par les Caisses et organismes d'épargne-construction.....	»	»	29.213.797 ⁽¹⁾	29.213.797 ⁽¹⁾	»	»	»	»
	<u>16.202.976</u>	<u>16.202.976</u>	<u>85.450.103</u>	<u>85.450.103</u>	<u>2.184.010</u>	<u>2.184.010</u>	<u>18.386.986</u>	<u>18.386.986</u>
<p>(1) La différence entre le chiffre des bonifications payées en 1959 : 29.210.158 francs et les chiffres du présent état, 29.213.797 francs provient de bonifications payées à tort, et remboursées, d'ensemble 3.639 francs, figurant au débit et au crédit du compte d'avances pour le remboursement des bonifications.</p>								

— 173 —

No 227

ÉPARGNE —

Mouvements du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOI DE FONDS de 1959.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor	»	610.000.000	»	110.000.000

CONSTRUCTION

pendant l'année 1959.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	720.000.000	»	110.000.000	»	610.000.000

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE. — A. SOUS-SECTION CAPITALISATION

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Recettes sur opérations d'assurance.....	21.505.771.250 fr.	
Transfert (Incorporation de la C. N. A. A.)....	1.817.975.502 »	
Revenus du portefeuille.....	7.621.835.512 »	
Intérêts des fonds en compte-courant	92.826.236 »	
Remboursements et amortissements de valeurs	20.752.088.051 »	
Recettes aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés ou institutions.....	3.095.242.673 »	
Régularisations.....	102.183.916 »	
Recettes diverses.....	74.467.030 »	
Total des recettes de l'année.....	55.062.390.170 fr.	55.062.390.170 fr.
Solde disponible au 31 décembre 1958.....		1.520.550.673 »
Ensemble.....		56.582.940.843 fr.
 DÉPENSES		
Dépenses sur opérations d'assurances.....	10.475.262.143 fr.	
Transfert (Incorporation de la C. N. A. A.)....	1.797.152.718 »	
Achats de valeurs.....	38.197.615.652 »	
Frais administratifs.....	1.241.961.704 »	
Honoraires médicaux	42.302.057 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs	563.219.129 »	
Dépenses aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés ou institutions.....	2.324.980.277 »	
Intérêts débiteurs du compte courant-général .	2.330.617 »	
Régularisations.....	108.002.183 »	
Intérêts sur reprises de valeurs	28.664.368 »	
Dépenses diverses.....	88.001.250 »	
Total des dépenses de l'année.....	54.869.492.098 fr.	54.869.492.098 »
Solde au 31 décembre 1959		1.713.448.745 fr.

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. — A. Sous-

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		INCORPORATION du PORTEFEUILLE de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.		EMPLOIS en
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs à court terme.					ASSURANCES
Billets à ordre. — Office national de l'azote ...	500.000.000	500.000.000	»	»	500.000.000
Bons du Trésor à deux ans.....	»	»	346.000.000	346.000.000	»
Totaux		500.000.000		346.000.000	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.					
Rente 5 0/0 1920 amortissable	8.091.000	138.488.048	103.200	1.610.028	»
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958	»	»	3.850.000	104.631.801	»
Obligations. — Emprunt national 5 0/0.....	3.576.025.000	3.731.069.200	»	»	435.000.000
Obligations du Trésor	827.986.000	790.851.486	2.692.000	2.118.086	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0..	79.930.000	78.491.022	»	»	183.430.000
Bons 5 0/0 1957 à prime indexée.....	24.650.000	23.778.278	»	»	»
Bons et obligations de la Caisse nationale de crédit agricole.	5.200.000.000	5.126.000.000	»	»	500.000
Titres de la Caisse autonome de la reconstruc- tion	1.042.000	939.836	»	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale.....	24.542.000	24.771.687	»	»	»
Obligations des P.T.T. et de la Radio-télévision française.	1.758.346.000	1.602.109.174	»	»	15.500.000
Obligations de la Caisse autonome d'amortisse- ment.....	1.791.605.000	1.393.272.863	»	»	830.000
Emprunt extérieur 4 0/0 1939 amortissable....	»	»	»	»	695.000
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.	12.536.330.000	10.736.879.257	»	»	31.020.000
Obligations du Crédit national garanties	5.516.305.000	4.900.715.580	»	»	210.000
Obligations du Crédit national non garanties...	1.440.470.000	1.358.829.730	»	»	328.890.000
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation.....	11.455.031.000	9.753.405.378	97.576.000	92.709.077	5.146.350.000
<i>A reporter</i>		39.654.601.539		201.068.992	

DE PRÉVOYANCE

SECTION CAPITALISATION.

du portefeuille.

DE FONDS 1959.	ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
NON VALORISABLES						
500.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	500.000.000	500.000.000	500.000.000	500.000.000
»	346.000.000	346.000.000	50.000.000	50.000.000	296.000.000	296.000.000
500.000.000		1.346.000.000		550.000.000		796.000.000
»	8.194.200	140.098.076	8.091.000	158.488.048	103.200	1.610.028
»	3.850.000	104.631.801	»	»	3.850.000	104.631.801
490.854.000	4.011.025.000	4.221.923.200	291.190.000	306.500.662	3.719.835.000	3.915.422.538
»	830.678.000	792.969.572	49.931.000	48.097.466	780.747.000	744.872.106
198.444.280	263.360.000	271.935.302	6.360.000	5.847.653	257.000.000	266.087.649
»	24.650.000	23.778.278	24.650.000	23.778.278	»	»
473.914	5.200.500.000	5.126.473.914	»	»	5.200.500.000	5.126.473.914
»	1.042.000	939.836	1.042.000	939.836	»	»
»	24.542.000	24.771.687	»	»	24.542.000	24.771.687
15.026.761	1.778.846.000	1.617.135.935	1.184.856.000	1.073.155.851	588.990.000	543.980.084
712.050	1.792.435.000	1.393.984.913	4.716.000	4.021.013	1.787.719.000	1.389.963.900
19.412.166	695.000	19.412.166	»	»	695.000	19.412.166
27.668.942	12.567.350.000	10.764.548.199	442.515.000	385.509.073	12.124.835.000	10.379.039.126
213.522	5.516.515.000	4.900.929.102	82.510.000	74.025.472	5.484.005.000	4.828.903.630
345.461.140	1.769.360.000	1.704.290.870	79.800.000	75.517.796	1.689.560.000	1.628.773.074
5.551.557.191	16.698.957.000	15.397.671.646	823.230.400	730.971.865	15.875.726.600	14.666.699.781
6.649.823.966		46.505.494.497		2.866.853.013		43.638.641.484

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		INCORPORATION du PORTEFEUILLE de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.		EMPLOIS en
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses (suite et fin).			ASSURANCES NON		
<i>Report</i>		39.654.601.539		201.068.992	
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées.....	396.589.722	342.408.499	»	»	22.949.276
Obligations du Crédit Foncier de France.....	5.916.290.000	5.636.336.122	»	»	867.030.000
Obligations et bons de départements et villes.	2.162.509.000	2.058.292.546	»	»	1.034.295.000
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	2.619.190.000	2.445.094.168	»	»	2.364.050.000
Emprunts de pays d'outre-mer garantis.....	95.211.500	88.593.463	»	»	12.520.000
Emprunts de pays d'outre-mer non garantis...	80.000	77.269	»	»	3.060.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	15.038.980.200	14.633.956.857	»	»	7.691.942.500
Obligations de sociétés françaises garanties....	8.480.729.000	8.089.944.152	»	»	3.040.000
Obligations de sociétés françaises non garanties	17.743.408.900	17.041.091.544	»	»	10.743.747.500
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux.....	»	291.803.220	»	»	»
Obligations étrangères.....	»	6.973.341	»	»	»
Actions de sociétés françaises.....	1.189.978.880	3.631.827.831	»	»	635.203.332
Actions de sociétés étrangères.....	»	56.723.277	»	»	»
Totaux		93.977.723.828		201.068.992	
III. — Prêts.					
Obligations du Trésor représentatives de semes- trialités.....	»	1.670.448.406	»	»	»
Titres d'annuités du Trésor terminables en 2009.	»	10.789.890.828	»	»	»
Avances au Trésor (Lois sociales).....	»	158.426.631	»	»	»
Prêt à la Compagnie générale transatlantique..	»	»	»	»	»
Prêts sur obligations de pays d'outre-mer.....	»	11.538.844	»	»	»
Prêts aux départements et communes (obliga- tions et contrats).....	»	14.510.916.385	»	»	»
Prêts à divers.....	»	3.587.806.976	»	»	»
Totaux		30.729.028.070		»	

DE FONDS 1959.	ENSEMBLE.		RMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
VALORISABLES (Suite et fin.)						
6.649.823.966		46.505.494.497		2.866.853.013		43.638.641.484
22.345.198	419.538.998	364.753.697	4.941.763	4.104.858	414.597.235	360.648.839
891.500.109	6.783.320.000	6.527.836.231	386.500.000	369.370.415	6.396.820.000	6.158.466.116
1.036.344.040	3.196.804.000	3.094.636.586	153.865.000	147.441.741	3.042.939.000	2.947.194.845
2.214.084.534	4.983.240.000	4.659.178.702	93.700.000	88.306.853	4.889.540.000	4.570.871.849
11.356.153	107.731.500	99.949.616	22.094.000	18.704.360	85.637.500	81.245.256
2.626.531	3.140.000	2.703.800	530.000	498.149	2.610.000	2.205.651
10.823.425.041	22.730.922.700	25.457.381.898	880.652.360	861.933.316	21.850.270.340	24.595.448.582
987.498	8.483.769.000	8.090.931.650	179.296.000	174.969.972	8.304.473.000	7.915.961.678
10.685.976.138	28.487.156.400	27.727.067.682	766.173.400	757.911.702	27.720.983.000	26.969.155.980
393.545.084	»	685.348.304	»	»	»	685.348.304
40.942.416	»	47.915.457	»	224.327	»	47.691.130
1.291.548.420	1.825.182.212	4.923.376.251	16.761.500	14.476.685	1.808.420.712	4.908.899.566
24.370.760	»	91.094.037	»	»	»	91.094.037
34.098.875.588		128.277.668.468		5.304.795.091		122.972.873.317
»	»	1.670.448.406	»	83.404.839	»	1.587.043.567
»	»	10.789.890.828	»	61.367.028	»	10.728.523.800
»	»	158.426.631	»	18.895.912	»	139.530.719
1.000.000.000	»	1.000.000.000	»	»	»	1.000.000.000
»	»	11.538.844	»	596.727	»	10.942.117
»	»	14.510.916.385	»	14.443.794.750	»	67.121.635
868.550.000	»	4.456.356.976	»	135.592.159	»	4.320.764.817
1.868.550.000		32.597.578.070		14.743.651.415		17.853.926.655

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		INCORPORATION du PORTEFEUILLE de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident.		EMPLOIS en
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.					ASSURANCES
Obligations Emprunt national 5 0/0.....	259.800.000	259.109.188	»	»	»
Emprunt extérieur 4 0/0 1939 amortissable....	»	»	»	»	70.000
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	520.190.000	498.771.640	»	»	246.310.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	1.000.679.200	998.610.981	»	»	282.584.000
Obligations de sociétés françaises non garanties.	116.968.000	115.978.998	»	»	129.440.000
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux.....	»	34.466.022	»	»	»
Actions de sociétés françaises.....	93.650.000	249.572.355	»	»	»
Totaux.....		2.156.509.184		»	
III. — Prêts.					
Prêts à divers.....		»	»	»	»
					FONDS COLLECTIFS
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.					I. — Régime de
Obligations Emprunt national 5 0/0.....	40.500.000	43.379.327	»	»	15.090.000
Bons et obligations de diverses compagnies de chemins de fer.....	31.240.000	33.107.540	»	»	267.040.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	30.807.000	30.994.188	»	»	160.408.000
Obligations de sociétés françaises.....	12.940.000	12.025.444	»	»	10.740.000
Titres et obligations d'organismes européens et internationaux.....	»	17.393.965	»	»	»
Totaux.....		136.900.464		»	

DE FONDS 1959.	ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
VALORISABLES						
»	259.800.000	259.109.188	16.900.000	16.900.000	242.900.000	242.209.188
1.920.890	70.000	1.920.890	»	»	70.000	1.920.890
270.650.525	766.500.000	769.422.165	26.480.000	24.901.631	740.020.000	744.520.534
424.748.860	1.283.263.200	1.423.359.841	72.526.500	72.969.757	1.210.736.700	1.350.390.034
136.458.690	246.408.000	252.437.688	16.968.000	15.978.998	229.440.000	236.458.690
19.738.262	»	54.204.284	»	»	»	54.204.284
»	93.650.000	249.572.355	»	»	93.650.000	249.572.355
853.517.227		3.010.026.411		130.750.386		2.879.276.025
300.000.000	»	300.000.000	»	»	»	300.000.000
DE RETRAITES						
L'U. N. I. R. S.						
17.558.722	55.590.000	60.938.049	3.925.000	4.278.841	51.665.000	56.659.208
284.229.696	298.250.000	317.337.236	2.160.000	2.308.392	296.090.000	315.028.844
177.202.900	191.215.000	208.197.088	14.867.500	15.250.727	176.347.500	192.946.361
10.384.100	23.680.000	22.409.544	»	»	23.680.000	22.409.544
»	»	17.393.965	»	»	»	17.393.965
489.375.418		626.275.882		21.837.960		604.437.922

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		INCORPORATION du PORTEFEUILLE de la Caisse nationale d'aseuaance en cas d'accidents.		EMPLOIS en
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
FONDS COLLECTIFS					
2. — Régime de					
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.					
Obligations Emprunt national 5 0/0.....	»	»	»	»	13.220.000
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	»	»	»	»	38.750.000
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	»	»	»	»	27.340.000
Totaux		»		»	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE					
I. — Valeurs à court terme.....	»	500.000.000	»	346.000.000	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses....	»	96.271.133.476	»	201.068.992	»
III. — Prêts.....	»	30.729.028.070	»	»	»
Totaux.....		127.500.161.546		547.068.992	

DE FONDS. 1959.	ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
DE RETRAITES						
P. P. R. A. O.						
15.947.235	13.220.000	15.947.235	915.000	1.053.199	12.305.000	14.894.036
42.410.789	38.750.000	42.410.789	»	»	38.750.000	42.410.789
28.939.395	27.340.000	28.939.395	»	»	27.340.000	28.939.395
87.297.419		87.297.419		1.053.199		86.244.220
500.000.000	»	1.346.000.000	»	550.000.000	»	796.000.000
35.529.065.652	»	132.001.268.120	»	5.458.436.636	»	126.542.831.484
2.168.550.000	»	32.897.578.070	»	14.743.651.415	»	18.153.926.655
38.197.615.652		166.244.846.190		20.752.088.051		145.492.758.139

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE. — B. SOUS-SECTION RÉPARTITION.

Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat.

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Cotisations	370.677.494 fr.	
Revenus du portefeuille	87.718.624 »	
Intérêts des fonds en compte courant	1.777.260 »	
Remboursements et amortissements de valeurs...	20.998.060 »	
Recettes diverses	2.454.389 »	
Total des recettes de l'année	483.620.827 fr.	483.620.827 fr.
Solde au 31 décembre 1958		74.497.782 »
Ensemble		558.118.609 fr.
DÉPENSES		
Payements d'allocations, rachats et remboursements de versements irréguliers	213.731.796 fr.	
Frais administratifs	38.735.191 »	
Achats de valeurs	55.067.656 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat des valeurs	749.214 »	
Dépenses diverses	693.368 »	
Total des dépenses de l'année	308.977.222 fr.	308.977.222 »
Solde au 31 décembre 1959		249.141.387 fr.

CAISSE NATIONALE

SECTION GÉNÉRALE. — B. SOUS-SECTION RÉPARTITION. RETRAITES DES AGENTS CONTRACTUELS

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS de 1959.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable.....	2.374.750	64.424.750	»	»
Obligations. — Emprunt national 5 0/0 1956.....	112.300.000	113.061.665	»	»
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	254.000.000	252.903.315	13.000.000	15.488.810
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	20.860.000	20.597.378	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	1.045.350.000	995.286.703	38.340.000	39.578.846
Totaux		1.446.273.811		55.067.656

DE PRÉVOYANCE

ET TEMPORAIRES DE L'ÉTAT, DES DÉPARTEMENTS, COMMUNES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
2.374.750	64.424.750	»	»	2.374.750	64.424.750
112.300.000	113.061.665	4.380.000	4.409.707	107.920.000	108.651.958
257.000.000	268.392.125	2.000.000	1.980.740	265.000.000	266.411.385
20.860.000	20.597.378	1.310.000	1.293.508	19.550.000	19.303.870
1.083.690.000	1.034.865.549	14.304.000	13.309.105	1.069.386.000	1.021.556.444
	1.591.341.467		20.993.060		1.480.348.407

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

SECTION GÉNÉRALE

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Sous-section Capitalisation	55.062.390.170 fr.	
Sous-section Répartition :		
Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat	483.620.827 »	
Total général des recettes	55.546.010.997 fr.	55.546.010.997 fr.
Solde au 31 décembre 1958.....		1.595.048.455 »
Ensemble.....		57.141.059.452 fr.
DÉPENSES		
Sous-section Capitalisation.....	59.869.492.098 fr.	
Sous-section Répartition :		
Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat	308.977.222 »	
Total général des dépenses.....	55.178.469.320 fr.	55.178.469.320 »
Solde au 31 décembre 1959.....		1.962.590.132 fr.

SECTION SPÉCIALE DES

Récapitulation des

RECETTES.		francs.											
Reversements d'arrérages.....		800											
Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>Recettes imputées à tort à la section et régularisées.....</td> <td style="text-align: right;">1.866.692</td> <td rowspan="3" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="3" style="text-align: right; vertical-align: middle;">6.815.461</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Recettes restant à régulariser.....</td> <td style="text-align: right;">987.565</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Recettes en annulation de dépenses imputées à tort.....</td> <td style="text-align: right;">3.961.204</td> </tr> </table>	{	Recettes imputées à tort à la section et régularisées.....	1.866.692	}	6.815.461		Recettes restant à régulariser.....	987.565		Recettes en annulation de dépenses imputées à tort.....	3.961.204	
{	Recettes imputées à tort à la section et régularisées.....	1.866.692	}	6.815.461									
	Recettes restant à régulariser.....	987.565											
	Recettes en annulation de dépenses imputées à tort.....	3.961.204											
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor.....		73.848											
		6.890.109											
Total des recettes de l'année 1959.....		6.890.109											
Solde disponible au 31 décembre 1958.....		10.725.172											
		17.615.281											
Ensemble (à reporter).....		17.615.281											

RETRAITES OUVRIÈRES
opérations de l'année 1959.

DÉPENSES.

francs.

Report..... 17.615.281

Payements d'arrérages..... 8.063

Régularisations d'opérations effectuées par les comptables du Trésor	}	Dépenses imputées à tort à la section et régularisées.....	3.853.713	}	9.161.024
		Dépenses restant à régulariser.....	22.685		
		Dépenses en annulation de recettes impu- tées à tort.....	5.284.626		

Total des dépenses de l'année 1959..... 9.169.087 9.169.087

Solde disponible au 31 décembre 1959	}	1° Solde du compte courant avec le Trésor.....	7.298.649	}	8.446.194
		2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant ».....	1.147.545		

SECTION SPÉCIALE DES

Récapitulation des

RECETTES.

	francs.
Reversements d'arrérages.....	8.394
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor.....	97.715
	<hr/>
Total des recettes de l'année 1959.....	106.109
	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre 1958.....	14.868.218
	<hr/>
Ensemble (à reporter).....	14.974.327

ASSURANCES SOCIALES

opérations de l'année 1959.

DÉPENSES.

		francs.
<i>Report</i>		14.974.327
Payements d'arrérages.....	7.507	
Frais administratifs de l'année 1958.....	3.399.740	
	<hr/>	
Total des dépenses de l'année 1959.....	3.407.247	3.407.247
	<hr/>	
Solde disponible	1° Solde du compte courant avec le Trésor.....	11.469.365
au	}	11.567.080
31 décembre 1959		

**FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE
POUR REMBOURSEMENT DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE**

C/602.

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Primes reçues.....	4.427.040 fr.	
<i>A déduire :</i>		
Versements reçus par les préposés en 1959, à recouvrer en 1960 seulement.....	186.020 »	
<i>A ajouter :</i>		
Versements reçus par les préposés antérieurement à 1959 et recouverts en 1959.....	228.260 »	
	<u>4.469.280 fr.</u>	
Crédits budgétaires.....	8.000.000 »	
Réintégration de surprimes aux crédits budgétaires par suite de modification de contrats.....	16.180 »	
Surprimes prélevées sur les crédits budgétaires.....	4.560.570 »	
Revenus du portefeuille.....	2.207.979 »	
Intérêts du compte courant.....	252.438 »	
Remboursements de valeurs.....	100.311 »	
	<u>19.606.758 fr.</u>	19.606.758 fr.
Total des recettes de l'année 1959.....		
Solde disponible au 31 décembre 1958.....	45.929.878 »	
	<u>65.586.636 fr.</u>	
DÉPENSES		
Dépenses sur opérations d'assurances.....	4.850.280 fr.	
Surprimes afférentes à des contrats modifiés.....	16.180 »	
Surprimes prélevées pour risques supplémentaires.....	4.560.570 »	
Achats de valeurs.....	34.332.551 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur valeurs.....	723.535 »	
Frais administratifs.....	1.062.569 »	
Régularisations.....	1.980 »	
	<u>42.547.665 fr.</u>	42.547.665 »
Total des dépenses de l'année 1959.....		
Solde au 31 décembre 1959.....		22.988.971 fr.

FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor.....	»	600.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Obligations emprunt national 5 0/0 1956 ...	»	»	6.000.000	6.925.041
Obligations S. N. C. F.....	8.235.000	6.423.139	6.070.000	6.863.569
Obligations du Crédit foncier de France....	»	»	6.550.000	6.781.561
Obligations du département de la Seine....	»	»	6.730.000	6.890.062
Obligations du Gaz de France.....	»	»	6.440.000	6.872.318
Totaux.....	8.235.000	7.023.139	31.790.000	34.332.551

DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE. C/602.

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	600.000	»	»	»	600.000
6.000.000	6.925.044	60.000	69.250	5.940.000	6.855.791
14.305.000	13.286.708	»	»	14.305.000	13.286.708
6.550.000	6.781.561	30.000	31.061	6.520.000	6.750.500
6.730.000	6.890.062	»	»	6.730.000	6.890.062
6.440.000	6.872.318	»	»	6.440.000	6.872.318
40.025.000	41.355.690	90.000	100.311	39.935.000	41.255.379

FONDS COMMUNS DE MAJORATION DE RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS

(Loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes.)

Résumé des opérations de l'année 1959.

NATURE DES OPÉRATIONS.	1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	3 ^e SECTION.	TOTAL.
Solde au 31 décembre 1958	25.147.525	3.949.817.051	209.760.474	4.184.725.050
RECETTES				
Crédits budgétaires effectivement versés....	2.000.000.000	8.500.000.000	»	10.500.000.000
Versements de l'Enregistrement	920.217	»	129.140	1.049.357
Opérations diverses.....	7.000.000	46.348.720	159.158	53.507.878
Total des recettes.....	2.007.920.217	8.546.348.720	288.298	10.554.557.235
Total	2.033.067.742	12.496.165.771	210.048.772	14.739.282.285
DÉPENSES				
Arrérages et indemnités de rachat	»	(1) 9.350.018.852	»	9.350.018.852
Frais administratifs.....	297.492	217.513.874	2.447.597	220.228.963
Reversement au Trésor	»	947.052.459	»	947.052.459
Provisions aux compagnies d'assurances....	1.683.840.000	»	34.964.866	1.718.804.866
Opérations diverses.....	»	36.372	»	36.372
Total des dépenses.....	1.684.137.492	10.514.621.557	37.382.463	12.236.141.512
Solde au 31 décembre 1959	348.930.250	1.981.544.214	172.666.309	2.503.140.773

(1) Dont 3.002.764.592 francs représentant des arrérages de majorations échus en 1958 et centralisés en 1959 qui ont été imputés sur les crédits budgétaires de 1958.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

RECETTES.

	francs.	francs.
I. — Recettes ordinaires.		
Primes.	{	} 46.490.816
Loi de 1899	46.490.816	
	{	} 46.490.816
Loi de 1868	"	
Recettes en atténuation de dépenses obtenues.	{	} 11.849.305
par remboursement de la C. N. A. V.	{	
à la suite de révision	59.604	
à la suite de déchéance	564.420	
	{	} 11.194.456
à la suite de recours	11.194.456	
	{	} 31.125
à titres divers	31.125	
Total des recettes sur opérations d'assurance		58.340.121
Recettes à titre temporaire.	{	} 16.622.829
Provisions de garantie	90.000	
	{	} 16.532.829
Contributions additionnelles	16.532.829	
Recettes provenant de la gestion des fonds.	{	} 66.046.919
Arrérages et revenus	7.917.837	
	{	} 58.129.082
Remboursements de valeurs	58.129.082	
		141.009.869
II. — Transferts (incorporation à la Caisse nationale de prévoyance) :		
Soldes d'actif au 30 septembre 1959	592.109.978	
Liquidation d'actif	592.109.978	
Prise en charge de passif	612.932.762	
	1.797.152.718	1.797.152.718
III. — Opérations d'ordre du 4^e trimestre 1959		
		713.495
Total des recettes		1.938.876.082
Solde au 31 décembre 1958		1.057.605
Ensemble		1.939.933.687

EN CAS D'ACCIDENTS.

DÉPENSES.

	francs.	francs
I. — Dépenses ordinaires.		
Au titre de la loi de 1899 :		
Règlement de sinistres		
{ pour allocation de rente	33.296.516	} 35.711.272
{ en révision.....	2.414.756	
Remboursement de primes et régularisations		35.773
Frais de poste, de poursuite		24.355
Total des dépenses sur opérations d'assurance		35.771.400
Remboursement de provisions de garantie.....	86.700	} 2.755.032
Remboursement de contributions additionnelles	»	
Reversement de contributions additionnelles		
{ aux divers fonds institués par la légis- lation des accidents du travail	2.385.768	} 2.668.332
{ aux fonds gérés dans les territoires autres que la Métropole.....	282.564	
Intérêts de cession de bons du Trésor		134.141
Emplois de fonds.....		75.000.000
Frais administratifs		7.581.373
Opérations d'ordre.....		2.744
Total des dépenses		121.244.690
II. — Transferts (incorporation à la Caisse nationale de prévoyance) :		
Soldes de passif au 30 septembre	612.932.762	
Liquidation de passif.....	612.932.762	
Prise en charge d'actif.....	592.109.978	
	1.817.975.502	1.817.975.502
III. — Opérations d'ordre du 4^e trimestre 1959.....		
		713.495
Total des dépenses.....		1.939.933.687

FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Résumé des opérations

RECETTES.	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1958.....	9.876.295	9.332.681
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	4.087.386	415.796
Remboursements de valeurs.....	55.000.000	61.385.389
Opérations d'ordre.....	158.050	■
Totaux des recettes.....	69.121.731	71.133.866

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC

de l'année 1959.

DÉPENSES	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Payements d'arrérages aux crédientiers	»	262.964
Frais de poste	»	495
Frais administratifs.....	36.550	137.031
Intérêts sur cession de bons.....	»	1.724.693
Perte sur vente d'obligations S.N.C.F.	»	340.360
Arrérages de valeurs indûment perçus	»	107.600
Transfert au compte chérifien (application de l'art 4 du décret français n° 58-1476 du 29 décembre 1958), acompte de	»	60.000.000
Totaux	36.550	62.583.143
Emplois de fonds.....	55.000.000	2.000.000
Opérations d'ordre.....	158.050	»
Totaux des dépenses	55.194.600	64.583.143
Soldes disponibles au 31 décembre 1959.....	13.927.131	6.550.723
Totaux généraux.....	69.121.731	71.133.866

FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
Fonds spécial pour la Tunisie				
Bons du Trésor.....	109.500.000	109.500.000	55.000.000	55.000.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	2.760.000	2.389.627	»	»
Totaux.....		111.889.627		55.000.000
Fonds spécial pour le Maroc				
Bons du Trésor.....	57.000.000	57.000.000	2.000.000	2.000.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	2.690.000	2.385.389	»	»
Totaux.....		59.385.389		2.000.000

DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
(décret du 24 mai 1922) C/ 591.					
164.500.000	164.500.000	55.000.000	55.000.000	109.500.000	109.500.000
2.760.000	2.389.627	»	»	2.760.000	2.389.627
	166.889.627		55.000.000		111.889.627
(décret du 13 mars 1928) C/ 592.					
59.000.000	59.000.000	59.000.000	59.000.000	»	»
2.690.000	2.385.389	2.690.000	2.385.389	»	»
	61.385.389		61.385.389		»

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL NON AGRICULTEURS

(Décret n° 55-1388)

Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Soldes au 31 décembre 1958	5.812.498.059	1.167.889.330
Versements de la Caisse nationale de sécurité sociale	27.346.942.445	»
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés.....	»	1.063.580.023
Non assurés.....	711.257	98.083.917
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	62.441.557	12.048.604
Remboursements de valeurs	871.283	10.439.161
Recettes diverses	78.169.756	1.752.320
Opérations d'ordre	118.285.413	1.245.163
Total des recettes.....	33.419.919.770	2.355.038.518

COLÉ POUR LA MÉTROPOLE (c/616) ET L'ALGÉRIE (c/608).

du 18 octobre 1955.)

de l'année 1959.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Payements effectués au titre :		
— des majorations de rentes.....	27.673.271.478	1.228.198.339
— de la garantie du payement des rentes.....	1.415.137	824.728
— de la rééducation des mutilés du travail.....	956.372	5.000.000
— des accidents survenus par faits de guerre.....	63.951.305	39.792
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	21.201	»
Frais administratifs, frais de perception et restitutions de taxes.....	232.101.779	49.155.302
Opérations d'ordre	117.043.461	1.225.098
Total des dépenses.....	28.088.760.733	1.284.443.259
Emplois de fonds.....	»	10.000.000
Total général des dépenses.....	28.088.760.733	1.294.443.259
Soldes disponibles au 31 décembre 1959.....	5.331.159.037	1.060.595.259
	33.419.919.770	2.355.038.518

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quantité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quantité ou valeur nominale.	Coût. francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920.....	4.033	75.112	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	556.733	14.421.977	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	100	2.708	»	»
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933.....	1.726.000	1.387.147	»	»
Obligations Caisse autonome.....	124.000	91.885	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	960.000	899.520	»	»
Obligations Crédit national.....	40.000	38.400	»	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	10.642.000	10.477.596	»	»
Obligations Ville de Paris.....	4.000	2.831	»	»
Obligations Crédit Foncier.....	219.000	170.296	»	»
Obligations des pays d'outre-mer.....	145.000	77.710	»	»
Obligations Sociétés industrielles et divers.....	6.891.100	6.891.100	»	»
Actions de Sociétés françaises et étrangères.....	17.890 004	6.813.732	»	»
Total des emplois de rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		41.350.014		»

SURVENUS DANS LA MÉTROPOLE. C/616.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
4.033	75.112	»	»	4.033	75.112
556.733	14.421.977	»	»	556.733	14.421.977
100	2.708	»	»	100	2.708
1.726.000	1.387.147	»	»	1.726.000	1.357.147
124.000	91.885	»	»	124.000	91.885
960.000	899.520	»	»	960.000	899.520
40.000	38.400	»	»	40.000	38.400
10.642.000	10.477.596	930.000	865.283	9.712.000	9.612.313
4.000	2.831	»	»	4.000	2.831
219.000	170.296	»	»	219.000	170.296
145.000	77.710	»	»	145.000	77.710
6.891.100	6.891.100	6.000	6.000	6.885.100	6.885.100
17.890.004	6.813.732	»	»	17.890.004	6.813.732
	41.350.014		871.283		40.478.731

FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ports

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor.....	26.000.000	26.000.000	10.000.000	10.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920.....	2.017	37.565	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	278.367	7.211.000	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	200	5.416	»	»
Obligations du Trésor 4, 50 0/0 1933.....	863.000	693.574	»	»
Obligations Caisse autonome.....	40.000	34.790	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	475.000	445.075	»	»
Obligations Crédit national.....	20.000	19.200	»	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	5.339.000	5.252.566	»	»
Obligations Ville de Paris.....	9.000	6.024	»	»
Obligations Crédit Foncier.....	89.000	69.566	»	»
Obligations des pays d'outre-mer.....	60.500	31.046	»	»
Obligations sociétés industrielles et divers.....	3.445.550	3.445.550	»	»
Actions de sociétés françaises et étrangères.....	8.945.003	3.406.868	»	»
Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		20.658.240	»	»
RÉCAPITULATION				
I. — Valeurs à court terme.....		26.000.000		10.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		20.658.240		»
Totaux.....		46.658.240		10.000.000

SURVENUS EN ALGÉRIE. C/608.

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
36.000.000	36.000.000	10.000.000	10.000.000	26.000.000	26.000.000
2.017	37.565	»	»	2.017	37.565
278.367	7.211.000	»	»	278.367	7.211.000
200	5.416	»	»	200	5.416
863.000	693.574	»	»	863.000	693.574
40.000	34.790	»	»	40.000	34.790
475.000	445.075	»	»	475.000	445.075
20.000	19.200	»	»	20.000	19.200
5.339.000	5.252.566	470.000	436.161	4.869.000	4.816.405
9.000	6.024	»	»	9.000	6.024
89.000	69.566	»	»	89.000	69.566
60.500	31.046	»	»	60.500	31.046
3.445.550	3.445.550	3.000	3.000	3.442.550	3.442.550
8.945.003	3.406.868	»	»	8.945.003	3.406.868
	20.658.240		439.161		20.219.079
	36.000.000		10.000.000		26.000.000
	20.658.240		439.161		20.219.079
	56.658.240		19.439.161		46.219.079

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

(Décret n° 57-1360 du

Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	francs.	francs.
Solde au 31 décembre 1958	877.083.242	260.393.612
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés	6.810.566.785	303.401.567
Non assurés	12.310.902	68.000
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	6.580.000	3.095.910
Remboursements de valeurs	230.300.000	8.700.000
Recettes diverses	50.992.618	832.888
Opérations d'ordre.....	510.720	985.799
Total des recettes	7.988.344.267	577.477.776

POUR LA MÉTROPOLE (C/6161) ET L'ALGÉRIE (C/6081)

30 décembre 1957.)

au 31 décembre 1959.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN agricole Métropole. (C/6161)	FONDS COMMUN agricole Algérie. (C/6081)
	francs.	francs.
Remboursement au Trésor de la première annuité pour l'amortissement de l'avance consolidée de 1 milliard (art. 142 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958).....	220.125.854	14 050.586
Payements effectués au titre :		
— des majorations de rentes.....	7.055.396.825	269.589.609
— de la garantie du payement des rentes.....	8.785.510	»
— de la rééducation des mutilés du travail.....	15.192.160	»
— des accidents survenus par faits de guerre.....	7.455.533	»
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	3.309.499	3.740
Frais administratifs, frais de perception.....	148.143.759	15.183.278
Intérêts dus sur cession de Bons du Trésor.....	5.625.548	»
Intérêts débiteurs des fonds en compte courant.....	2.315.245	»
Opérations d'ordre.....	531.437	882.751
Total des dépenses.....	7.466.881.370	299.709.964
Emplois de fonds.....	94.000.000	8.700.000
Total général des dépenses.....	7.560.881.370	308.409.964
Solde disponible au 31 décembre 1959.....	427.462.897	269.067.812
	7.988.344.267	577.477.776

FONDS COMMUNS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Décret n° 57-1360 du

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
				Compte
Bons du Trésor	139.120.000	139.120.000	94.000.000	94.000.000
Totaux.....		139.120.000		94.000.000
				Compte
Bons du Trésor	8.880.000	8.880.000	8.700.000	8.700.000
Totaux.....		8.880.000		8.700.000

AGRICOLE POUR LA MÉTROPOLE ET L'ALGÉRIE

30 décembre 1957.)

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
« Métropole ».					
233.120.000	233.120.000	230.300.000	230.300.000	2.820.000	2.820.000
	233.120.000		230.300.000		2.820.000
« Algérie ».					
17.580.000	17.580.000	8.700.000	8.700.000	8.880.000	8.880.000
	17.580.000		8.700.000		8.880.000

**FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES
D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES**

Opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Ventes et cessions de valeurs.....	1.537.200	
Escomptes et primes sur cessions de valeurs.....	1.445.700	
Arrérages et intérêts sur valeurs.....	5.668.536	
Intérêts du compte courant.....	91.299	
Remboursements de capitaux et arrérages effectués par la C. N. P.	309.996	
	<hr/>	
Total des recettes.....	9.052.731	9.052.731
	<hr/>	
Solde disponible au 31 décembre 1958.....		4.610.154
		<hr/>
Ensemble.....		13.662.885
DÉPENSES		
Portefeuille.....	1.445.700	
Frais administratifs.....	2.403.601	
Payements aux crédientiers d'arrérages et de capitaux..	3.864	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	3.853.165	3.853.165
	<hr/>	
Solde disponible au 31 décembre 1959.....		9.809.720

FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		ENTRÉES EN PORTEFEUILLE en 1959.	
	Valeur nominale.	Coût. francs.	Valeur nominale.	Coût. francs.
Obligations.				
S. N. C. F.....	300.000	243.855	»	»
Emprunts de reconstitution	119.085.000	102.061.982	»	»
Actions.				
de Sociétés françaises.....	9.150	91.500	»	»
Totaux.....		102.397.337		»

D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, VENTES et amortissements de valeurs effectués en 1959 (non compris escomptes et primes sur ventes de valeurs).		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
300.000	243.855	»	»	300.000	243.855
119.085.000	102.061.982	»	»	119.085.000	102.061.982
9.150	91.500	9.150	91.500	»	»
	102.397.337		91.500		102.305.837

FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/601

(Loi du 30 mars 1928, art. 3.)

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.	DÉPENSES.
Solde au 31 décembre 1958.. 158.231.688	Payements d'allocations..... 299.078.000
Produit des prélèvements... 344.748.144	Remboursements de prélève- ments indûment versés... 9.322.237
Remboursements de valeurs. 5.916.269	Frais de poste 140
Intérêts des fonds en compte courant..... 853.046	Achat de valeurs..... 203.153.089
Revenus du portefeuille..... 40.569.462	Prorata d'intérêts courus à la date d'achats des valeurs . 1.835.911
Opérations d'ordre..... 817.200	Opérations d'ordre..... 1.234.000
Reversements par l'Adminis- tration des postes..... 5.210.400	Frais administratifs de 1958. 4.632.325
Total..... 556.346.209	Total des dépenses... 519.255.702
	Solde disponible au 31 dé- cembre 1959..... 37.090.507
	Total..... 556.346.209

FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS de 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	130.000.000	»	165.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons S.N.C.F.	»	310.000.000	»	»
Bons S.N.C.F. 5,5 0/0 1956 indexés.....	108.000.000	103.608.260	»	»
Bons S.N.C.F. 6 0/0 1958.....	»	»	31.930.000	38.153.089
Obligations du Gouvernement général de l'Indochine 4,5 0/0	197.000	160.255	»	»
Obligations de la Société nationale des che- mins de fer français.....	1.070.000	752.590	»	»
Groupement de reconstitution des départe- ments.....	11.465.000	9.990.052	»	»
Totaux.....		554.511.157		203.153.089

L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/601

1928, art. 3.)

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	295.000.000	»	»	»	295.000.000
»	310.000.000	»	»	»	310.000.000
108.000.000	103.608.260	6.000.000	5.756.014	102.000.000	97.852.246
31.930.000	38.153.089	»	»	31.930.000	38.153.089
197.000	160.255	197.000	160.255	»	»
1.070.000	752.590	»	»	1.070.000	752.590
11.465.000	9.990.052	»	»	11.465.000	9.990.052
	757.664.246		5.916.269		751.747.977

FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/600

(Loi du 30 mars 1928, art. 5.)

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.	DÉPENSES.
Solde au 31 décembre 1958.. 3.130.811 fr.	Payements d'allocations 70.000 fr.
Remboursement de valeurs.. 16.000.000 »	Achats de valeurs 16.000.000 »
Intérêts des fonds en compte courant..... 41.668 »	Frais administratifs de 1958. 46.928 »
Revenus du portefeuille..... 1.734.978 »	Total des dépenses... 16.116.928 fr.
Total 20.907.457 fr.	Solde disponible au 31 dé- cembre 1959..... 4.790.529 »
	Total..... 20.907.457 fr.

FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
I. — Valeurs à court terme.				
Bons du Trésor.....	»	29.000.000	»	16.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons S. N. C. F.....	»	7.500.000	»	»
Crédit national 4 0/0 1941.....	200.000	166.855	»	»
Obligations de la Société nationale des chemins de fer français.....	3.086.500	2.744 500	»	»
Totaux.....		39.411.355		16.000.000

L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/600.

1928, art. 5.)

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	45.000.000	»	16.000.000	»	29.000.000
»	7.500.000	»	»	»	7.500.000
200.000	166.855	»	»	200.000	166.855
3.086.500	2.744.500	»	»	3.086.500	2.744.500
	55.411.355		16.000.000		39.411.355

FONDS DE PRÉVOYANCE DES SPORTS AÉRIENS C/617

(Acte dit « loi du 17 décembre 1941 ».)

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Solde au 31 décembre 1958..	2.740.186 fr.	Payements d'allocations.....	919.250 fr.
Crédits budgétaires.....	»	Frais administratifs.....	9.087 »
Revenus du portefeuille.....	325.000 »	Total des dépenses..	928.337 fr.
Intérêts des fonds en compte courant.....	23.635 »	Solde disponible au 31 dé- cembre 1959	2.160.484 »
Total.....	3.088.821 fr.	Total.....	3.088.821 fr.

[ETAT N° 3-52 bis]

Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
Bons du Trésor.....	»	1.800.000	»	»
Bons S. N. C. F.....	»	5.000.000	»	»
Totaux.....		6.800.000		»

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	1.800.000	»	»	»	1.800.000
»	5.000.000	»	»	»	5.000.000
	6.800.000		»		6.800.000

FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Récapitulation des opéra

RECETTES.		francs.
<i>Retenues sur traitements, contributions des organismes et recettes assimilées</i>		9.707.442.624
1° Retenues sur salaires et contributions de l'Etat correspondantes.....	9.206.664.399	
2° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par le Fonds spécial...	475.505.309	
3° Versements par la C.N.A.V. des réserves mathématiques de rentes rachetées.	25.272.916	
<i>Revenus</i>		26.800.643
1° Arrérages et intérêts sur valeurs	12.334.523	
2° Intérêts [du compte courant	14.466.120	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages</i>		147.718.661
Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus	32.371.596	
Remboursement de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité payée à certains retraités du Fonds spécial	115.347.065	
<i>Subvention de l'Etat</i>		14.000.000.000
<i>Versements par les Caisses régionales d'assurance vieillesse de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par le Fonds spécial</i>		90.740.586
<i>Versements par divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i> ...		49.694.726
<i>Remboursement de valeurs</i>		185.382.179
<i>Recettes diverses et accidentelles</i>		12.337.959
Total des recettes		24.220.417.378
Solde créditeur au 31 décembre 1958		493.169.289
Total		24.713.286.667

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT C/598.

tions de l'année 1959.

DÉPENSES:

	francs.
<i>Payements d'arrérages de pensions</i>	20.299.980.183
1° Arrérages de pensions (y compris les accessoires et allocations supplémentaires du F.N.S.)	20.297.361.453
2° Versement au Service des pensions de retraites sur fonds spéciaux des sommes destinées au payement des rentes complémentaires et secours viagers des ouvriers civils des Établissements militaires	2.618.730
<i>Frais d'administration</i>	243.429.768
1° Frais administratifs remboursés à la C. D. C. pour l'année 1958	173.429.768
2° Taxations payées aux comptables du Trésor et à l'administration des P.T.T. en 1958	70.000.000
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondantes aux retenues et contributions</i>	241.081.243
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension et transfert des cotisations Assurances sociales	236.736.864
2° Remboursement de versements irréguliers	4.335.889
3° Remboursement à la Caisse nationale de prévoyance (honoraires médicaux)	8.490
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i>	540.834.886
<i>Contribution aux dépenses de fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952</i> ...	102.763.200
<i>Versement à la Sécurité sociale des cotisations ouvrières et des contributions à la charge du Fonds spécial</i>	642.439.282
<i>Versements à divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>	30.282.526
<i>Dépenses diverses et accidentelles</i>	3.359.355
Total des dépenses	22.104.170.443
Solde disponible au 31 décembre 1959	2.609.416.224
Total	24.713.286.667

FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDES au 31 décembre 1958.	
	Quantité ou valeur nominale.	Coût. francs.
Valeurs à court terme.		
Bons du Trésor.....	305.000.000	305.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.		
Obligations du Trésor 4,30 0/0 (annuités terminables en 2009).....	67.196.829	67.196.829
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933	2.114.000	2.124.029
— — 4 0/0 1934	20.024.000	14.948.219
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	1.470.000	1.142.943
Obligations du Crédit national	14.000.000	11.386.667
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.....	188.258.500	155.230.352
Obligations Maroc 6 0/0 1937	240.000	213.835
Totaux		557.242.874

DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT.

Portefeuille.

EMPLOIS DE FONDS en 1959.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE. au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	»	185.000.000	185.000.000	120.000.000	120.000.000
»	»	382.179	382.179	66.814.650	66.814.650
»	»	»	»	2.114.000	2.124.029
»	»	»	»	20.024.000	14.948.219
»	»	»	»	1.470.000	1.142.943
»	»	»	»	14.000.000	11.386.667
»	»	»	»	188.258.500	155.230.352
»	»	»	»	240.000	213.835
	»		185.382.179		371.860.695

CAISSE DE RETRAITES DE LA

Récapitulation des opéra

RECETTES.		francs.
<i>Retenues sur traitements, contributions des territoires autres que la métropole et recettes assimilées.</i>		4.457.301.062
1° Retenues et contributions versées par les territoires.....	1.794.838.150	
2° Provision versée par le Trésor pour le payement d'arrérages de pensions à des tributaires des anciennes caisses locales de l'Indochine.....	130.000.000	
3° Contributions supplémentaires de l'Etat et des territoires autres que la métropole et provisions pour le payement de l'indemnité temporaire.	2.532.293.000	
4° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées à la Sécurité sociale au titre de services validés par la C.R.F.O.M.....	169.912	
<i>Revenus</i>		70.585.024
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs.....	54.665.113	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la C.R.F.O.M. dans les écritures de la Caisse des dépôts	15.919.911	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages</i>		239.591.956
1° Remboursement par le Trésor d'arrérages payés en 1958 aux retraités des quatre départements d'outre-mer.....	168.084.000	
2° Remboursement par les pensionnés d'avances sur pensions.....	1.774.368	
3° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus et régularisations d'ordre comptable.....	64.974.209	
4° Remboursement par l'Etat et par diverses caisses d'arrérages de pensions à parts contributives mis à tort à la charge de la C.R.F.O.M.	22.345	
5° Remboursement d'arrérages payés au titre du Fonds national de solidarité.	4.737.034	
<i>Contributions de l'Etat et des territoires d'outre-mer pour assurer le fonctionnement de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer</i>		70.095.497
<i>Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachats de parts contributives</i>		1.081.218.253
<i>Remboursements et ventes de valeurs</i>		1.200.858.688
Total des recettes		7.119.650.480
Solde au 31 décembre 1958		1.814.546.141
Total		8.934.196.621

FRANCE D'OUTRE-MER - C/599

tions de l'année 1959.

DÉPENSES.		francs.
<i>Payements d'arrérages de pensions et d'indemnités.....</i>		6.459.914.777
1° <i>Payements effectués aux pensionnés.....</i>	6.458.007.222	
2° <i>Remboursement à l'Etat et à diverses caisses de parts contributives prises en charge par la C.R.F.O.M.....</i>	1.907.555	
<i>Frais d'administration.....</i>		68.311.000
1° <i>Frais administratifs de gestion de la C.R.F.O.M.....</i>	49.811.000	
2° <i>Taxations payées aux comptables du Trésor en 1958.....</i>	18.500.000	
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions.....</i>		32.404.802
1° <i>Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension.....</i>	4.267.297	
2° <i>Remboursement de versements effectués à tort.....</i>	28.137.505	
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions.....</i>		206.519.003
<i>Versement à la Sécurité sociale des contributions à la charge de la C.R.F.O.M.....</i>		90.502.673
<i>Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives.....</i>		654.204.620
<i>Achats de valeurs.....</i>		700.000.000
<i>Cession d'intérêts sur ventes de valeurs.....</i>		5.468.750
Total des dépenses.....		8.217.325.625
Solde créditeur au 31 décembre 1959.....		716.870.996
Total.....		8.934.196.621

CAISSE DE RETRAITES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Mouvement du portefeuille. — Année 1959.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS effectués en 1959.		REMBOURSEMENT, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.		francs.		francs.
I. — Valeurs à court terme.								
Bons du Trésor.....	»	2.700.000.000	»	700.000.000	»	1.200.000.000	»	2.200.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.								
Obligations A.O.F. 3 0/0 1910.....	6.000	4.619	»	»	5.500	4.234	500	385
Obligations S.N.C.F.....	5.444.000	3.701.603	»	»	90.000	82.830	5.354.000	3.618.773
III. — Prêts.								
Gouvernement général de l'Indochine.	»	61.863	»	»	»	61.863	»	»
Obligations du Trésor 4,30 0/0 repré- sentatives d'annuités terminables en l'an 2009.....	»	124.794.411	»	»	»	709.761	»	124.084.350
Totaux.....	5.450.000	2.828.562.196	»	700.000.000	95.500	1.200.858.688	5.354.500	2.327.703.508

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Récapitulation des

RECETTES.		francs.
<i>Retenues sur traitements, contributions des collectivités et recettes assimilées</i>		48.045.048.328
1° Retenues et contributions versées par les collectivités.....	46.007.374.552	
2° Versements reçus d'autres régimes pour validations de services.....	70.945.500	
3° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par la Caisse nationale..	1.919.052.555	
4° Versements par la Caisse nationale de prévoyance de réserves mathématiques de rentes rachetées.....	47.675.721	
<i>Recettes imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes (versements affectés au remboursement des excédents de passif)</i>		4.515.461.117
<i>Revenus</i>		1.402.140.052
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs.....	160.441.572	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la Caisse Nationale dans les écritures de la Caisse des dépôts.....	119.203.457	
3° Intérêts perçus sur les versements affectés par les collectivités au remboursement des excédents de passif.....	822.495.323	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages</i>		291.017.051
1° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus.....	46.061.940	
2° Remboursement à la Caisse nationale d'arrérages payés pour le compte de divers organismes.....	244.955.111	
<i>Subvention de l'Etat</i>		780.000.000
<i>Versements par la Sécurité sociale de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par la Caisse nationale</i>		68.534.701
<i>Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>		941.173.141
<i>Ventes et remboursements de valeurs</i>		136.976.852
<i>Recettes diverses et accidentelles</i>		87.440.540
Total des recettes		55.967.791.782
Solde au 1^{er} janvier 1959		13.682.113.462
Total		69.649.905.244

AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

opérations de l'année 1959.

DÉPENSES.

	francs.
<i>Payements d'arrérages de pensions</i>	49.644.484.610
1° <i>Payements effectués aux pensionnés</i>	49.644.478.308
2° <i>Remboursement à l'Etat de parts contributives prises en charge par la Caisse nationale</i>	6.302
<i>Dépenses imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes</i>	99.309.064
<i>Frais d'administration</i>	536.991.636
1° <i>Frais administratifs de gestion de la Caisse nationale remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1958</i>	415.941.743
2° <i>Taxations payées aux comptables du Trésor en 1958</i>	120.000.000
3° <i>Remboursement de frais de déplacement aux membres du Conseil d'administration</i>	141.844
4° <i>Remboursement des frais de fonctionnement des Commissions départementales de réforme</i>	908.049
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions</i>	583.841.801
1° <i>Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension</i>	1.224.713
2° <i>Transfert de cotisations aux Assurances sociales pour les tributaires quittant le service sans droit à pension</i>	211.400.592
3° <i>Versements effectués à d'autres régimes pour validation de services</i>	311.591.826
4° <i>Remboursement de versements effectués à tort par les collectivités</i>	59.624.670
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i>	1.401.949.444
<i>Contribution au fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952</i>	168.998.750
<i>Remboursement partiel au Trésor de l'avance consentie en 1951 et paiement des intérêts</i>	1.170.882.200
<i>Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i>	2.204.555.710
<i>Dépenses diverses et accidentelles</i>	31.897.916
<i>Achats de valeurs</i>	292.028.808
Total des dépenses	56.134.439.939
Solde disponible au 31 décembre 1959	13.515.465.305
Total	69.649.905.244

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Situation des valeurs

NATURE DES VALEURS	SOLDE au 1 ^{er} janvier 1959.	
	Quantité ou valeur nominale.	Coût. francs.
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.		
3 0/0 perpétuelle.....	144	3.422
3 1/2 0/0 1952-1958.....	»	»
5 0/0 1920.....	2.644.450	66.135.130
5 0/0 perpétuelle.....	»	»
Obligations Caisse autonome d'amortissement 4 0/0 1941.....	20.189.000	16.706.374
Obligations Caisse autonome de la Défense nationale 5 0/0 1938.....	79.000	87.690
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933-1948.....	4.101.000	4.397.104
Obligations du Trésor 4 0/0 1934.....	4.392.000	4.422.744
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans.....	400.000	384.000
Obligations du Crédit national 4 0/0 1941.....	9.864.000	8.335.080
Obligations du Crédit national 3 0/0 1945.....	135.000	90.990
Obligations du Crédit national 3 0/0 juillet 1946.....	130.000	86.476
Obligations du Crédit national 3 1/2 0/0 1957.....	90.000	69.105
Obligations A. E. F.....	148.000	148.260
Obligations A. O. F.....	125.000	126.635
Obligations Maroc.....	86.000	75.736
Obligations Crédit Foncier de France 3 0/0 1949.....	2.500	1.530
Obligations Département de la Seine.....	1.191.000	967.314
Obligations Ville de Paris.....	16.044.000	13.538.727
Obligations S. N. C. F.....	5.915.000	4.589.772
Obligations Chemins de fer du Maroc 4 1/2 0/0 1941.....	2.609.000	2.509.075
Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956.....	2.116.200.000	1.957.845.366
Emprunt national 5 0/0 1956.....	»	»
Actions « Le Foyer Vannetais H. B. M. ».....	19.000	19.000
Totaux.....		2.080.539.530

AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

au 31 décembre 1959.

ENTRÉE DES VALEURS.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissement de valeurs.		SOLDE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	»	144	3.422	»	»
875.000	25.375.000	»	»	875.000	25.375.000
1.486.100	33.853.358	»	»	4.130.550	99.988.488
12.160.500	210.376.650	»	»	12.160.500	210.376.650
»	»	»	»	20.189.000	16.706.374
1.900.000	1.884.800	»	»	1.979.000	1.972.490.
»	»	2.572.000	2.757.700	1.529.000	1.639.404
»	»	»	»	4.392.000	4.422.744
»	»	»	»	400.000	384.000
»	»	»	»	9.864.000	8.335.030
»	»	»	»	135.000	90.990
»	»	»	»	130.000	86.476
»	»	»	»	90.000	69.105
»	»	»	»	148.000	148.260
»	»	»	»	125.000	126.635
»	»	»	»	86.000	75.736
»	»	»	»	2.500	1.530
»	»	44.000	37.819	1.147.000	929.495
»	»	225.000	194.750	15.819.000	13.343.977
»	»	»	»	5.915.000	4.589.772
»	»	»	»	2.609.000	2.509.075
»	»	144.820.000	133.983.161	1.971.380.000	1.823.862.205
19.000.000	20.539.000	»	»	19.000.000	20.539.000
»	»	»	»	19.000	19.000
	292.028.808		136.976.852		2.235.591.486

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS AFFILIÉES AU G.I.R.R.A. - C.D.C.

Retraites des ingénieurs et agents des cadres (Convention collective nationale du 14 mars 1947).

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES				
<i>Cotisations</i>	{	Articles 4 et 4 bis	4.820.794.345 fr.	} 5.246.095.374 fr.
		Article 36.....	425.211.029 »	
<i>Amortissements :</i>				
Prêts à la construction.	{	Amortissement normal..	82.665.305 »	} 89.414.118 »
		Indexation	6.748.813 »	
Remboursements de valeurs				332.836.019 »
<i>Intérêts :</i>				
a) prêts à la construction			14.184.974 »	} 230.832.321 »
b) valeurs en portefeuille.....			211.751.910 »	
c) fonds en compte courant			4.895.437 »	
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en dépenses).....				252.381.235 »
Recettes diverses.....				36.247.322 »
		Total des recettes.....		6.187.716.389 fr.
		Solde au 31 décembre 1958.....		320.153.202 »
		Ensemble		6.507.869.591 fr. 6.507.869.591 fr.
DÉPENSES				
<i>Allocations</i>	{	Articles 4 et 4 bis	3.751.974.123 fr.	} 3.974.965.623 fr.
		Article 36.....	222.991.500 »	
Frais de gestion.....				116.623.748 »
Fonds social libre.....				126.131.661 »
Fonds social obligatoire.....				135.023.756 »
Rachat de cotisations de la Sécurité sociale.....				17.912 »
Taxes forfaitaires.....				87.188.724 »
Section des isolés.....				112.169.254 »
Compensation générale.....				213.846.638 »
Frais administratifs dus à la C.D.C.....				74.890.552 »
Dépenses diverses				18.609.992 »
Prorata d'intérêts courus sur valeurs achetées				6.612.525 »
Opérations d'ordre (dont la contrepartie figure en recettes).....				252.381.235 »
Taxes sur les intérêts des prêts à la construction.....				2.852.980 »
<i>Emplois de fonds :</i>				
Prêts à la construction.....			161.426.000 fr.	} 955.096.940 »
Valeurs diverses.....			793.670.940 »	
		Total des dépenses.....		6.076.409.540 fr. 6.076.409.540 »
		Solde en compte courant au 31 décembre 1959.....		431.460.051 fr.

FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS

Exercice 1959. —

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS EN 1959.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Court terme.				
Prêts à la construction.....	»	352.172.825	»	161.426.000
Prêt Société foncière de la région parisienne.....	»	»	242.000.000	200.000.000
II. — Long terme.				
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958.....	28.000.000	800.000.000	»	»
Emprunt national 1956 à 5 0/0.....	89.400.000	88.267.149	»	»
Obligations S. N. C. F.....	1.804.780.000	1.803.231.400	»	»
Emprunts divers E. P. I. C.....	586.868.000	585.081.819	256.420.000	259.384.369
Obligations — Sociétés françaises.....	200.000.000	198.000.000	100.320.000	99.936.635
Actions de sociétés françaises.....	»	»	»	209.076.000
Valeurs émises par des organismes européens ou internationaux.....	»	29.303.504	»	25.273.936
Totaux.....		3.856.056.397		955.096.940

AFFILIÉES AU G. I. R. R. A. - C. D. C.

Mouvements du portefeuille.

ENSEMBLE.		CESSIONS ET AMORTISSEMENTS en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	513.598.825	»	82.665.305	»	430.933.520
242.000.000	200.000.000	»	»	242.000.000	200.000.000
28.000.000	800.000.000	»	»	28.000.000	800.000.000
89.100.000	88.267.149	7.600.000	7.528.960	81.500.000	80.738.189
1.804.780.000	1.803.231.100	315.000.000	315.000.000	1.489.780.000	1.488.231.100
843.288.000	844.466.186	9.568.000	9.882.458	833.720.000	834.583.730
300.320.000	297.936.635	430.000	424.601	299.890.000	297.512.034
»	209.076.000	»	»	»	209.076.000
»	54.577.440	»	»	»	54.577.440
	4.811.153.337		415.501.324		4.395.652.013

FONDS SPÉCIAL

(Art. L. 677 du Code

Récapitulation des

RECETTES.	
	francs.
Contributions des organismes vieillesse.....	8.508.279.000
Contribution de l'Etat (1).....	1.520.249.000
Subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité.....	12.495.602.000
Remboursements par le Fonds national de solidarité d'arrérages payés au titre d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956 (période du 1 ^{er} janvier 1958 au 31 décembre 1958)	9.337.205
Mandats impayés réimputés	325.835.431
Remboursement par les Caisses d'assurance vieillesse d'arrérages d'anciennes allocations temporaires et d'allocations spéciales.....	287.460.892
Remboursement par les allocataires d'arrérages indûment payés	39.914.161
Intérêts du compte courant.....	21.965.601
Recettes diverses.....	4.811.780
Recettes imputées à tort et restant à régulariser.....	81.000
Recette imputée à tort et régularisée par une dépense de même montant.....	2.888.000.000
Total des recettes.....	26.101.536.070
Solde créditeur au 31 décembre 1958.....	1.410.363.533
Total.....	27.511.899.603

(1) Recettes afférentes :

- à l'année 1958 : Contribution de l'Etat gagée par le produit de la majoration du droit de timbre douanier et de la taxe spéciale
- à l'année 1959 : Contribution de l'Etat gagée par le produit de la taxe spéciale de 10.000 fr.....

D'ALLOCATION VIEILLESSE

de la Sécurité sociale).

opérations de l'année 1959.

DEPENSES.

francs.

Dépenses d'arrérages :

— Paiement aux allocataires.....	»	
— Allocations spéciales.....	9.257.764.369	
— Allocations supplémentaires et majorations de la loi du 27 mars 1956.....	9.744.000.705	
— Versements aux préfectures de rappels d'arrérages d'allocations spéciales liquidées au profit de bénéficiaires de l'aide sociale.....	51.272.451	
— Versements aux Caisses d'assurance vieillesse de retenues effectuées pour leur compte.....	7.063.354	
	<hr/>	
	19.060.100.579	19.060.100.579

Taxes postales.....		55.292.225
---------------------	--	------------

Remboursements d'arrérages payés au titre de la majoration prévue à l'article L. 676 du Code de la sécurité sociale :

— à la Caisse nationale de sécurité sociale (paiements effectués par les Caisses régionales d'assurance vieillesse).....	711.757.093	
— à divers organismes.....	106.548.732	
	<hr/>	
	818.305.825	818.305.825

Versement de la part patronale des cotisations de sécurité sociale (art. L. 135 du Code de la sécurité sociale).....		9.121.248
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------

Remboursements des frais résultant de la vérification de l'état d'inaptitude des requérants à l'allocation spéciale.....		7.146.625
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------

Frais administratifs remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1958.....		321.086.655
-------------------------------------------------------------------------------	--	-------------

Dépenses diverses.....		4.404.107
------------------------	--	-----------

Dépenses annulant des recettes imputées à tort.....		2.888.530.000
-----------------------------------------------------	--	---------------

Total des dépenses.....		<hr/> 23.163.987.264
-------------------------	--	----------------------

Solde créditeur au 31 décembre 1959.....		4.347.912.339
------------------------------------------	--	---------------

Total.....		<hr/> 27.511.899.603
------------	--	----------------------

de 10.000 fr.....	1.475.249.000
.....	45.000.000

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES			
Versements effectués au profit du Fonds par l'Agence comptable centrale du Trésor public.....		38.000.000.000 fr.	
Remboursements effectués par les organismes de vieillesse à la suite de la régularisation de leur situation à l'égard du Fonds.....	1.378.863.926		»
Recettes diverses.....	11.742.472		»
	Total des recettes.....	39.390.606.398 fr.	
	Solde au 31 décembre 1958.....	44.828.863.948	»
	Ensemble.....	84.219.470.346 fr.	84.219.470.346 fr.
DÉPENSES			
Versements aux organismes vieillesse d'avances et d'acomptes au titre des subventions forfaitaires.....		54.487.324.427 fr.	
Remboursement d'arrérages d'allocation supplémentaire aux organismes et services n'ayant pas bénéficié du régime des subventions forfaitaires.....	5.539.403		»
Remboursement au Fonds spécial d'arrérages d'allocations supplémentaires liquidées en application de l'article 6 du décret du 26 juillet 1956.....	9.837.205		»
Remboursement du forfait postal pour l'année 1959.....	40.000.000		»
Frais administratifs de l'année 1958 remboursés à la Caisse des Dépôts et frais divers d'impression.....	53.961.885		»
Dépenses diverses.....	9.883		»
	Total des dépenses.....	54.596.172.503 fr.	54.596.172.503 »
	Solde créditeur au 31 décembre 1959.....		29.623.297.843 fr.

[ÉTAT N° 4-70]

**RÉGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL
DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS**

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES		
Cotisations.....	16.055.837 fr.	
Intérêts sur valeurs	279.488 »	
Remboursements de valeurs.....	108.648 »	
Intérêts des fonds en compte courant.....	78.301 »	
Total des recettes.....	16.522.274 fr.	16.522.274 fr.
Solde au 31 décembre 1958.....		3.441.662 »
Ensemble.....		19.963.936 fr.
DÉPENSES		
Cotisations salariales versées à la Caisse nationale de prévoyance.....	5.364.222 fr.	
Frais administratifs.....	162.577 »	
<i>Emplois de fonds :</i>		
Montant net des achats de valeurs.....	11.033.262 »	
Prorata d'intérêts courus à la date d'achat sur les valeurs acquises.....	187.181 »	
Total des dépenses.....	16.747.242 fr.	16.747.242 »
Solde en compte courant au 31 décembre 1959		3.216.694 fr.

RÉGIME DE RETRAITES DU PERSONNEL LOCAL DE LA CAISSE CENTRALE

Mouvements du portefeuille.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOI DE FONDS en 1959.	
	Valeur nominale.	Prix de revient. francs.	Valeur nominale.	Prix de revient. francs.
Emprunt national 5 0/0 1956.....	2.500.000	2.716.494	»	»
Caisse nationale de l'Energie 3 0/0 minimum Algérie.....	1.190.000	2.463.004	2.460.000	5.385.837
Bons S.N.C.F. 6 0/0 1958 indexés.....	»	»	2.250.000	2.662.425
Parts de production E.D.F. 1959.....	»	»	3.000.000	2.985.000
Totaux		5.179.198		11.033.262

DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET AUTRES ORGANISMES PARTICIPANTS

Exercice 1959.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissemets de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
	francs.		francs.		francs.
2.500.000	2.716.194	100 000	108.648	2.400.000	2.607.546
3.650.000	7.848.841	»	»	3.650.000	7.848.841
2.250 000	2.662.425	»	»	2.250.000	2.662.425
3 000.000	2.985.000	»	»	3.000.000	2.985.000
	16.212.460		108.648		16.103.812

**FONDS NATIONAL DE COMPENSATION POUR LA RÉPARTITION
COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

(Art. 42 à 45 du décret-loi)

R E C E T T E S .	
Montant des droits d'affiliation versés par les collectivités ayant donné leur adhésion en 1959.....	4.900 fr.
Montant des sommes recouvrées par le Fonds national sur les collectivités reconnues débitrices à l'issue des opérations :	
des années 1954 à 1957.....	2.785.415.611 fr.
de l'année 1958.....	6.597.991.336 »
	<hr/>
	9.383.406.947 fr. 9.383.406.947 »
	<hr/>
Recettes provenant de régularisations et sommes restant à rembourser ou à imputer	342.276.734 »
Intérêt des fonds en compte courant.....	34.043.417 »
	<hr/>
Total des recettes	9.759.731.998 fr.
Solde au 31 décembre 1958.....	2.185.184.696 »
	<hr/>
Total	11.944.916.694 fr.

**DES ALLOCATIONS FAMILIALES ENTRE LES DÉPARTEMENTS,
DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX**

(du 29 juillet 1939.)

D É P E N S E S .

Montant des sommes payées en 1959 par le Fonds national aux collectivités reconnues créancières à l'issue des opérations :	
des années 1955 à 1957	37.758.169 fr.
de l'année 1958	3.866.326.379 »
	3.904.084.548 fr.
	3.904.084.548 fr.
Remboursement de sommes versées à tort par les collectivités et dépenses afférentes à des régularisations	306.378.508 »
Montant des sommes versées en 1959 par le Fonds national au titre de la surcompensation inter-professionnelle des prestations familiales	5.433.000.000 »
Frais administratifs de 1958 remboursés à la Caisse des dépôts en 1959	19.417.633 »
	9.662.880.689 fr.
Total des dépenses	9.662.880.689 fr.
Solde au 31 décembre 1959	2.282.036.005 »
	11.944.916.694 fr.
Total	11.944.916.694 fr.

FONDS COMMUN DE

RECETTES	
Recouvrements sur prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux fonctionnaires et agents de l'Etat (y compris une somme de 70.706 fr. opérations d'ordre).....	126.351.518 fr.
Reversement de sommes qui n'ont pu être payées aux bénéficiaires de prêts.....	3.628.500 »
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor.....	9.415.626 »
	<hr/>
Total des recettes.....	139.395.644 fr.
Solde au 31 décembre 1958.....	949.134.343 »
	<hr/>
Total.....	1.088.529.987 fr.

L'ALLOCATION DE LOGEMENT

DÉPENSES.

Prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux fonctionnaires et agents de l'Etat.....	143.415.380 fr.
Remise en payement de sommes n'ayant pu être réglées une première fois aux bénéficiaires de prêts...	3.028.500 »
Remboursement de versements irréguliers (y compris une somme de 888.257 fr. d'opérations d'ordre)..	1.394.586 »
Frais administratifs de 1958 remboursés à la Caisse des Dépôts en 1959.....	2.221.060 »
	<hr/>
Total des dépenses.....	150.059.526 fr.
Solde au 31 décembre 1959.....	938.470.461 »
	<hr/>
Total.....	1.088.529.987 fr.

FONDS NATIONAL DE SURCOMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Récapitulation des opérations de l'année 1959.

RECETTES			
Produit des impôts et taxes :			
Majoration du versement forfaitaire de 5 0/0 sur les traitements et salaires	10.784.875.665 fr.		
Droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères..... (1)	8.908.700 »		
Majoration du taux de prélèvement sur les sommes engagées au Pari Mutuel..... (1)	115.174.501 »		
Majoration des taux de la taxe intérieure de consommation sur les essences de pétrole..... (1)	909.088.000 »		
Taxe sur les betteraves correspondant aux sucres exportés.....	629.225.000 »		
Total du produit des impôts et taxes	12.447.266.866 fr.		
Versements des régimes ayant une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.....	19.800.000.000 »		
Versement forfaitaire effectué par la Caisse nationale de sécurité sociale en application de l'article 16, paragraphe 3, de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959..	8.000.000.000 »		
Prélèvement sur les excédents du Fonds national de solidarité (versement de l'Agence comptable centrale du Trésor public)..	3.000.000.000 »		
Recettes diverses (imputations erronées et régularisations).....	32.471.943 »		
Total des recettes	43.279.738.809 fr.		
Solde créditeur au 31 décembre 1958	1.960.804.953 »		
Ensemble.....	45.240.543.762 fr.	45.240.543.762 fr.	
DÉPENSES			
Versements aux régimes ayant une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne	41.225.000.000 fr.		
Frais administratifs de l'année 1958 remboursés à la Caisse des dépôts et consignations.....	1.943.289 »		
Dépenses diverses (imputations erronées et régularisations).....	48.297.687 »		
Total des dépenses	41.275.240.926 fr.	41.275.240.926 »	
Solde créditeur au 31 décembre 1959.....	3.965.302.836 fr.		
(1) Le Fonds national ne bénéficie plus de ces recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1959, celles indiquées ci-dessus sont afférentes à l'année 1958.			

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

Résumé des opérations au 31 décembre 1959.

RECETTES.	MONTANT.	DÉPENSES.	MONTANT.
	francs.		francs.
1° Arrérages et intérêts de fonds placés sur valeurs diverses	5.913.900	1° Frais d'administration.....	3.003.384
2° Annuités recouvrées sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales.	117.724.014	2° Bonifications allouées par la Caisse nationale de crédit	44.935.900
3° Remboursements de valeurs.....	55.272.985	3° Achat de valeurs	55.000.000
4° Recettes diverses.....	51.322.271	4° Annuités versées au F. C. T.....	108.337.548
		5° Intérêts du compte-courant.....	1.683.359
		6° Dépenses diverses.....	6.310.916
Total.....	230.233.170	Total.....	219.271.107
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1959	16.280.128	Solde créditeur au 31 décembre 1959....	27.242.191
Ensemble.....	246.513.298	Ensemble.....	246.513.298

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX

Mouvements du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE FONDS en 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
I. — Bons du Trésor public.				
Bons du Trésor à 720 jours.....	»	55.000.000	»	55.000.000
II. — Prêts.				
Obligations du Trésor représentatives d'annuités 4,30 0/0.....	»	47.997.735	»	»
Prêts sur Fonds commun de travail.....	»	871.170.522	»	»
Totaux du paragraphe II.....		919.168.257		»
Totaux généraux.....		974.168.257		55.000.000

DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	110.000.000	»	55.000.000	»	55.000.000
»	47.997.735	»	272.985	»	47.724.750
»	871.170.522	»	65.613.159	»	805.557.363
	919.168.257		65.886.144		853.282.113
	1.029.168.257		120.886.144		908.282.113

**FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIÉS
DES COLLECTIVITÉS LOCALES C/627**

Résumé des opérations de l'année 1959.

RECETTES.	DÉPENSES.
francs.	francs.
Solde au 31 décembre 1958.. 4.337.567.903	Versement aux collectivités émettrices des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance affectées à leurs emprunts. 21.228.961.400
Produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues directement par le Fonds. 23.711.338.750	Commissions réglées aux intermédiaires ayant transmis les souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance..... 63.238.400
Remboursement par les collectivités des commissions versées aux intermédiaires. 63.538.400	Remboursements d'obligations amorties : — par tirage au sort..... 413.039.000 — par rachats en Bourse. 12.540.000
Versements des collectivités émettrices (annuités d'amortissement et charges annuelles)..... 1.302.245.817	Intérêts payés aux porteurs d'obligations : — sur titres en circulation. 835.224.900 — sur titres rachetés en Bourse..... »
Remboursements de frais d'impression de titres par les collectivités émettrices. 12.155.580	Commissions versées aux guichets domiciliaires..... 1.077.092
Valeur nominale des titres rachetés en Bourse en 1958 et affectés à l'amortissement..... 12.540.000	Frais divers..... 38.880
Intérêts échus sur titres rachetés en Bourse..... 752.400	Dépenses accidentelles (régularisations)..... 10.766.440
Intérêts de retard..... 1.700.987	Solde au 31 décembre 1959.. 3.889.053.192
Recettes accidentelles (régularisations)..... 12.099.467	
Total..... 26.453.939.304	Total..... 26.453.939.304

FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Mouvements du portefeuille.

DÉSIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1958.		EMPLOI DE FONDS (rachats en Bourse) effectués en 1959.	ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs (amortissement des titres rachetés).		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1959.
	VALEUR nominale.	Coût.		VALEUR nominale.	Coût.	VALEUR nominale.	Coût.	
Obligations 6 0/0 1955-1975.....	12.540.000	11.610.269	Néant	12.540.000	11.610.269	12.540.000	11.610.269	Néant

GESTION DES CERTIFICATS

Résumé des opérations

RECETTES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Solde au 31 décembre 1958	28.060.822	714.708	28.775.530
Produit net des souscriptions de certificats nouveaux, reçus :			
— par les Etablissements bancaires	»	338.142.063	338.142.063
— par la Caisse des dépôts.....	»	1.208.451	1.208.451
Dividendes perçus sur les actions C. F. P. correspondant aux certificats pétroliers (coupons n° 2).....	122.250.000	619.905	122.869.905
Frais de gestion, d'émission et de commissions de domiciliation remboursés par l'Etat ou le B.R.P. au titre de l'année 1958 ..	7.401.401	15.291.827	22.693.228
Recettes diverses et régularisations.....	(1) 13.268.818	»	13.268.818
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public	116.693	791.586	908.279
Totaux.....	471.097.734	356.768.540	527.866.274

(1) Dans ce chiffre, est comprise une somme de 12.939.231 francs représentant des régularisations de paiements faits à tort par les comptables du Trésor.

PÉTROLIERS. — Compte 631.

de l'année 1959.

DÉPENSES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Versement à l'Agence comptable centrale du Trésor du produit net des souscriptions aux certificats nouveaux.....	»	339.350.514	339.350.514
Payements de dividendes sur certificats C. F. P. (coupons n ^{os} 1 et 2).....	132.890.592	»	132.890.592
Commissions versées aux Etablissements bancaires pour paiement de dividende et attribution gratuite de certificats.	5.790.948	»	5.790.948
Reversement à la Caisse des dépôts des frais de gestion et d'émission au titre de l'année 1958.....	4.910.465	15.291.827	20.202.292
Dépenses diverses et régularisations.....	(2) 14.275.552	627.826	14.903.378
Total des dépenses	157.867.557	355.270.167	513.137.724
Solde au 31 décembre 1959.....	13.230.177	1.498.373	14.728.550
Totaux	171.097.734	356.768.540	527.866.274

(2) Dans ce chiffre, est comprise une somme de 13.955.465 francs représentant des paiements faits à tort par les comptables du Trésor et ayant fait l'objet de rejets.

BILAN DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(Avant affectation

ACTIF

DÉSIGNATION.	C.D.C. D'ALSACE et de Lorraine s/c particulier.	CAISSES D'ÉPARGNE		FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	TOTAL.
		Épargne.	Dépôts.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Compte courant à la Caisse des dépôts et consignations	142.099.749	3.152.601.808	242.279.886	120.308.737	3.657.290.180
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	200.000.000	17.015.000.000	800.000.000	100.000.000	18.115.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	1.211.996.548	16.735.260.171	»	942.560.737	18.889.817.456
Prêts.....	873.365.634	12.733.337.301	»	»	13.606.702.935
Comptes d'ordre.....	8.318.394	»	»	»	8.318.394
Totaux.....	2.435.780.325	49.636.199.280	1.042.279.886	1.162.869.474	54.277.128.965

D'ALSACE ET DE LORRAINE AU 31 DÉCEMBRE 1959.

des bénéfics.)

PASSIF

DÉSIGNATION.	C.D.C. D'ALSACE et de Lorraine a/c particulier.	CAISSES D'ÉPARGNE		FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	TOTAL.
		Épargne.	Dépôts.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Consignations et dépôts de biens d'incapables.....	1.326.772.035	»	»	»	1.326.772.035
<i>Dépôts divers.</i>					
Communes et administrations publiques.	34.043.491	»	»	»	} 44.917.577
S.S.M.	3.613	»	»	»	
Notaires.....	828.490	»	»	»	
O.B.I.P.:.....	10.041.983	»	»	»	
<i>Caisses d'épargne.</i>					
Épargne.....	»	49.413.641.892	»	»	49.413.641.892
Dépôts	»	»	1.042.279.886	»	1.042.279.886
Fonds de réserve	»	»	»	1.162.869.474	1.162.869.474
<i>Créditeurs divers.</i>					
Frais administratifs.....	15.103.942	12.084	»	»	} 57.806.384
Intérêts échus et exigibles.....	42.690.358	»	»	»	
<i>Comptes d'ordre et divers.</i>					
Intérêts sur bons du Trésor (2 ^e année)..	»	222.545.304	»	»	} 225.745.203
Divers.....	3.199.899	»	»	»	
Réserves provisionnelles.....	933.829.950	»	»	»	933.829.950
Profits et pertes.....	69.266.564	»	»	»	69.226.564
Totaux.....	2.435.780.325	49.636.199.280	1.042.279.886	1.162.869.474	54.277.128.965

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

Développement du compte de « Profits et pertes » au 31 décembre 1959.

DÉBIT.	SOMMES.	CRÉDIT.	SOMMES.
	francs.		francs.
Intérêts dus et liquidités :		Intérêts des comptes courants :	
Dépôts et Consignations.. 11.648.535	1.636.956.685	Dépôts et Consignations.....	1.705.730
C. E. C/Epargne 1.605.128.717		Caisses d'épargne-épargne.....	49.594.623
C. E. C/Dépôts..... 20.179.433		Caisses d'épargne-dépôts.....	2.399.958
Frais administratifs :		Fonds de réserve.....	2.821.391
Personnel.....	15.000.000	Intérêts des Bons du Trésor :	
Matériel.....		Dépôts et Consignations.....	7.000.000
Taxations, allocations, indemnités et primes.....	1.500.000	Caisses d'épargne-épargne.....	520.871.631
Produits et frais divers.....	73.223	Caisses d'épargne-dépôts.....	28.000.000
Excédents des revenus provenant de l'emploi des fonds des C. E. versés au Fonds de réserve et de garantie :		Fonds de réserve.....	3.726.823
C. E. C/Epargne.....	312.098.674	Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses :	
C. E. C/Dépôts.....	10.220.525	Dépôts et Consignations.....	40.009.541
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des C. E. du revenu de ses placements.....	19.346.255	Caisses d'épargne-épargne.....	797.211.188
Solde du compte « Profits et pertes » (Dépôts et Consignations).....	69.266.564	Fonds de réserve.....	12.798.041
	2.064.461.926	Intérêts sur prêts :	
		Dépôts et Consignations.....	48.763.051
		Caisses d'épargne-épargne.....	549.559.949
			2.064.461.926

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille du c/Caisse d'Alsace et

DÉSIGNATION DES VALEURS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1958.		EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor à 2 ans.....	200.000.000	200.000.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rentes 5 0/0 1920	143.650	3.298.166	»	»
Emprunt national 5 0/0 1956.....	182.360.000	191.384.499	»	»
Obligations du Trésor.....	9.300.000	9.121.299	»	»
Obligations et bons P. T. T.....	6.525.000	6.225.525	»	»
Obligations de la Caisse autonome.....	5.694.000	5.558.508	»	»
Obligations divers sinistrés.....	102.990.000	86.444.256	»	»
Obligations Crédit national garanties par l'Etat.....	104.306.000	86.041.864	»	»
Obligations Crédit national non garanties par l'Etat.....	9.350.000	9.443.272	»	»
Obligations et bons S. N. C. F.....	99.292.500	88.923.247	»	»
Obligations Crédit foncier de France.....	354.255.000	350.871.063	»	»
Obligations Emprunt unifié des collectivités locales.....	»	»	200.000.000	197.123.900
Obligations Caisse nationale de l'énergie...	»	»	92.200.000	199.778.960
Obligations Ville de Hohenzalsa	»	1	»	»
Titres allemands.....	»	19.692	»	»
Titres sans valeur acquis par forclusion....	»	953	»	»
Totaux		837.332.345		396.902.860

D'ALSACE ET DE LORRAINE

de Lorraine, s/c particulier. Année 1959.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs		francs.		francs.
200.000.000	200.000.000	»	»	200.000.000	200.000.000
143.650	3.298.166	»	»	143.650	3.298.166
182.360.000	191.384.499	10.300.000	10.809.719	172.060.000	180.574.780
9.300.000	9.121.299	»	»	9.300.000	9.121.299
6.525.000	6.225.525	310.000	302.530	6.215.000	5.922.995
5.694.000	5.558.508	»	»	5.694.000	5.558.508
102.990.000	86.444.256	450.000	395.170	102.540.000	86.049.086
104.306.000	86.041.864	3.500.000	3.135.682	100.806.000	82.906.182
9.350.000	9.443.272	100.000	100.997	9.250.000	9.342.275
99.292.500	88.923.247	»	»	99.292.500	88.923.247
354.255.000	350.871.063	7.570.000	7.494.559	346.685.000	343.376.504
200.000.000	197.123.900	»	»	200.000.000	197.123.900
92.200.000	199.778.960	»	»	92.200.000	199.778.960
»	1	»	»	»	1
»	19.692	»	»	»	19.692
»	953	»	»	»	953
	1 234.235 205		22.238.657		1 211.996 548

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1958.		EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représen- tatives d'annuités.....	»	319.760.613	»	»
Prêts aux communes et collectivités locales.	»	495.430.163	»	»
Prêts aux départements et aux communes ..	»	901.876	»	»
Prêts sur titres.....	»	83.508	»	»
Prêts aux Charbonnages de France.....	»	81.346.708	»	»
Totaux.....	897.522.868	»
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	200.000.000	»	»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	837.332.345	»	396.902.860
III. — Prêts.....	»	897.522.868	»	»
Totaux.....	1.934.855.213	396.902.860

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	319.760.613	»	1.818.623	»	317.941.990
»	495.430.163	»	19.298.067	»	476.132.096
»	901.876	»	»	»	901.876
»	83.508	»	»	»	83.508
»	81.346.708	»	3.040.544	»	78.306.164
	897.522.868		24.157.234		873.365.634
»	200.000.000	»	»	»	200.000.000
»	1.234.235.205	»	22.238.657	»	1.211.996.548
»	897.522.868	»	24.157.234	»	873.365.634
	2.331.758.073		46.395.891		2.285.362.182

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille. —

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE au 31 décembre 1958.		EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor à 2 ans.....	»	10.417.000.000	»	16.565.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920.....	1 421.550	32.638.414	»	»
Rente 3,50 0/0 1952-1958.....	78.856.750	2.022.657.011	»	»
Emprunt national 5 0/0 1956.....	1.304.780.000	1.344.427.139	»	»
Obligations du Trésor.....	792.023.000	806.945.276	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956.....	1.263.360.000	1.263.360.000	»	»
Obligations et Bons P. T. T.....	274.335.000	269.347.922	»	»
Obligations de la Caisse autonome.....	68.481.000	66.225.585	20.100.000	14.839.830
— divers sinistrés.....	1.020.160.000	856.405.796	»	»
— Crédit national garanti par l'Etat.....	1.097.386.000	914.377.138	1.250.000	905.125
— Crédit national non garanti par l'Etat.....	1.126.120.000	1.128.101.073	72.710.000	72.229.683
— S. N. C. F.....	1 035.955.000	931.928.722	482.800.000	562.731.405
— Crédit foncier de France.....	4.257.965.000	4.219.972.240	31.630.000	32.534.371
— Département de la Seine.....	2.220.000	1.946.226	83.000	81.000
— Ville de Paris.....	8.865.000	8.433.055	»	»
— Emprunt unifié des collectivités locales.....	395.440.000	388.379.837	1.080.000.000	1.060.502.540
— et parts de production E. D. F..	433.310.000	433.310.000	2.220.000	228.179.485
— Gaz de France.....	»	»	91.000.000	97.454.716
— Charbonnages de France.....	»	»	50.947.000	58.594.976
<i>A reporter</i>		14.688.455.434		2.128.053.131

D'ALSACE ET DE LORRAINE

C. E. — Epargne.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	26.982.000.000	»	9.967.000.000	»	17.015.000.000
1.421.550	32.638.414	»	»	1.421.550	32.638.414
78.856.750	2.022.657.011	2.165.800	55.552.258	76.690.950	1.967.104.753
1.301.780.000	1.344.427.139	87.760.000	90.635.073	1.214.020.000	1.253.792.066
792.023.000	806.945.276	253.000	237.806	791.770.000	806.707.470
1.263.360.000	1.263.360.000	86.010.000	86.010.000	1.177.350.000	1.177.350.000
274.835.000	269.347.922	23.070.000	22.791.935	251.265.000	246.555.987
88.581.000	81.065.415	1.264.000	1.168.655	87.317.000	79.896.760
1.020.160.000	856.405.796	250.000	226.169	1.019.910.000	856.179.627
1.098.636.000	915.282.263	21.747.000	18.678.789	1.076.889.000	896.603.474
1.198.830.000	1.200.330.756	60.930.000	61.022.426	1.137.900.000	1.139.308.330
1.518.755.000	1.494.660.127	11.200.000	13.733.198	1.507.555.000	1.480.926.929
4.289.595.000	4.252.506.611	126.955.000	125.555.997	4.162.640.000	4.126.950.614
2.303.000	2.027.234	50.000	43.834	2.253.000	1.983.400
8.865.000	8.433.055	1.193.000	1.155.974	7.672.000	7.277.081
1.475.440.000	1.448.882.377	870.000	16.568.803	1.458.570.000	1.432.313.574
655.530.000	661.489.485	33.370.000	33.370.000	622.160.000	628.119.485
91.000.000	97.454.716	»	»	91.000.000	97.454.716
50.947.000	58.594.976	»	»	50.947.000	58.594.976
	16.816.508.573		526.750.917		16.289.757.656

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE au 31 décembre 1958.		EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses. (Suite et fin.)				
<i>Reports</i>		14.688.455.434		2.128.053.131
Obligations Régie Renault.....	»	»	16.750.000	16.405.015
— Emprunt produits chimiques et verreries.....	»	»	90.600.000	89.467.500
— Emprunt Compagnie des ma- chines Bull.....	»	»	60.000.000	59.400.000
— Emprunt Société minière et métallurgique du Périgord...	»	»	122.000.000	120.780.000
— Groupement des industries de forages et services pétroliers.	»	»	100.000.000	99.600.000
— Forges et ateliers du Creusot...	»	»	20.000.000	19.950.000
— Société Nobel-Bozel.....	»	»	20.000.000	19.950.000
— Société Thomson-Houston.....	»	»	10.000.000	9.975.000
— Emprunt Société métallurgique de Normandie.....	»	»	10.000.000	9.975.000
Totaux		14.688.455.434		2.573.555.654
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représen- tatives d'annuités.....	»	3.164.874.948	»	»
Prêts aux communes et collectivités locales.	»	6.355.174.931	»	2.720.170.000
Prêts aux Charbonnages de France.....	»	805.140.361	»	»
Totaux		10.325.190.240		2.720.170.000
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	10.417.000.000	»	16.565.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	14.688.455.434	»	2.573.555.654
III. — Prêts.....	»	10.325.190.240	»	2.720.170.000
Totaux		35.430.645.674		21.858.725.654

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
	16.816.508.573		526.750.917		16.289.757.656
16.750.000	16.405.015	»	»	16.750.000	16.405.015
90.600.000	89.467.500	»	»	90.600.000	89.467.500
60.000.000	59.400.000	»	»	60.000.000	59.400.000
122.000.000	120.780.000	»	»	122.000.000	120.780.000
100.000.000	99.600.000	»	»	100.000.000	99.600.000
20.000.000	19.950.000	»	»	20.000.000	19.950.000
20.000.000	19.950.000	»	»	20.000.000	19.950.000
10.000.000	9.975.000	»	»	10.000.000	9.975.000
10.000.000	9.975.000	»	»	10.000.000	9.975.000
	17.262.011.088		526.750.917		16.735.260.471
»	3.164.874.948	»	18.000.088	»	3.146.874.860
»	9.075.344.931	»	263.928.659	»	8.811.416.272
»	805.140.361	»	30.094.192	»	775.046.169
	13.045.360.240		312.022.939		12.733.337.301
»	26.982.000.000	»	9.967.000.000	»	17.015.000.000
»	17.262.011.088	»	526.750.917	»	16.735.260.471
»	13.045.360.240	»	312.022.939	»	12.733.337.301
	57.289.371.328		10.805.773.856		46.483.597.472

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE

Mouvement du portefeuille du c/Caisse d'Alsace et de Lorraine C. E. — Dépôts. Année 1959.

DÉSIGNATION des valeurs.	SOLDE au 31 décembre 1958.	EMPLOI de fonds en 1959.	ENSEMBLE.	REMBOURSEMENTS effectués en 1959.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1959.
	francs.		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor à 2 ans	800.000.000	»	800.000.000	»	800.000.000

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du portefeuille du compte « Fonds de réserve et de garantie

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1958.		EMPLOI DE FONDS EN 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor à 2 ans	»	200.000.090	»	100.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Bons Equipement industriel et agricole 5 0/0 1956	51.000.000	51.000.000	69.910.000	74.053.207
Obligations S.N.C.F.	18.740.000	14.575.972	377.210.000	429.922.287
Obligations Département de la Seine.....	10.608.000	8.151.188	»	»
Obligations Ville de Paris.....	9.958.000	7.616.241	250.000	204.145
Parts de production E.D.F.....	101.728.000	106.891.458	119.248.000	133.816.973
Obligations Charbonnages de France.....	»	»	127.900.000	134.441.513
Totaux.....		188.234.859		772.438.125
RÉCAPITULATION				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	200.000.000	»	100.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses..	»	188.234.859	»	772.438.125
Totaux.....		388.234.859		872.438.125

D'ALSACE ET DE LORRAINE

des Caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	300.000.000	»	200.000.000	»	100.000.000
120.910.000	125.053.207	4.000.000	4.000.000	116.910.000	121.053.207
395.950.000	444.498.259	»	»	395.950.000	444.498.259
10.608.000	8.151.188	495.000	380.358	10.113.000	7.770.830
10.208.000	7.820.386	35.000	26.721	10.243.000	7.793.665
220.976.000	240.708.431	13.040.000	13.705.168	207.936.000	227.003.263
127.900.000	134.441.513	»	»	127.900.000	134.441.513
.....	960.672.984	18.112.247	942.560.737
»	300.000.000	»	200.000.000	»	100.000.000
»	960.672.984	»	18.112.247	»	942.560.737
.....	1.260.672.984	218.112.247	1.042.560.737

CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

COMPTE ÉPARGNE

Situation au 31 décembre 1959 du portefeuille constitué au moyen des fonds déposés par les Caisses d'épargne.

DESIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR portée au bilan.	EVALUATION DES TITRES au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
Bons du Trésor.....	520.871.631	17.015.000.000	17.015.000.000
Rente 5 0/0 1920.....	1.421.550	32.638.414	37.784.799
Rente 3,5 0/0 1952.....	76.690.950	1.967.104.753	2.331.404.880
Emprunt national 5 0/0 1956.....	60.701.000	1.253.792.066	1.643.783.080
Obligations et bons du Trésor.....	39.588.500	806.707.470	863.137.530
Bons d'équipement industriel et agricole.....	75.350.400	1.177.350.000	1.318.632.000
Obligations et bons P. T. T.....	14.570.025	246.555.987	258.022.230
— Caisse autonome.....	3.546.965	79.896.760	75.663.892
— divers sinistrés.....	53.823.125	856.179.627	1.004.697.620
— Crédit national garanti.....	34.946.610	896.603.474	871.393.303
— — non garanti.....	59.734.900	1.139.308.330	1.168.944.450
— et bons S. N. C. F.	82.315.950	1.480.926.929	1.584.214.520
— Crédit foncier.....	240.181.885	4.126.950.614	4.227.749.600
— département de la Seine.....	79.685	1.983.400	1.740.560
— ville de Paris.....	307.640	7.277.081	6.775.235
— emprunts unifiés des collectivités locales.....	82.114.200	1.432.313.574	1.456.865.330
— et parts E. D. F.	31.108.000	628.119.485	685.678.540
— Gaz de France.....	5.460.000	97.454.716	106.015.000
— Charbonnages de France.....	2.017.501	58.594.976	54.768.025
— Régie Renault.....	1.005.000	16.405.015	19.036.040
— diverses sociétés françaises 5,50 0/0 1959.....	23.793.000	429.097.500	433.222.800
Annuités du Trésor terminées en 2009.....	136.089.434	3.146.874.860	3.146.874.860
Prêts aux communes et collectivités locales.....	361.136.392	8.811.416.272	8.811.416.272
Prêts aux charbonnages.....	52.334.123	775.046.169	775.046.169
Totaux.....	1.959.168.466	46.483.597.472	47.897.866.735

CAISSES D'ÉPARGNE D'ALSACE ET DE LORRAINE

FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE

Situation au 31 décembre 1959 du portefeuille constitué au moyen des fonds
déposés par les Caisses d'épargne.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR portée au bilan.	ÉVALUATION DES TITRES au cours du 31 décembre 1959 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor.....	3.726.823	100.000.000	100.000.000
Bons équipement industriel et agricole.....	5.845.500	121.053.207	130.939.200
Obligations et bons S.N.C.F.	23.382.200	444.498.259	493.200.130
Obligations Département de la Seine.....	353.955	7.770.830	8.554.468
Obligations Ville de Paris.....	353.205	7.793.665	8.167.644
Parts E.D.F.	11.085.588	227.003.263	245.411.120
Obligations Charbennages de France.....	7.194.375	134.441.513	142.608.500
Totaux	51.941.646	1.042.560.737	1.128.881.062

CAISSE NATIONALE

I. — Compte

RECETTES

Compte courant des fonds disponibles du compte de la Caisse nationale d'épargne déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1958		2.490.970.187 fr.
Versements de l'Agent comptable.....	118.577.741.653 fr.	
Transferts de fonds des Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole.....	106.399.652 »	
Ventes de rentes et valeurs pour le compte de déposants.....	675.196 »	
Arrrages de rentes et valeurs, primes de remboursements, bénéfiques sur ventes et intérêts sur valeurs à court terme.....	54.239.771.251 »	
Intérêts du compte courant.....	124.751.667 »	
Remboursements de valeurs à court terme.....	446.627.000.000 »	
Remboursements et ventes de rentes, valeurs et prêts.....	24.900.748.518 »	
Remboursements d'avances sur pensions de l'Etat.....	12.713.704.765 »	
	657.290.792.702 fr.	657.290.792.702 »
Montant total des crédits de l'année (à reporter).....		659.781.762.889 fr.

II. — Compte

RECETTES.

Compte courant des fonds disponibles de la « Dotation », déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1958.....		175.238.582 fr.
Versements de l'Agent comptable.....	27.870.204 fr.	
Arrrages de rentes et valeurs, primes de remboursements, bénéfiques sur ventes et intérêts sur Bons du Trésor.....	104.462.936 »	
Intérêts du compte courant au Trésor.....	1.390.575 »	
Remboursements de bons du Trésor.....	235.000.000 »	
Remboursements et ventes de rentes et valeurs.....	479.323.384 «	
	848.047.099 fr.	848.047.099 »
Montant total des crédits de l'année (à reporter).....		1.023.285.681 fr.

D'ÉPARGNE

« Dépôts ».

DÉPENSES.

	<i>Report</i>	659.781.762.889 fr.
Retraits de fonds.....	5.214.988.508 fr.	
Transferts de fonds aux Caisses d'épargne des territoires autres que la Métropole.....	49.692.065 »	
Paiement des rentes et obligations achetées pour le compte des déposants....	17.322.060 »	
Versement au compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes » des trois cinquièmes des comptes des déposants, prescrits au 1 ^{er} janvier 1959.....	7.063.328 »	
Versement au budget général, en application de l'article 35 du Code des Caisses d'épargne, du reliquat des bénéfices réalisés par la Caisse nationale d'épargne, au titre de 1958 (2.987.980.064 fr.) et d'un acompte à valoir sur les bénéfices réalisés au titre de l'année 1959 (16.000.000.000 fr.)....	18.987.980.064 »	
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arrérages de rentes et valeurs, et prorata de coupons sur achats de valeurs.....	3.447.318.601 »	
Achats de valeurs à court terme.....	498.952.000.000 »	
Emplois en rentes, valeurs et prêts.....	417.456.226.757 »	
Avances sur pensions de l'Etat.....	12.951.687.778 »	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	656.784.279.361 fr.	656.784.279.361 »
	<hr/>	
Solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1959.....		2.997.483.528 fr.

« Dotation ».

DÉPENSES.

	<i>Report</i>	1.023.285.681 fr.
Retraits de fonds.....	452.929.283 fr.	
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arrérages de rentes et valeurs et prorata de coupons sur achats.....	16.541.445 »	
Renouvellement de Bons du Trésor.....	175.000.000 »	
Emplois en rentes et valeurs.....	666.490.934 »	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	1.010.961.662 fr.	1.010.961.662 »
	<hr/>	
Solde du compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1959.....		12.324.019 fr.

CAISSE NATIONALE

I. — Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés. francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	129.595.000.000	»	232.938.000.000
Effets représentatifs de crédit à moyen terme.....	»	3.510.000.000	»	266.014.000.000
Bons d'équipement tunisien à quatre ans.	»	500.000.000	»	»
		133.605.000.000		498.952.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 5 0/0 1920 amortissable.....	35.802.000	836.389.009	»	»
Rente 5 0/0 1949.....	250	4.782	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952-1958.....	490.890.400	13.783.509.956	20.955.200	608.657.885
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933...	169.772.900	170.040.248	48.866.000	56.898.275
Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934.....	640.000.000	608.440.415	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1935 (Défense nationale).....	143.853.000	136.588.483	»	»
Bons d'épargne à cinq ans.....	2.500.000.000	2.475.000.000	»	»
Bons 5 0/0 1957.....	»	»	22.340.000	24.106.647
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956	16.410.590.000	16.392.133.467	»	»
Obligations des Postes, télégraphes et téléphones.....	845.690.000	781.459.601	635.716.000	606.697.626
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense natio- nale	2.502.784.000	2.415.679.85	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale	2.241.000	2.424.541	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	7.040.840.000	5.824.119.522	427.975.000	404.180.099
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	7.375.560.000	6.923.301.974	126.515.000	89.619.136
<i>A reporter.....</i>		50.349.091.848		1.790.159.668

D'ÉPARGNE

« Dépôts ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
»	362.538.000.000	»	192.403.000.000	»	170.430.000.000
»	269.524.000.000	»	254.524.000.000	»	15.000.000.000
»	500.000.000	»	»	»	500.000.000
	632.557.000.000		446.627.000.000		185.930.000.000
35.802.000	836.389.009	»	»	35.802.000	836.389.009
250	4.782	250	4.782	»	»
511.845.600	14.392.167.841	»	»	511.845.600	14.392.167.841
218.638.000	226.938.523	15.039.000	15.062.762	203.599.000	211.875.761
640.000.000	608.440.415	80.000.000	76.055.051	560.000.000	532.385.364
143.853.000	136.588.483	19.200.000	18.230.407	124.653.000	118.358.076
2.500.000.000	2.475.000.000	»	»	2.500.000.000	2.475.000.000
22.340.000	24.106.647	»	»	22.340.000	24.106.647
16.410.590.000	16.392.133.467	1.112.850.000	1.111.598.400	15.297.740.000	15.280.535.067
1.481.406.000	1.388.157.227	29.330.000	29.026.275	1.452.076.000	1.359.130.952
2.502.784.000	2.415.679.850	50.004.000	49.698.028	2.452.780.000	2.365.981.822
2.241.000	2.424.541	180.000	194.742	2.061.000	2.229.799
7.468.815.000	6.228.299.621	3.180.000	3.157.080	7.465.635.000	6.225.142.541
7.502.075.000	7.012.921.110	132.175.000	125.342.861	7.369.900.000	6.887.578.249
	52.139.251.516		1.428.370.388		50.710.881.128

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
<i>Reports</i>		50.349.091.848		1.790.159.668
Obligations et bons du Crédit national...	38.308.570.000	38.308.570.000	5.000.000.000	5.000.000.000
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial..	8.416.377.000	8.281.913.699	»	»
Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer	4.629.431.500	4.166.695.202	301.200.000	254.664.160
Obligations garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation....	1.824.410.000	1.801.359.203	»	»
Obligations du Crédit foncier de France.	48.889.086.250	48.698.565.505	700.000	701.260
Obligations de la Ville de Paris.....	487.003.000	407.973.222	15.974.000	13.647.099
Obligations et Bons de départements et villes	114.874.000	103.082.524	10.000	9.261
Emprunts unifiés des collectivités lo- cales.....	»	»	2.136.130.000	2.043.171.708
Emprunts des pays d'outre-mer	616.551.000	543.261.146	»	»
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	514.977.000	511.227.213	6.839.000	5.874.984
Titres remis en échange d'actions et de parts de Sociétés nationalisées	90.813.939	51.473.336	14.948.981	15.106.985
Obligations de sociétés garanties par l'Etat	10.648.970.000	10.355.452.213	»	»
Obligations de sociétés françaises	3.499.393.120	3.431.730.121	2.200.170.000	62.914.000
Actions de sociétés françaises	1.790.779.889	1.850.050.731	409.011.260	709.418.079
Actions de sociétés étrangères	74.806.292	108.889.596	»	»
Fonds d'Etat et obligations étrangers....	48.813.710	40.716.574	»	»
		168.980.052.433		9.895.667.204
III. — Prêts.				
Obligations du Trésor terminables en 1965	»	299.766.206	»	»
Obligations du Trésor terminables en 1969	»	1.345.886.914	»	»
Obligations du Trésor terminables en 2009	»	53.442.050.595	»	»
Semestrialités du Trésor 3 0/0 1945- 1975	»	6.327.161.594	»	»
<i>A reporter</i>		61.414.865.309		»

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	52.139.251.516		1.428.370.388		50.710.881.128
43.308.570.000	43.308.570.000	2.078.430.000	2.078.430.000	41.230.140.000	41.230.140.000
8.416.377.000	8.281.913.699	443.550.000	438.416.418	7.972.827.000	7.843.497.281
4.930.331.500	4.421.359.362	131.525.000	122.572.245	4.798.806.500	4.298.787.117
1.824.410.000	1.801.359.203	114.430.000	113.264.119	1.709.980.000	1.688.095.084
48.889.786.250	48.699.266.765	1.361.105.250	1.356.955.526	47.528.681.000	47.342.311.239
502.977.000	421.620.321	12.568.000	10.553.468	490.409.000	411.066.853
114.884.000	103.091.785	6.069.000	5.509.716	108.815.000	97.582.069
2.136.130.000	2.043.171.708	»	»	2.136.130.000	2.043.171.708
616.551.000	543.261.146	9.900.000	8.014.154	606.651.000	535.246.992
521.816.000	517.102.197	24.666.000	21.700.467	497.150.000	495.401.730
105.762.920	66.580.321	1.958.203	1.084.512	103.804.717	65.495.809
10.648.970.000	10.355.452.213	377.720.000	375.005.723	10.271.250.000	9.980.446.485
5.699.563.120	3.494.644.121	2.256.360.095	118.126.076	3.443.203.025	3.376.518.045
2.199.791.149	2.559.468.810	180.464.889	337.248.690	2.019.326.260	2.222.220.120
74.806.292	108.889.596	»	»	74.806.292	108.889.596
18.813.710	10.716.574	6.146.720	5.970.923	12.666.990	4.745.651
	178.875.719.337		6.421.222.430		172.454.496.907
»	299.766.206	»	35.821.711	»	263.944.495
»	1.345.886.914	»	93.260.617	»	1.252.626.297
»	53.442.050.595	»	303.949.308	»	53.138.101.287
»	6.327.161.594	»	294.855.233	»	6.032.306.361
	61.414.865.309		727.886.869		60.686.978.440

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés. francs.
<i>Reports</i>		61.414.865.309		»
<i>Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :</i>				
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M. — Loyers moyens — Crédit immobilier).....	»	149.335.971.639	»	»
Loi du 2 août 1923 (Electrification des campagnes).....	»	351.221.343	»	»
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (Communes rurales).....	»	5.839.675	»	»
Loi du 1 ^{er} août 1929 (Prêts à long terme à l'agriculture).....	»	33.351.165	»	»
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées).....	»	16.981.739	»	»
Ordonnance du 1 ^{er} mai 1945 (Collectivités publiques).....	»	236.240.235	»	»
Décret-loi du 17 juin 1938 (Equipement rural).....	»	662.050.670	»	»
Loi du 15 mai 1941 (Amélioration du logement rural).....	»	137.296.021	»	»
Annuités de diverses sociétés garanties par l'Etat.....	»	»	»	5.770.000.000
Prêts sur obligations aux départements, communes, établissements publics....	»	389.089.730.816	»	90.373.289.553
Prêts adduction d'eau (Décret du 1 ^{er} oc- tobre 1954).....	»	19.847.357.395	»	11.117.270.000
Prêts aux organismes d'H.L.M. pour l'amélioration de logements de pre- mière nécessité (loi du 4 août 1956)...	»	1.457.168.945	»	»
		622.588.074.952		107.260.559.553
RÉCAPITULATION				
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	»	133.605.000.000	»	498.952.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses....	»	168.980.052.133	»	9.895.667.204
Prêts	»	622.588.074.952	»	107.260.559.553
Totaux		925.173.127.085		616.108.226.757

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	61.414.865.309		727.886.869		60.686.978.440
»	149.335.971.639	»	4.182.154.575	»	145.153.817.064
»	351.221.343	»	21.333.067	»	329.888.276
»	5.839.675	»	5.597.829	»	241.846
»	33.351.165	»	4.283.859	»	29.067.306
»	16.981.739	»	9.585.782	»	7.395.957
»	236.240.235	»	25.958.781	»	210.281.454
»	662.050.670	»	31.723.809	»	630.326.861
»	137.296.021	»	6.994.772	»	130.301.249
»	5.770.000.000	»	»	»	5.770.000.000
»	479.463.020.369	»	12.833.864.622	»	466.629.155.747
»	30.964.627.395	»	607.097.874	»	30.357.529.521
»	1.457.168.945	»	23.044.249	»	1.434.124.696
	729.848.634.505		18.479.526.088		711.369.108.417
»	632.557.000.000	»	446.627.000.000	»	185.930.000.000
»	178.875.719.337	»	6.421.222.430	»	172.454.496.907
»	729.848.634.505	»	18.479.526.088	»	711.369.108.417
	1.541.281.353.842		471.527.748.518		1.069.753.605.324

CAISSE NATIONALE

Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1958.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1959.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.				
Bons du Trésor	»	335.000.000	»	175.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable.....	34.048.000	947.414.404	»	»
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	441.650.000	437.056.840	50.000.000	34.687.550
Emprunts unifiés des collectivités locales.	»	»	656.700.000	631.803.384
Totaux		1.384.167.944		666.490.034
Récapitulation.....		1.719.167.944		841.490.934

D'ÉPARGNE

« Dotation ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1959.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1959.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
»	510.000.000	»	235.000.000	»	275.000.000
34.048.000	947.111.104	16.875.600	469.427.384	17.172.400	477.683.720
491.650.000	471.744.390	10.000.000	9.896.000	481.650.000	461.848.390
656.700.000	631.803.384	»	»	656.700.000	631.803.384
	2.050.658.878		479.323.384		1.571.335.494
	2.560.658.878		714.323.384		1.846.335.494

**RELEVÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS EFFECTUÉS EN 1959
PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

DÉSIGNATION DES VALEURS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
1° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	
Rente perpétuelle	210.376.650
Rente 5 0/0 1920	122.986.806
Rente 3 0/0 1945	123.882
Rente 3,5 0/0 1952-1958	433.074.577
Obligations du Trésor 4 0/0 1934	56.898.275
Obligations du Trésor 4 0/0 1952	38.072.901
Emprunt extérieur 4 0/0 1939	36.723.349
Emprunt national 5 0/0 1956	1.465.755.675
Bons 5 0/0 1957	27.279.747
Bons Equipement industriel et agricole	621.108.849
Caisse de crédit agricole 5 3/4 0/0 1959	473.914
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement	17.436.680
Obligations des P. T. T. et de la R. T. F.	1.026.677.899
Emprunts de reconstitution	592.065.230
Obligations et bons du Crédit national	6.326.571.996
Obligations et Bons de la S. N. C. F. et de diverses compagnies de chemins de fer	9.913.687.530
Obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial.	26.608.023.188
Obligations du Crédit foncier de France	6.467.949.337
Obligations de pays d'outre-mer	37.648.712
Obligations de la ville de Paris	110.230.775
Obligations du département de la Seine	1.350.297.284
Obligations de départements et villes	59.864.316
Emprunts unifiés des collectivités locales	8.432.369.496
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées	214.125.537
Obligations de sociétés françaises	12.060.534.951
Obligations de sociétés étrangères	44.041.397
Actions de sociétés françaises	7.889.245.152
Actions de sociétés étrangères	153.029.637
Organismes internationaux	1.281.036.731
Total	85.597.710.473

DÉSIGNATION DES VALEURS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
2° Prêts.	
Prêts aux départements, communes et collectivités	137.408.382.138
Prêts aux départements, communes et collectivités (loi du 24 juin 1950) ..	79.913.226.000
Prêts aux sociétés immobilières.....	19.704.447.000
Prêts à divers.....	45.547.977.000
Avances au Trésor (H. L. M.).....	40.000.000.000
Avances au Trésor (adduction d'eau).....	11.117.270.000
Avances au Trésor (adduction d'eau. — Loi du 24 juin 1950)	119.717.000
Total.....	333.811.019.138
3° Immeubles.	
Immeubles de rapport.....	3.288.702.719
Participations dans des sociétés immobilières :	
a) civiles.....	5.248.731.000
b) commerciales.....	7.017.498.674
Total.....	15.554.932.393
4° Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement ..	95.780.000
<i>Total des emplois définitifs.....</i>	<i>435.059.442.004</i>
5° Bons du Trésor et valeurs à court terme.	
Augmentation. {	
Bons du Trésor.....	6.204.850.000
Valeurs diverses.....	34.337.932.271
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	50.572.620.344
Billets à ordre divers	11.149.000
Total.....	91.126.551.582
Diminution. {	
Effets représentatifs de crédits à moyen terme (Afrique du Nord)	350.000.000
Excédents des emplois en valeurs à court terme	90.776.551.582
<i>Montant global net des emplois de fonds.....</i>	<i>525.835.993.586</i>

ÉTAT DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA CAISSE

NUMÉROS des chapitres. 1	NATURE DES DÉPENSES. 2	SOMMES non payées sur l'exercice 1958 au 31 décembre 1958. 3	CRÉDITS ouverts par arrêté 4
		francs.	francs.
	Dépenses ordinaires.		
	<i>Personnel.</i>		
I	Traitement du directeur général et du personnel de l'Administration ..	449.869.030	2.741.740.100
II	Rémunération des agents auxiliaires et travaux à l'extérieur.....	5.372.235	45.869.700
III	Indemnités et allocations.....	147.428.017	1.601.089.965
	Totaux	602.669.282	4.388.699.765
	<i>Matériel.</i>		
IV	Fournitures de bureau, impressions, chauffage, éclairage, bâtiment et mobilier, habillement, service de garde, menues dépenses, services sociaux.....	176.406.255	857.731.000
	Montant des dépenses ordinaires.	779.075.537	5.246.430.765
	Dépenses extraordinaires.		
	<i>Matériel.</i>		
V	Construction d'un immeuble administratif à Arcueil.....	100.000.000	930.000.000
	Ensemble.....	879.075.537	6.176.430.765

DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PENDANT L'ANNÉE 1959.

TOTAL (colonnes 3+4.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN 1959		SOMMES non payées sur l'exercice 1959 au 31 décembre 1959 (différence entre les colonnes 4 et 7).	OBSERVATIONS.
	sur l'exercice 1958.	sur l'exercice 1959.		
5	6	7	8	9
francs.	francs.	francs.	francs.	
3.191.609.130	172.608.538	2.189.445.233	552.294.867	
51.241.935	1.222.156	40.035.010	5.834.690	
1.748.517.982	106.539.349	1.366.778.747	234.311.218	
4.991.369.047	280.370.043	3.596.258.990	792.440.775	
1.034.137.255	176.406.225	702.030.547	155.700.453	
6.025.506.302	456.776.268	4.298.289.537	948.141.228	
1.030.000.000	85.766.093	388.515.665	541.484.335	
7.055.506.302	542.542.361	4.686.805.202	1.489.625.563	
	5.229.347.563			

DÉCOMPOSITION GÉNÉRALE DES CAPITAUX CONFIÉS A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1959

	FONDS PROPRES								FONDS GÉRÉS													RÉCAPITULATION générale.
	DÉPÔTS et consignations.	SOCIÉTÉS mutualistes.	CAISSES d'épargne ordinaires.	FONDS de réserve et de garantie des caisses d'épargne.	EPARGNE construction et épargne crédit.	S.E.I.T.A.	C/ DE DÉPÔTS ayant un c/c ^t spécial au Trésor.	TOTAL « Fonds propres ».	CAISSE nationale d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.	CAISSE nationale de prévoyance.	FONDS spéciaux de la législation sur les accidents du travail.	FONDS de prévoyance.	FONDS Assistance et Fonds de majoration.	FONDS de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A.-C.D.C.	CAISSE de retraites de la France d'outre-mer.	FONDS spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.	CAISSE nationale de retraites des agents des collectivités locales.	CAISSES d'assurances sociales, de sécurité sociale et produits des cotisations.	FONDS divers.		
	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	
I. — Caisse.....	3.230,3	»	»	»	»	»	»	3.230,3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.230,3
II. — Comptes courants.																						
Fonds déposés obligatoirement au Trésor.....	»	»	»	»	»	69.649,2	23.645,9	93.295,1	»	»	»	»	»	32.126,4 (1)	»	»	»	»	41.474,8	4.605	»	171.501,3
C/courants ordinaires au Trésor.....	24.992,3	951,8	20.236,6	3.935,7	3.039,6	»	»	53.156	3.006,8	»	1.982,6	»	»	»	»	»	»	»	11.499,3	»	»	69.644,7
C/courants à la Banque de France et divers.....	»	»	9	3	»	»	»	12	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
Total.....	24.992,3	951,8	20.245,6	3.938,7	3.039,6	69.649,2	23.645,9	146.463,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
C/courants à la C.D.C. des services gérés.....								39.888,1	»	3.657,3	23	7.118,5	44,2	4.347,9 (2)	431,5	716,9	2.609,1	13.515,5	269,5	7.154,7	»	»
								106.575														
								134.586	3.009,8	3.657,3	2.005,6	7.118,5	44,2	36.474,3	431,5	716,9	2.609,1	13.515,5	53.243,6	11.759,7	»	241.161
								241.161														
III. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.																						
Bons du Trésor.....	27.758,7	1.200	194.669,7	1.410	610	»	»	225.648,4	170.705	18.115	296,6	147,2	325,8	»	2.200	120	»	»	»	»	55	417.613
Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	20.925,9	»	60.000	»	»	»	»	80.925,9	15.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95.925,9
Autres placements à court terme.....	69.054,1	»	»	»	»	»	»	69.054,1	2.931,1	»	500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	73.116,1
Totaux.....	117.738,7	1.200	254.669,7	1.410	610	»	»	375.628,4	188.636,1	18.115	796,6	147,2	325,8	»	2.200	120	»	»	»	»	55	586.655
IV. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.																						
Rente 5 0/0 1920 amortissable.....	92	18,4	833	»	»	»	»	943,4	836,4	35,9	1,6	0,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.917,4
— 5 0/0 1949.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	210,4
— 3 1/2 0/0 1952-58 à capital garanti.....	1.227,6	584,4	74.409,2	1.910,7	»	»	»	78.131,9	14.869,9	1.987,1	169	21,7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95.985
Emprunt national 5 0/0 1956.....	3.841	2.256,7	»	1.790,6	»	»	»	7.888,3	»	1.434,4	4.344,7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13.771,2
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956.....	76,9	105,8	4.187	410	»	»	»	4.779,7	15.280,5	1.298,4	266,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23.448,6
Emprunt extérieur français 4 0/0 1939 de la R. F.....	20,9	»	»	»	»	»	»	20,9	»	»	21,3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	42,2
Obligations du Trésor et bons d'épargne.....	67,9	30,2	11.382,9	2.558,7	»	»	»	14.039,7	3.361,7	815,8	744,9	2,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18.987,7
Bons et Obligations de la Caisse nationale de crédit agricole.....	55,6	1.274	»	»	»	»	»	1.329,6	»	»	5.126,5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.456,1
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale.....	»	42,3	»	»	»	»	»	42,3	»	»	24,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	71,4
Obligations et Bons P.T.T. et R.T.F.....	1.672,6	25,9	798,7	»	»	»	»	2.497,2	1.359,1	252,5	544	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.652,8
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement.....	615,9	214,5	2.665,6	367,2	»	»	»	3.863,2	2.366	85,6	1.389,9	0,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7.722,6
Emprunts de reconstitution et titres de la Caisse autonome de la Reconstruction.....	574,3	294	7.252,3	6,2	»	»	»	8.126,8	6.225,1	942,2	10.379	103,5	10	»	»	»	»	»	»	»	»	25.786,6
Obligations et bons du Crédit national { Garantis par l'Etat.....	1.622,4	819,6	4.361,1	»	»	»	»	6.803,1	7.349,4	979,5	4.826,9	»	0,2	»	»	»	»	»	»	»	»	19.979,1
{ Non garantis par l'Etat.....	737,8	»	11.877,5	»	»	»	»	12.615,3	41.230,1	1.148,6	1.628,8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	56.622,8
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation.....	6.802	615,2	5.332	2.603,5	»	»	»	15.352,7	5.980,9	2.014,3	16.048,3	17,1	462	1.488,2	3,6	155,2	7,1	»	»	»	2,7	41.538,1
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.....	232,3	12,3	142,4	104,7	»	»	»	491,7	65,5	»	360,6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	917,8
Obligations du Crédit foncier de France.....	3.365,8	391,6	29.050,9	1.977,2	»	»	»	34.785,5	47.342,3	4.470,3	6.165,2	0,2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92.763,5
Obligations et bons de départements et villes.....	747,4	751,2	712,7	2.506,4	»	»	»	4.747,7	3.183,6	1.654,3	7.544,3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17.114,2
Emprunts de pays d'outre-mer { Garantis par l'Etat.....	23,5	6,1	36,9	»	»	»	»	66,5	13,1	»	81,2	0,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	161,4
{ Non garantis par l'Etat.....	1.286,7	47	403	»	»	»	»	1.716,7	1.017,6	»	2,2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.736,5
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	11.537,6	3.608,9	19.871,6	5.477,8	»	»	»	40.495,9	7.843,5	1.361,8	27.197,5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	77.744,2
Obligations de sociétés françaises { Garanties par l'Etat.....	115,2	»	7.707,4	»	»	»	»	7.822,6	9.980,5	»	7.916	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25.719,1
{ Non garanties par l'Etat.....	10.402	512,1	6.599,2	»	»	»	»	17.513,3	3.376,5	429,1	27.274,4	10,3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48.901,1
Actions de sociétés françaises et étrangères.....	13.458,4	»	2.808,7	»	»	»	»	16.267,1	2.331,1	»	5.249,6	10,2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24.067,1
Fonds d'Etat et obligations étrangers.....	1.672,4	»	»	»	»	»	»	1.672,4	4,8	»	756,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.488,7
Totaux.....	60.928,2	11.610,2	190.432,1	19.713	»	»	»	281.983,5	174.025,8	18.889,8	128.063,8	165,4	472,2	»	3.764,7	3,6	185	2.235,6	»	16,2	»	609.805,6

V. — Prêts.																					
Titres du Trésor représentatifs d'annuités et de semestrialités.....	4.532,6	286,3	48.099,2	878,1	»	»	»	53.796,2	60.686,9	3.464,8	12.315,6	»	»	»	124,1	66,9	»	»	47,7	130.502,2	
Avances au Trésor..	»	»	Habitations à loyer modéré et Crédit immobilier.....	281.290,1	3.475,8	»	»	284.765,9	145.161,2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	429.927,1	
			Lois sociales.....	999,7	»	4.979,6	851,7	»	»	6.831	33.121,8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avances au titre des grands travaux contre le chômage (Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.410,2	3.410,2
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (prêts ordinaires).....	62.677,5	»	255.258,3	8.303,9	»	»	»	326.239,7	466.629,2	9.288,5	78,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	802.235,5
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics (loi du 24 juin 1950).....	»	»	424.507,1	»	»	»	»	424.507,1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	424.507,1
Prêts aux sociétés immobilières.....	67.314,8	»	»	»	»	»	»	67.314,8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	67.314,8
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat.	»	»	7.708,9	»	»	»	»	7.708,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7.708,9
Autres prêts.....	5.655,8	»	300	1,8	»	»	»	5.957,6	5.770	853,4	5.620,8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18.201,8
Totaux.....	141.180,4	286,3	1.022.143,2	13.511,3	»	»	»	1.177.121,2	711.369,1	13.606,7	18.154	»	»	»	124,1	66,9	»	»	47,7	1.923.899,9	
VI. — Participation soc. Etudes et Equipement.....	97,3	»	»	»	»	»	»	97,3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	97,3
VII. — Immeubles.																					
Participations dans les sociétés immobilières.....	36.129,9	»	»	»	»	»	»	36.129,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36.129,9
Immeubles de rapport.....	9.949,9	»	»	»	»	»	»	9.949,9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9.949,9
Immeubles de la direction générale.....	63,4	»	»	»	»	»	»	63,4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	63,4
Totaux.....	46.143,2	»	»	»	»	»	»	46.143,2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46.143,2
Totaux généraux.....	393.610,4	14.048,3	1.487.490,6	38.573	3.649,6	69.649,2	23.615,9	1.077.040,8	54.268,8	149.020	7.431,1	842,2	36.474,3	4.827,1	3.044,6	2.981	15.751,1	56.653,8	11.878,6 (3)	3.410.992,3	

Comptes courants des services gérés (134.586,1 — 39.888,1)...	2.030.667
	94.698
Total des c/ de patrimoine.....	2.125.365
Correspondants.....	4.864,5
C/ d'ordre.....	23.493,8
Total de l'Actif.....	2.153.723,3

(1) Fonds commun de majoration des rentes.....	2.503,1
Fonds national de solidarité.....	29.623,3
	33.126,4

(2) Fonds spécial d'allocation vieillesse,

(3) Fonds divers :

Fonds nat. surcompensation des prestat. familiales.....	3.965,3
Bonifications intérêts pour les sommes provenant des emprunts émis par les H.L.M.....	131,6

F.D.E.S.....	508,1	Report... 4.096,9	Report... 7.017	Report... 11.859,3	
Caisse de crédit aux départements et communes.....	190	Fonds allocation logement.....	933,5	Régime de retraites du personnel local de la Caisse de coopération économique.....	19,3
Fonds de compensation des allocations familiales.....	2.282	Fonds de gestion des emprunts unif. des collectivités locales.....	3.889,1		11.878,6
		Gestion des cartifsats pétroliers.....	14,7		

CERTIFIÉ le présent compte rendu pour l'année 1959, conforme dans toutes ses parties aux résultats inscrits sur les livres de la Caisse des dépôts et consignations et contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives fournies par les comptables pour être soumis au jugement de la Cour des comptes.

Le Secrétaire général,

Signé : H. DE LÉOBARDY.

ARRÊTÉ par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Signé : FR. BLOCH-LAINÉ.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages	Etats annexes N°s
	—	—
Exposé préliminaire	3	
PREMIÈRE PARTIE. — Examen du bilan	19	1-00
SECTION I. — Examen des comptes du passif	19	
Consignations	20	
Dépôts divers. — Tableau d'ensemble. 23, 24 et	25	
Etablissements publics et dépôts divers	26	
Dépôts des notaires	27	
Pensions de retraites sur fonds spéciaux	28	
Caisse de retraite interentreprises	32	
Prélèvements sur le produit des jeux et sur le pari mutuel...	32	
Séquestres ou autres mandataires de justice	32	
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.	33	
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways	33	
Legs et fondations	34	
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers	34	
Etat, établissements publics et collectivités locales, l/c de dépôts (arrêté du 16 avril 1942)	34	
Etat, s/c de dépôts. — Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale	35	
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allo- cations familiales et d'assurances sociales agricoles	35	
Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés	35	
Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judi- ciaires l/c de dépôts	36	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes...	36	
Opérations effectuées pour le compte de l'Etat au titre de l'ancienne Caisse d'amortissement	36	

	Pages	Etats annexes Nos
Sociétés mutualistes	39	
1° Fonds national de solidarité et d'action mutualistes	39	
2° Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes	39	
3° Sociétés mutualistes, l/c de dépôts	39	
Caisses d'épargne ordinaires	42	1-30 et 1-30 bis
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	45	1-31 et 1-31 bis
Epargne-construction	47	1-40
Fonds de réserve de l'épargne-construction	49	1-40 bis
Epargne-crédit	50	
Sécurité sociale et assurances sociales	50	
Ministère du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale	50	
Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale	51	
Créditeurs divers	55	
I. — Comptes affectés aux organismes de sécurité sociale	56	
a) Caisses de sécurité sociale	56 et 58	
b) Caisses d'assurances sociales	56 et 58	
c) Retraites ouvrières et paysannes	60	
II. — Comptes affectés aux services gérés	60	
III. — Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat	60	
IV. — Intérêts échus et exigibles	61	
V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions	61	
Correspondants — proposés, l/c de règlements	62	
Comptes d'ordre et divers	62	
1° Opérations restant à constater	62	
2° Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	63	
3° Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance	63	
4° Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales	64	
Comptes de réserves	65	
Profits et pertes	66	1-10

	Pages	Etats annexes N°s
SECTION II. — Examen de l'actif	67	—
Caisse	68	
Comptes courants	68	
Bons du Trésor et valeurs à court terme	70	1-20
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	72	1-20
Prêts	74	1-20
Participations dans des sociétés d'étude et d'équipement	75	1-20
Placements immobiliers	75	1-20
1° Immeubles de rapport	75	
2° Participations dans des sociétés immobilières	75	
Immeubles de la Direction générale et de ses succursales	77	1-20
Correspondants. — Préposés, 1/c de règlements	77	
Comptes d'ordre et divers	77	
DEUXIÈME PARTIE. — Services spéciaux gérés par la Caisse des dépôts et consignations	79	9-00
Caisse nationale de prévoyance	80	
I. — Section générale	80	2-02
Sous-section. — Capitalisation	81	2-00 et 2-00 bis
Sous-section. — Répartition (Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat), des départe- tements, des communes et de leurs établisse- ments publics	82	2-01 et 2-01 bis
II. — Sections spéciales des retraites ouvrières et des assu- rances sociales	82	
1° Retraites ouvrières	83	2-03
2° Assurances sociales	83	2-04
Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930	84	2-10 et 2-10 bis
Fonds communs de majorations de rentes viagères et pensions	84	2-20
Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	85	3-00
Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	86	3-10 à 3-30 3-10 bis à 3-30 bis
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	89	3-40 et 3-40 bis
Fonds de prévoyance de l'aéronautique	89	3-50 à 3-52 3-50 bis à 3-52 bis

	Pages	Etats annexes Nos
Fonds de prévoyance militaire.....	90	
Fonds spécial d'allocation vieillesse (art. 677 du Code de la sécurité sociale)	91	4-50
Fonds national de solidarité	92	4-60
Caisse de retraites de la France d'outre-mer.....	94	4-10 et 4-10 <i>bis</i>
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	95	4-00 et 4-00 <i>bis</i>
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales...	97	4-20 et 4-20 <i>bis</i>
Fonds de retraites des institutions affiliées au G. I. R. R. A. — C. D. C.	99	4-30 et 4-30 <i>bis</i>
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes ...	100	6-10 et 6-10 <i>bis</i>
Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.....	101	5-00
Fonds commun de l'allocation de logement.....	102	5-10
Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré.	102	
Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H. L. M.	103	
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales ...	104	6-20 et 6-20 <i>bis</i>
Fonds de développement économique et social (section II).....	106	
Fonds national de surcompensation des prestations familiales....	107	5-20
Gestion des certificats pétroliers.....	108	6-30
Régime des retraites du personnel local de la Caisse centrale de coopération économique et autres organismes participants ...	111	4-70 et 4-70 <i>bis</i>
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	112	6-90 à 6-97
 Examen du bilan.....	 113	
SECTION I. — Examen des comptes du passif	113	
Consignations et biens d'incapables	114	
Dépôts divers.....	115	
Caisses d'épargne c/Epargne	115	
Caisses d'épargne c/Dépôts.....	117	
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine.....	118	
Créditeurs divers.....	119	
Compte d'ordre et divers	119	
Réserve.....	120	
Profits et pertes.....	120	
SECTION II. — Examen de l'actif.....	121	
Comptes courants.....	122	
Portefeuille.....	122	

	Pages	Etats annexes N°s
Caisse nationale d'épargne.....	123	—
I. — Compte « dépôts ».....	123	7-00 et 7-00 <i>bis</i>
II. — Compte « dotation »	124	7-10 et 7-10 <i>bis</i>
 TROISIÈME PARTIE. — Emplois de fonds.....	 127	 8-00
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	127	
Services propres	127	
Services gérés.....	128	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	129	
Services propres.....	129	
Services gérés.....	129	
III. — Prêts	130	1-20
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer, éta- blissements publics et divers.....	130	
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités ou d'annuités.....	134	
Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré	136	
Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt économique ou social.....	137	
A. — Avances au profit de la Caisse de crédit agricole.....	138	
B. — Avances au profit des collectivités publiques.	138	
Avances sur les disponibilités du Fonds commun de travail ..	140	
Résumé des emplois en prêts	140	
IV. — Sociétés d'étude et d'équipement.....	141	
V. — Immeubles	142	
Résumé général des emplois de toute nature.	142	
 QUATRIÈME PARTIE. — Profits et pertes.....	 143	 1-10
Résultats de 1959	143	
Dépenses administratives.		8-10
 Etats annexes.....	 145	